

Reconnaître ce qui nous lie : l'identité européenne

La question de l'identité européenne dans la construction de l'Union

Compte rendu du séminaire du 24 novembre 2005

Projet de recherche coordonné par Aziliz Gouez

Avec la collaboration de Nadège Chambon et Marjorie Jouen

Et la participation de : Marc Abélès, Ash Amin, Robert Badinter, Louis Chauvel, Jacques Delors, Christian Joerges, Antonio Padoa-Schioppa, Ben Rosamond, Jan Sokol, Daniel Tarschys, Tzvetan Todorov, Henryk Woźniakowski

Aziliz Gouez

Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'un DEA en anthropologie politique (EHESS, Paris), Aziliz est actuellement doctorante en anthropologie culturelle (Irlandais, « ethnic marketing », New York).

Avant de rejoindre Notre Europe, Aziliz a travaillé à la permanence parlementaire de Tulle, en Corrèze, tout en effectuant des recherches sur les mécanismes du don, les échanges matériels et symboliques qui lient élus et électeurs dans la politique locale française. De 2003 à 2004, elle a été ingénieur d'études au CNRS (projet Cultpat, « Cultural Patterns of the European Enlargement ») avant de partir pour New York, où elle a consacré un an à ses recherches universitaires et à la collecte de matériaux pour sa thèse.

Elle est née en 1979 et a grandi en Bretagne.

Nadège Chambon

Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, titulaire d'un DEA en sociologie politique (IEP, Strasbourg), Nadège est étudiante au Master Europe de l'IEP de Grenoble.

Auteur du rapport sur la langue française en Inde pour le Ministère des Affaires Etrangères (*L'état du français en Inde. Des hommes et des structures entre dynamiques indiennes et mondialisation*. 2004) elle a consacré ses recherches de DEA aux perceptions de l'Europe à New Delhi.

Née en 1981, elle a grandi en Ardèche.

Marjorie Jouen

Diplômée en sciences politiques (1979), ancienne élève de l'ENA (1989). De 1993 à 1998 : membre de la Cellule de prospective de la Commission européenne (Bruxelles), chargée des questions territoriales et sociales. De 1999 à 2002, conseillère à Notre Europe pour les questions relatives à l'économie sociale, au développement rural, à l'élargissement de l'Union européenne et à la politique de développement régional.

Directrice de publication avec Bénédicte Caremier de *L'avenir du travail, un débat européen*, Rennes, OPOCE - Editions Apogée (1999) et *The future of work*, London, Kogan Page (2000). Auteur de *Diversité européenne, mode d'emploi (European diversity, how to manage it)*, Paris, Descartes et Cie - Editions Charles Leopold Mayer (2000).

Marjorie Jouen est consultante extérieure pour Notre Europe.

Notre Europe

Notre Europe est un groupement indépendant d'études et de recherches dédié à l'unité européenne. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996. Elle se compose d'une petite équipe de chercheurs originaires de divers pays. En tant que laboratoire d'idées sur la construction européenne, le groupement souhaite apporter une contribution aux débats d'actualité avec le recul de l'analyse et la pertinence des propositions.

Notre Europe participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes. Ces documents sont destinés à un certain nombre de décideurs, académiques et journalistes dans les différents pays de l'Union européenne. Ils sont aussi systématiquement mis en ligne sur le site Internet. L'association organise également des rencontres et des séminaires, le cas échéant en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse.

Notre Europe prend aussi position sur des sujets jugés primordiaux pour l'avenir de l'Union européenne, par la voix de son Président ou de son Conseil d'Administration, qui a en charge, outre la gestion de l'association, la fonction d'orientation et d'impulsion de ses travaux. Un Comité International, composé de personnalités européennes de haut niveau, se réunit une ou deux fois par an afin de traiter d'une thématique européenne importante.

Avant-propos

La question de l'identité européenne, qui avait occupé une place si grande dans les grands débats d'idées dans la période de l'entre-deux-guerres mondiales, et jusqu'au début des années 50, a connu une longue éclipse lorsque la construction de l'Union européenne que nous connaissons aujourd'hui a commencé. Sans doute y a contribué l'approche délibérément pragmatique, non idéologique, anti-rhétorique, de la méthode fonctionnaliste inventée par Jean Monnet. Sa méthode est celle des projets concrets, des petits pas, du refus tactique du grand dessein, de la patiente maturation d'intérêts communs. C'est grâce à elle qu'a pris forme une réalité politique et institutionnelle nouvelle dans l'histoire moderne, regardée aujourd'hui par les autres continents comme le modèle de relations internationales le mieux adapté au monde dit post-Westphalien.

Mais cette approche a aussi eu pour conséquence de laisser à la disposition des adversaires du projet européen le champ des passions. Certes, l'idée de fonder la paix et la réconciliation entre les peuples du continent à partir d'un réseau dense d'intérêts communs n'était nullement inspirée par une absence de passion ou par un matérialisme mesquin ; elle dérivait au contraire de la prise de conscience passionnée des dérives perverses auxquelles la fureur nationaliste pouvait conduire, en l'absence de limites de souveraineté établies d'un commun accord.

« Europe sans âme, sans solidarité, otage des marchands et des banquiers, menaçant les valeurs immatérielles les plus élevées, faisant appel à l'égoïsme des médiocres plutôt qu'à la générosité des grands ». Voici donc les mots d'ordre dont ont pu se saisir les adversaires de la construction européenne au fil des ans, occupant un vide de discours idéal en faveur de l'Europe unie. Une malicieuse ironie de l'Histoire a entretenu cette confusion entre les fins héroïques et les moyens très pratiques de la construction européenne. Pourtant, tous ceux qui connaissent la vraie personnalité de Monnet, Schuman, Adenauer, De Gasperi, Spaak, Mitterrand, Kohl, Gonzales, Andreotti, Delors savent quelles étaient les places respectives de la passion et de l'intérêt dans leur œuvre de bâtisseurs de l'Europe, et combien ils étaient éloignés de la mauvaise caricature d'une Europe purement marchande.

C'est sous la poussée de ce vent critique que la question de l'identité européenne a graduellement repris le devant de la scène, pour devenir l'un des arguments-clés des partisans du pouvoir absolu de l'État-nation. L'identité des peuples et des personnes serait nationale et rien d'autre. La construction d'un pouvoir européen – même strictement limité par l'application du principe de subsidiarité – porterait atteinte à l'identité même des peuples et des personnes. Il n'y aurait pas d'identité européenne, il ne pourrait donc y avoir aucun autre pouvoir

européen que celui qui résulte de la libre coopération entre gouvernements nationaux, eux seuls ayant droit à une place dans la filière identité-peuple-légitimité-pouvoir.

Les interrogations actuelles sur le devenir de l'Union européenne sont donc associées à la fois à un malaise qui touche nos sociétés dans une phase de changement profond et au fait que la construction européenne a atteint le point où la question de l'union politique est devenue centrale. Pour que l'invocation d'une « crise identitaire » ou d'une « crise du sens » ne devienne pas un motif pour se désister du projet d'union de l'Europe, les raisons qui ont conduit à une telle situation doivent aujourd'hui être analysées sérieusement. C'est au prix de cette réflexion que nous pourrons, collectivement, retrouver les fondements d'une conscience des raisons d'être de l'union.

C'est sur la base de ces analyses que *Notre Europe* a décidé d'entreprendre un projet de recherche pluridisciplinaire, qui a pour titre et fil conducteur « Reconnaître ce qui nous lie : l'identité européenne ». Le projet se déroulera sur une durée de dix-huit mois, notamment sous forme de séminaires, dont l'objectif sera d'explorer ce que partagent les Européens aujourd'hui : leurs mémoires, leurs modes de vie, leurs institutions, leurs valeurs, leurs représentations, leurs aspirations, etc. Le regard de l'Autre étant souvent plus aigu que celui de l'intérieur, le point de vue de non-Européens sera également sollicité.

Notre Europe est un groupement d'études et de recherches militant pour la construction d'une Europe unie. En décidant d'entreprendre des travaux sur l'identité européenne, notre association n'a pas l'ambition scientifique de produire une contribution supplémentaire dans un domaine qui occupe des bibliothèques entières. Elle entend contribuer de manière *pratique* à définir la place et l'approche que devrait occuper la question de l'identité dans l'action politique et dans le débat sur l'Europe à venir. Elle veut montrer combien la prétendue absence d'identité européenne est une fausse idée, dérivée d'une déclinaison absolutiste de la culture de l'Etat nation ; mettre en lumière la profondeur et l'étendue de la culture commune liant les Européens entre eux ; faire comprendre en quoi la diversité qui caractérise les peuples d'Europe est en soi une richesse et donc un élément d'identité partagée.

Pour lancer ce projet sur de bonnes bases, un premier séminaire a été organisé le 24 novembre 2005 à Paris. Comme les lecteurs le verront dans les pages suivantes, cette réunion a permis à *Notre Europe* de définir plus précisément les contours de l'identité européenne et de réunir une somme remarquable de réflexions sur ses enjeux. Ceux qui se sont engagés pour promouvoir l'intégration européenne y trouveront de quoi nourrir leur réflexion et leur action.

Tommaso Padoa-Schioppa

Table des matières

Aperçu des interventions	1
1 Note introductive – Le débat sur l’identité européenne : mise en perspective historique – Aziliz Gouez	7
2 L’émergence du débat sur l’identité : genèse, évolution, déclinaisons	19
2.1 Jacques Delors (FR/EN)	19
2.2 Jan Sokol	29
2.3 Daniel Tarschys (EN)	31
3 L’identité européenne à l’heure de la globalisation	33
3.1 Marc Abélès	33
3.2 Louis Chauvel	37
3.3 Ben Rosamond (EN)	41
4 Un cas exemplaire de refonte de l’identité : le droit en Europe	45
4.1 Antonio Padoa-Schioppa	45
4.2 Robert Badinter	64
4.3 Christian Joerges (EN)	68
5 Faut-il refonder le projet européen sur des principes identitaires ?	89
5.1 Tzvetan Todorov	89
5.2 Ash Amin (EN)	95
5.3 Henryk Woźniakowski	104
6 Synthèse des débats et perspectives de recherche – Aziliz Gouez	109
Liste des participants	117

Aperçu des interventions

LE DEBAT SUR L'IDENTITE EUROPEENNE : MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE

- **Aziliz Gouez** se penche sur deux périodes historiques, celle du « moment fondateur » et celle en cours depuis le début des années 1990. A partir d'une analyse de ces deux périodes charnières, elle explique pourquoi la question de l'identité européenne – escamotée durant les premières décennies de la construction européenne – se pose aujourd'hui avec une telle acuité.

L'EMERGENCE DU DEBAT SUR L'IDENTITE : GENESE, EVOLUTION, DECLINAISONS

- **Jacques Delors** insiste sur trois dimensions qu'il importe de garder à l'esprit en abordant les discussions contemporaines sur l'identité européenne. La première est la résurgence de la *nation* dans les débats intellectuels sur la vie en société. Présentant ensuite certaines des réalisations mises en œuvre sous sa présidence de la Commission européenne, il remet en cause les critiques selon lesquelles la construction européenne serait essentiellement fonctionnelle et technocratique. Il termine en montrant comment le projet européen construit son identité, non pas seulement en interne, mais à travers les réponses apportées aux *défis de l'histoire*.
- Pour **Jan Sokol**, l'inflation de l'usage du mot « identité » est le signe d'un malaise profond, qui ne touche pas seulement les sociétés européennes. La quête identitaire européenne ne peut plus s'adosser à son vieil ennemi d'autrefois, le communisme. Plutôt que de céder à la tentation de la désignation d'un nouvel ennemi, Jan Sokol propose d'envisager l'identité européenne comme un *nouveau programme pour la paix*, et de faire de la *variation culturelle*, du *respect des différences* le thème principal de l'Europe de demain.
- Selon **Daniel Tarschys**, l'identité est une dimension cruciale du fonctionnement de toute entité politique. L'approfondissement de l'intégration européenne exige un effort de *construction* de l'identité européenne, qui pourrait s'inspirer de la manière dont ont procédé les Etats-nations. Proposant quelques pistes d'action, il désigne l'*éducation* et la *culture* comme les domaines-clés pour développer le sentiment d'appartenance à l'Europe.

L'IDENTITE EUROPEENNE A L'HEURE DE LA GLOBALISATION

- **Marc Abélès** montre comment les transformations rapides que subissent nos économies et nos sociétés s'accompagnent de la montée de véritables angoisses concernant l'avenir. Le champ politique se trouve envahi par une interrogation lancinante concernant l'insécurité et les menaces que recèle cet avenir, sans que les responsables politiques aient réussi à trouver des réponses adaptées à ces nouveaux

défis. Le projet européen peut-il encore mobiliser les citoyens, à l'heure où la globalisation pose crûment la question de la *survivance* ?

- Selon **Louis Chauvel**, dans la mesure où elle peut faire prendre conscience aux Européens de la nécessité de créer collectivement un projet nouveau, la globalisation est peut-être une chance pour l'identité européenne. La situation actuelle de l'Europe, caractérisée par une très forte hétérogénéité, tant du point de vue socio-économique que de celui des identités vécues (ou subjectives), présente de graves dangers pour l'avenir de la construction européenne.
- Pour **Ben Rosamond**, les discours dominants sur la globalisation tendent à faire comme si l'Europe n'avait d'autre choix que de procéder à tout un ensemble de réformes néolibérales afin de s'insérer dans l'économie mondiale. Selon lui, ces théories ne tiennent pas assez compte de l'existence, en Europe, d'imaginaires économiques alternatifs. Le développement de l'identité européenne passerait donc par une *profonde refondation du discours normatif portant sur l'espace économique européen*.

UN CAS EXEMPLAIRE DE REFONTE DE L'IDENTITE : LE DROIT EN EUROPE

- **Antonio Padoa-Schioppa** conteste ici l'idée selon laquelle l'histoire du droit serait réductible à celle de l'Etat et de ses institutions. Analysant quelques uns des entrecroisements et des influences réciproques entre les modèles juridiques de différentes régions d'Europe, sa contribution rend au droit sa dimension *européenne* et ouvre des perspectives pour un enseignement de l'histoire juridique mettant à jour cette dimension trop souvent ignorée.
- **Robert Badinter** nous rappelle que le droit est l'un des éléments les plus importants de l'unification européenne. Espace de circulation des droits, pourvue d'institutions qui veillent constamment à l'unité d'interprétation de ce droit, disposant d'un corpus de valeurs communes définies par un texte fondamental (la Charte), l'Union doit cependant aller plus loin dans l'*édification d'un espace judiciaire intégré*. L'exigence de *sécurité*, fondamentale pour les peuples européens, plaide fortement en ce sens, et nécessiterait notamment la création d'un Parquet européen.
- **Christian Joerges** met en évidence l'absence surprenante de réflexion sur l'acquis *historique* européen lors des débats de la Convention sur le Traité Constitutionnel Européen et, plus largement, dans le champ du droit. Montrant le danger inhérent à une telle *occultation des aspects les plus sombres de l'histoire européenne* au XX^e siècle, il propose des pistes pour sortir de cette impasse.

FAUT-IL RE-FONDER LE PROJET EUROPEEN SUR DES PRINCIPES IDENTITAIRES ?

- **Tzvetan Todorov** plaide pour une *affirmation de l'identité spirituelle européenne*, afin de sceller la solidarité entre Européens sur une base plus solide que celle des intérêts communs. Cette identité européenne est néanmoins paradoxale, puisqu'elle renvoie à des valeurs qui sont, soit trop générales, soit trop particulières. Afin de dépasser ce paradoxe, Tzvetan Todorov nous propose un détour par les penseurs des Lumières, qui ont montré comment la pluralité pouvait donner naissance à une nouvelle unité.
- Selon **Ash Amin**, l'identité européenne « classique » se caractérise par la nostalgie et l'exclusion de l'étranger. Il argumente en faveur de l'élaboration d'une nouvelle idée de l'Europe, articulée autour des notions d'*hospitalité* et de *réciprocité*. Selon lui, seule une *éthique de l'engagement vis-à-vis de l'Etranger* pourra remettre l'Europe en phase avec les réalités qui la caractérisent aujourd'hui, celles de sociétés devenues essentiellement multiculturelles.
- Pour **Henryk Wozniakowski**, la recherche et le débat sur les principes identitaires en Europe doivent être encouragés, et nous devons accepter la part de risque que comporte une telle recherche. Le questionnement permanent, l'esprit critique, le refus de l'auto-identification close et durable, sont autant de signes que l'identité européenne n'est pas inconsistante. Il insiste sur le *déficit de représentations symboliques* dont souffre l'Europe et appelle les hommes et femmes de charisme à s'engager pour pallier ce déficit.

Speech summaries

THE DEBATE ON EUROPEAN IDENTITY: A HISTORICAL PERSPECTIVE

- **Aziliz Gouez** studies two historical periods, the « founding moment » and the time spanning the beginning of the 1990s to the present day. Her analysis of these two key periods helps to explain why the question of European identity, which was shunned during the first decades of European integration, has today become a burning issue.

THE EMERGENCE OF THE DEBATE ON IDENTITY: GENESIS, DEVELOPMENT AND FORMS

- **Jacques Delors** stresses the three aspects one must bear in mind when contemplating contemporary discussions on European identity. The first is the reappearance of the *Nation* in academic debates about life in society. He then challenges those who criticise European integration for being an essentially functional and technocratic affair by going over some of the accomplishments made whilst he was President of the Commission. Finally, he demonstrates how the European project constructs its identity not only in relation to itself but in the way it responds to the *challenges of history*.
- According to **Jan Sokol**, the growing use of the word « identity » reflects a deep-seated feeling of ill-being, which is not just affecting European societies. The old Communist enemy can no longer act as a foil to Europe's search for identity. Instead of yielding to the temptation of finding a new enemy, Sokol suggests contemplating European identity as a *new programme for peace*, making *cultural diversity* and *the respect for difference* the main guidelines of tomorrow's Europe.
- **Daniel Tarschys** argues that identity is a vital part of the way any political entity works. If European integration is to be deepened, efforts must be made to *construct* European identity, for instance along the lines Nation-States proceeded. Among the concrete measures he suggests, he highlights *education* and *culture* as key areas for developing a feeling of belonging to Europe.

EUROPEAN IDENTITY IN THE AGE OF GLOBALISATION

- **Marc Abélès** shows how the rapid transformations our economies and societies are undergoing are bringing with them tangible and growing fears about the future. The political field is overrun with nagging questions about insecurity and the threats the future holds, yet politicians have not been able to find suitable answers to these new challenges. Can the European project still mobilise citizens' enthusiasm at a time when globalisation bluntly asks the question of *survival*?
- **Louis Chauvel** claims that globalisation can actually be an opportunity for European identity in that it can make Europeans realise the necessity to construct a new collective project. Europe's current state, which is one of extremely heterogeneous

socioeconomic set-ups and historical (or subjective) identities, is highly dangerous for the future of European integration.

- **Ben Rosamond** considers that prevailing **accounts** towards globalisation make out that Europe has no other choice but to engage in a whole series of neo-liberal reforms in order to find its place in the world economy. In his view, these theories do not properly take into account the existence of alternative economic imaginaries in Europe. European identity will thus only develop if there is *radical reform of **normative discourse** concerning the European Economic Area.*

AN EXEMPLARY CASE OF IDENTITY REFORM: LAW IN EUROPE

- **Antonio Padoa-Schioppa** challenges the idea that the history of law can be reduced to that of the State and its institutions. His contribution, through an analysis of some of the reciprocal and intertwining influences legal models in different regions of Europe have had on each other, restores the *European* dimension of law which is too often overlooked and opens up new horizons for the teaching of legal history.
- **Robert Badinter** reminds us of the vital importance of law in European unification. The Union is an area of common rights, is endowed with institutions which constantly watch over the uniform interpretation of law and has at its disposal a corpus of common values defined by a founding text: the Charter. However, it must make further progress in the *construction of an integrated judicial area*. European citizens' fundamental demand for *security* goes a long way to justify such a construction which would notably require a European public prosecutor's office to be established.
- **Christian Joerges** highlights the surprising lack of reflection on Europe's *historical* background during the debates within the Convention on the European Constitutional Treaty and, more generally, within the field of law. He underlines the dangers of *eclipsing the darkest aspects of 20th-century European history* and puts forward some ideas for change.

SHOULD THE EUROPEAN PROJECT BE REBUILT ON THE BASIS OF IDENTITY?

- **Tzvetan Todorov** believes that *Europe should assert its spiritual identity* in order to guarantee solidarity between Europeans on a more solid basis than that of common interests. This European identity is nevertheless paradoxical, as the values it is associated with are either too general or too specific. In order to go beyond this paradox, Todorov takes us back to the thinkers of the Enlightenment period, who demonstrated how pluralism could give rise to a new unity.
- According to **Ash Amin**, « old » European identity is characterised by nostalgia and the exclusion of the stranger. He argues for the elaboration of a new idea of Europe, based on the notions of *hospitality* and *mutuality*. In his opinion, only *an ethic of engagement towards the stranger* can put Europe back in line with the modern-day reality of what are essentially multicultural societies.

- **Henryk Wozniakowski** asserts that research and debate on the principles of identity in Europe should be encouraged and that we must accept the risk-element contained within this research. Constant questioning, a critical mind and the rejection of narrow and long-lasting self-identification are signs that European identity does not lack substance. He lays stress on the *deficit of symbolic representations* which Europe is suffering from and appeals to charismatic men and women to commit themselves to absorbing this deficit.

I – Le débat sur l'identité européenne : mise en perspective historique

Aziliz Gouez (Chargée d'études à Notre Europe)

INTRODUCTION

Les deux guerres mondiales sont des étapes décisives dans la prise de conscience de la nécessité de faire l'Europe. Elles introduisent une fêlure fondamentale dans le sentiment de supériorité affirmé auparavant par les Européens. Profondément informé par les idées développées dans la période de l'entre-deux guerres, le débat sur l'identité européenne est très vigoureux en 1945. Cette vigueur s'épuise dans les premières décennies de la construction européenne. Pourquoi ? Quels sont les rapports entre les discussions sur l'identité européenne de l'Europe historique et celles concernant l'identité de l'Union européenne ? Et comment comprendre qu'après ces années de relative atonie, la thématique de l'identité européenne ait fait un retour si remarquable dans les débats sur l'Union ? Les colloques, déclarations politiques ou publications sur le sujet se multiplient – sans toujours bien permettre de discerner ce que recouvrent les diagnostics de « crise identitaire » formulés un peu partout, ou de bien saisir à quoi renvoie la bouteille à l'encre de l'expression même d'« identité européenne ». L'objet de la présente étude n'est donc pas tant de prendre parti dans le débat en cours sur l'identité que de présenter les termes de ce débat et de comprendre pourquoi la question de l'identité européenne se pose de nos jours avec une telle acuité. Nous le ferons à partir d'une analyse de deux périodes charnières, celle du moment fondateur et celle en cours depuis 1992.

L'IDENTITE EUROPEENNE AU MOMENT FONDATEUR

« S'UNIR OU MOURIR »

UN RECENTRAGE SUR L'HOMME

Jusque dans les années 1950, le débat sur l'identité européenne n'est pas formulé en ces termes. L'« idée d'Europe » désigne les projets d'union des Etats européens en une Fédération limitant les souverainetés nationales¹. L'expression « esprit européen » désigne quant à elle le sentiment d'appartenance à une *culture* commune, et non pas à une communauté politique (laquelle n'existe qu'à l'état de projet plus ou moins utopique.) L'« esprit européen » consiste en l'affiliation à un ensemble de traits culturels, de valeurs et de principes censés caractériser

¹ Voir par exemple Hendrik Brugmans, *L'idée européenne, 1920-1970*, Bruges, 1970. L'idée d'Europe est très ancienne. Mais avant 1918, les penseurs qui, à l'instar de Saint Simon, Kant ou Mazzini, ont développé une vision articulée de l'unité européenne se comptent sur les doigts de la main.

la civilisation européenne : universalisme, humanisme, foi dans la raison, le progrès, etc. À la veille de la Première guerre, il n'est le fait que d'une petite élite, cultivée, et souvent cosmopolite. Dans leur formidable optimisme, ces hommes de la Belle époque « pensent sincèrement que les frontières et les divergences entre nations et confessions se fondront peu à peu dans une humanité commune » et « se persuadent que les progrès techniques de l'humanité doivent entraîner fatalement une aussi rapide ascension morale² ».

Le premier conflit mondial dynamite l'enthousiasme de la Belle époque. « L'Europe ne sera plus pendant des décennies ce qu'elle a été avant la première guerre mondiale. Une ombre lugubre ne s'est jamais complètement dissipée sur l'horizon.³ » Il provoque également un sursaut de la conscience européenne. Pour Romain Rolland, André Gide, Paul Valéry, Jules Romains⁴ et pour tous les intellectuels des années 20 et 30 animés d'un esprit européen, il ne s'agit plus de faire valoir la *supériorité* de la civilisation européenne, mais plutôt de se prémunir contre les penchants autodestructeurs qui menacent la survie même de cette civilisation. La crise morale de l'Europe de l'entre-deux guerres induit un recentrage sur les valeurs humanistes⁵. C'est au nom de l'Homme que l'on veut faire l'Europe. L'homme des socialistes, libéré des chaînes de l'exploitation économique et de la domination des Etats capitalistes et belliqueux, ou celui des « personnalistes », engagé dans des relations actives avec la communauté. Ce mouvement, moins connu que le premier, est fondé sur la notion de *relationalité*, sur l'idée que l'homme accède à son humanité dans l'événement de la rencontre avec l'Autre. C'est le visage de l'Autre – dans cette situation de « face-à-face » faite de regards, de paroles et de gestes – qui impose à l'homme d'agir de façon éthique (ou responsable.⁶) Les personnalistes, dont Denis de Rougemont s'impose comme l'un des porte-parole, substituent la notion d'*homme engagé* à celle d'*individu*⁷, la notion de *partenariat* à celle de concurrence. Cette philosophie personnaliste trouve un prolongement dans une certaine vision de l'organisation politique. La réponse aux besoins des hommes s'y articule, grâce à l'application du principe de subsidiarité, au plus près des personnes, sans que l'échelon supérieur puisse empiéter sur le niveau inférieur. Dans la chaîne de la solidarité, dont les associations sont un échelon indispensable, l'Etat ne devrait constituer qu'un maillon.

Sur le plan politique, les projets avancés par les promoteurs de l'idée européenne sont d'une grande diversité. Le plus abouti se matérialise dans la proposition faite par le socialiste Aristide Briand (co-fondateur avec Jean Jaurès du journal *l'Humanité*). Richard de Coudenhove-Kalergi défend, au sein du mouvement paneuropéen, des options résolument fédéralistes. Critiquant le

2 Stefan Zweig, *Le monde d'hier. Souvenirs d'un européen*, Paris, Belfond, 1982, p. 20

3 Stefan Zweig, *op. cit.*, p.156

4 C'est en pleine guerre que Jules Romains a écrit son grand poème *Europe*.

5 Nous traitons ici des mouvements et idées qui ont trouvé un prolongement après la deuxième guerre mondiale, et non des visions européennes développées par les tenants du nazisme ou autres extrémismes.

6 Voir Martin Buber, *Moi et toi* (1923) ou Emmanuel Levinas, *Totalité et infini. Essai sur l'extériorité*, (1961)

7 Les personnalistes rejettent le mythe individualiste de la société conçue comme une fourmilière : l'absence de débat sur les choix de consommation et de production tant individuels que collectifs est selon eux problématique.

Traité de Versailles, Keynes avance quant à lui l'idée d'une « Union libre-échangiste⁸ » comprenant la Turquie et même l'Égypte et l'Inde. Les « non-conformistes » développent leurs idées dans les revues *Esprit* ou *Ordre nouveau*. Ce terme de « non-conformisme » englobe toute une génération, celle de l'*Ordre nouveau* (Robert Aron, Alexandre Marc, Jean Jardin, Denis de Rougemont, etc.) et d'autres mouvements, pas toujours convergents (Blanchot, Izard, Maulnier ou Mounier.) Pour la plupart de ces hommes, la construction de l'unité européenne va de pair avec une affirmation de la culture européenne. Identité européenne et héritage européen⁹ se confondent quelque peu. Puisque « l'Europe est beaucoup plus ancienne que ses nations¹⁰ », les clés de l'identité européenne sont à rechercher dans le passé, dans les traits communs qui unissent les peuples européens.

L'ENGAGEMENT DES INTELLECTUELS APRES 1945

30 millions de morts – dont six millions victimes d'une politique délibérée d'extermination – des millions de civils arrachés à leur terre, l'horreur des exécutions d'otages et des bombardements massifs, font de la deuxième guerre mondiale un deuxième palier, décisif, dans la prise de conscience de la nécessité de faire l'Europe. On doute de l'humanité même de cette civilisation. La rupture de la promesse faite à des millions d'hommes selon laquelle la Première guerre mondiale serait la « der des der » est imputée à l'inanité des efforts engagés dans l'entre-deux guerres pour dompter les volontés de puissance suicidaires des Etats nationaux. Pour Léon Blum, « le socialisme international souhaite les limitations de la souveraineté (...) C'est au nom de ce dogme absolu de la souveraineté qu'on a privé la SDN de toute force exécutive. C'est au nom de ce même dogme que l'on condamne encore aujourd'hui les premières tentatives de l'Europe occidentale pour entreprendre un commencement d'unification économique qui entraînera fatalement un commencement d'unification politique¹¹. » Parlant du Congrès de la Haye et de la participation des intellectuels, TS Eliot, qui vient de terminer ses « Notes Toward a Definition of Culture », écrit : « Je pense qu'actuellement, tout doit être fait pour soutenir un mouvement de ce genre, quelles que soient ses chances de succès et l'acharnement que l'on doit y mettre. » L'intelligentsia européenne s'engage donc massivement dans un effort de refondation culturelle, qui fait pendant à celui de reconstruction matérielle. L'Unesco est créé en 1946. La même année, ont lieu les rencontres internationales de Genève, intitulées *L'Esprit européen*. Elles suscitent un grand débat, animé par Robert Aron, Julien Benda, Georges Bernanos, Francesco Flora, Karl

8 John Maynard Keynes, *Les conséquences économiques de la paix*, Paris, Editions de la Nouvelle Revue Française, 1919, p. 213

9 D'un auteur à l'autre, les références sont souvent les mêmes : esprit critique, rationalité et principes politiques hérités de la philosophie grecque, organisation juridique héritière de l'Empire romain, échelles de valeurs spirituelles fondées sur le respect de la personne, l'universalisme et la référence à un Dieu unique (héritage judéo-chrétien), grande diversité de foyers particuliers de vie sociale et de cultures (héritage des Barbares), civilisation technicienne fondée sur la Raison, la Science et le Progrès.

10 Denis de Rougemont, *Vingt-huit siècles d'Europe. La conscience européenne à travers les textes, d'Hésiode à nos jours*, Paris, 1961, p.7

11 Léon Blum, discours prononcé lors de la réunion de l'Internationale socialiste d'avril 1948 (dit discours de Stresa)

Jaspers, Georg Lukacs, Maurice Merleau Ponty, Denis de Rougemont et quelques autres, autour de la question : « *L'Europe comme culture aux lendemains de la guerre civile. Un nouveau monde est en train de naître, sera-ce un monde civilisé ?* »

Après la Seconde guerre mondiale, l'affirmation de l'identité européenne passe par une réaffirmation des fondements éthiques et culturels de la civilisation européenne. Droits de l'homme et démocratie sont érigés en critères absolus, alors qu'à l'époque du plan Briand il est encore envisageable d'inclure le Portugal de Salazar dans une fédération européenne. Entre 1946 et 1950, nombreux sont les anciens résistants, socialistes, radicaux ou démocrates-chrétiens à se mobiliser pour donner corps à leurs projets d'unification européenne. Ils y sont fortement encouragés par les Américains, qui, en 1948, inscrivent l'unité européenne au rang de leurs priorités de politique étrangère et la payent d'un prix considérable, *via* la mise en œuvre du Plan Marshall. Les options divergent, du fédéralisme radical à l'unionisme. Les Britanniques – qui n'ont pas cédé aux sirènes (et aux bottes) du fascisme et entretiennent des liens privilégiés avec les USA et le Commonwealth – sont moins anxieux que les Continentaux de sceller cette union dans une organisation de type supra-national. Le mouvement fédéraliste, né de la fusion de groupes formés pendant la guerre, a acquis une dimension quelque peu mythique et se veut le représentant de « l'Europe profonde ». L'Union européenne des fédéralistes (UEF), présidée par le Néerlandais Hendrik Brugmans, s'affirme comme un mouvement populaire. Elle est représentée dans la plupart des pays européens et compte des membres prestigieux, comme l'italien Altiero Spinelli. L'UEF et le Mouvement pour l'Europe Unie (MEU) créé par Churchill, sont les deux principales organisations – pourtant peu compatibles – qui animent le Mouvement européen. Ce mouvement chapeaute l'ensemble des groupes d'intérêts et initiatives privées attachées à la cause de l'unité européenne. C'est lui qui est à l'origine du Congrès de La Haye de 1949.

LE TEMPS DES BATISSEURS

LA MARGINALISATION DU DEBAT SUR L'IDENTITE CULTURELLE

Le Conseil de l'Europe est la réalisation la plus visible et potentiellement la plus influente de l'après-Congrès de La Haye. Mais les visées fédéralistes des éléments les plus radicaux du Mouvement européen sont court-circuitées par les Britanniques. Le fonctionnement du Conseil ne présente au final aucune différence de nature avec celui des deux autres institutions de type intergouvernemental créées après-guerre : l'OECE et l'Union Occidentale. L'Assemblée parlementaire perd certains de ses membres, qui, à l'instar de Paul-Henri Spaak, préfèrent rejoindre l'Europe des Six, dont les projets prennent rapidement corps. Persuadés que les institutions sont vaines si ne se développe pas chez les populations européennes un attachement commun à l'Europe, certains intellectuels choisissent au contraire de défendre au sein du Conseil une vision selon laquelle la culture est le seul véritable « agent de changement », capable de produire les inflexions de comportements et de mentalités qui sont la condition *sine qua non* d'un changement politique concret.

Pour ces hommes, l'éducation et la formation des personnes est une priorité à laquelle ils donnent forme en travaillant à la création d'un certain nombre d'institutions. Ce sont le Centre

européen de la Culture¹² et l'Institut d'études européennes de Genève, présidés par Denis de Rougemont (lequel donne également une impulsion décisive à la création du Centre Européen de la Recherche Nucléaire, le CERN), le Collège de Bruges¹³ avec Salvador de Madariaga et Hendrik Brugmans ou le Centre international de formation européenne à Nice et le Collège d'études fédéralistes à Aoste avec Alexandre Marc, etc. Bien avant que la Communauté européenne ne s'intéresse aux questions culturelles (ses compétences en la matière ne datent que de 1989), le Conseil de l'Europe est donc la principale organisation qui s'attache à promouvoir l'identité culturelle européenne. Bien plus que l'Union européenne, et malgré les pouvoirs limités dont il dispose, le Conseil représente aux yeux des minorités d'Europe la référence en matière de défense de la diversité culturelle européenne (Charte pour la protection des langues minoritaires, Charte sur l'autonomie locale) et de protection des droits de l'homme – via notamment les arrêts de son organe judiciaire, la CEDH.

CONSTRUIRE L'UNITÉ DU « MONDE LIBRE »

Convaincu que les demandes des fédéralistes n'ont aucune chance d'être acceptées telles quelles par les gouvernements et que, d'autre part, l'unification de l'Europe nécessite un saut qualitatif par rapport à l'intergouvernementalisme, Jean Monnet choisit une autre voie. Il s'applique, non pas à définir les bases culturelles de l'unité européenne, mais plutôt à donner forme à celle-ci en l'incarnant dans un dispositif institutionnel. Dans la conception des « pères fondateurs », ce sont donc les institutions communes, et non la *conscience* culturelle, qui constituent le moteur de l'unité européenne. Cette primauté donnée aux institutions n'équivaut pas à un rejet des valeurs promues par les tenants de l'identité culturelle. Le terme de « fonctionnaliste » tend à faire oublier l'attachement des bâtisseurs de l'Europe, non seulement à la paix, mais aussi au pluralisme et au respect de l'autre (dimension reflétée dans la notion de « reconnaissance mutuelle ».) En réalisant sur un point limité, mais fondamental, le transfert révolutionnaire des droits nationaux au profit d'une organisation supranationale, ils permettent que s'amorce un dialogue permanent entre les représentants des différents intérêts nationaux. De même, dans l'ordre du fédéralisme, la CECA correspond à une conception stratégique, « fondée sur le choix d'un point d'application limité, mais dont la finalité et les engrenages étaient conçus pour aboutir à une unité vraiment profonde ».

Si l'identité européenne n'est pas matière à débat durant les premières décennies de la construction européenne, c'est aussi parce que les raisons de l'unification s'imposent avec évidence. La reconstruction de l'Europe dévastée, ruinée, plaide pour un changement d'échelle dans la coopération économique entre Etats. L'affirmation dans les traités des « idéaux

12 Des trois commissions mises en place par le Mouvement européen en vue de la préparation du Conseil de La Haye: l'une est chargée questions « culturelles et morales ». Elle prévoit la création d'un Centre européen de la Culture. Malgré l'opposition des Britanniques, la proposition, soutenue par Bertrand Russel, finit par être adoptée. Le Centre se donne pour mission la promotion de programmes d'information sur l'Europe à travers les médias et les institutions d'éducation populaire, le développement de la recherche scientifique sur la condition de l'homme au 20^e siècle, la révision des manuels d'histoire et l'organisation de réunions pour discuter des problèmes de société européens.

13 Le Collège de Bruges est chargé, à l'origine, d'entreprendre « l'étude de la situation en Europe du point de vue historique et sociologique » et de former les agents des futures institutions supra-nationales.

européens » que sont la liberté ou la démocratie a d'autant plus de poids que ces valeurs ont été bafouées pendant les années de guerre et que le « bien commun européen » semble menacé à l'Est du rideau de fer. L'Europe occidentale dispose d'un « ennemi commun » tout désigné pour cimenter son unité – l'URSS (et l'on sait combien, dans le processus de délimitation d'un groupe, la définition *contre* est vecteur de cohérence interne.)

Au moment fondateur, la question des frontières territoriales n'est donc pas problématique. L'identité européenne renvoie à une communauté de valeurs, celles du « monde libre ». Ouverte aux démocraties voisines qui souhaiteraient adhérer, la Communauté affirme son identité sur le plan *externe*, face à l'URSS et aux dictatures du sud de l'Europe. La démarcation par rapport aux Etats-Unis n'est qu'une dimension secondaire de cette identité externe, davantage posée en termes de réduction de la dépendance que de conflit idéologique. Quant au débat sur l'identité politique, comprise comme sentiment d'appartenance à une communauté politique, il est loin, dans les années 50, de préoccuper les Européens. La décennie 1990 constitue une rupture à cet égard, en même temps qu'elle marque l'entrée dans une période d'incertitudes et de remises en cause. La césure est symbolisée par le remplacement emblématique, en 1992, du terme de « Communauté » par celui d'« Union ».

LE TOURNANT DES ANNEES 1990

LE DEBAT SUR L'IDENTITE POLITIQUE EUROPEENNE

INTERROGATIONS SUR L'OBJET POLITIQUE EUROPEEN

L'inflation de l'usage de l'expression « identité européenne » va de pair avec une multiplication des adjectifs que lui sont adjoints. On discute aujourd'hui de l'identité culturelle européenne, de son « identité politique », de son « identité économique », ou même de celle de son modèle social. L'« identité » n'est plus qu'un mot dans l'air du temps pour poser la question de la nature et du contenu du projet économique ou social européen, et de façon sous-jacente, celle de leur spécificité par rapport aux modèles d'autres régions du monde.

Parmi tous ces débats, celui sur l'identité politique de l'Union européenne est particulièrement vigoureux. Là encore, l'expression renvoie à des aspects distincts. Le premier est celui de la *nature* de « l'Objet politique européen ». Avec son triangle institutionnel, ses trois piliers et ses compétences partagées, l'Union européenne est une organisation politique d'un nouveau genre qui ne se laisse pas facilement enfermer dans des catégories toutes faites : « Europe is governed by a *network state* of shared sovereignty and multiple levels and instances of negotiated decision making.¹⁴ » Le caractère évolutif et dynamique que lui confèrent les institutions imaginées par les pères fondateurs la distinguent d'un Etat classique, dont les lois constitutionnelles sont gravées dans le marbre (il ne viendrait à l'esprit de personne de parler de « construction française »). Ce caractère ouvert – d'autres diraient « ambigu » – donne lieu

14 Manuel Castells, "The Construction of European identity. A statement prepared for the European Presidency of the European Union" (unpub. Mimeo)

à des demandes récurrentes de clarification, soit dans le sens d'une véritable fédération, soit au contraire dans celui d'une union de type confédéral. Le débat sur l'identité politique européenne, alimenté par l'affirmation des théories du postnationalisme, fait une percée dans les médias au début des années 2000, après que Joschka Fischer s'est prononcé clairement en faveur d'une « fédération européenne », invitant les autres dirigeants politiques européens à exprimer leurs positions respectives – et cela juste avant que ne s'ouvre la « Convention sur l'avenir de l'Europe » chargée de préparer un projet de Constitution.

« L'identité politique européenne » désigne aussi la place et le rôle que joue (ou devrait jouer) l'Union sur la scène internationale, l'image qu'elle projette sur le reste du monde. A cet égard, les valeurs qu'aimeraient incarner les responsables politiques européens – respect de la démocratie et des droits de l'homme – ne sont pas l'apanage de l'Europe. Petite sœur de la puissance américaine, l'Union européenne tente de s'en démarquer (et certains de ses États-membres plus que d'autres) en adoptant la posture du sage conseiller qui, ayant vécu et commis des erreurs de jeunesse, est en mesure de mieux appréhender la complexité du monde. Il y a, dans la conception quelque peu post-moderne de « puissance civile », quelque chose qui rappelle l'esprit viennois – un modèle de civilisation fondé sur le pluralisme, le relativisme, la méfiance envers les absolus.

AFFILIATION ET DESAFFECTION

L'identité politique européenne renvoie en second lieu à la question du *sentiment d'appartenance* à la communauté politique européenne. Cette problématique est liée à la précédente dans la mesure où l'affiliation à un « objet politique non identifié » ne coule pas de source. La plupart des intellectuels qui se penchent sur la question (Jürgen Habermas, Jean-Marc Ferry, Étienne Balibar, etc.) s'accordent pour dire que l'appartenance à l'Union européenne ne peut être pensée à partir des mêmes catégories que celles de l'appartenance nationale. Habermas notamment développe une théorie du patriotisme constitutionnel, d'un patriotisme au-delà des nationalismes qui a un grand écho dans la sphère des spécialistes de l'Union européenne.

C'est bien au-delà de cette sphère de spécialistes que se déploie depuis une quinzaine d'années le débat sur citoyenneté et démocratie européennes. Des tables rondes des médias nationaux aux comptoirs des cafés d'Europe, la dénonciation du « déficit démocratique » et de la « technocratie bruxelloise » est devenue un lieu commun. Suite au grand saut opéré par la mise en œuvre du marché commun, les Européens acquièrent une conscience diffuse que ces institutions sans visage interfèrent, via leur production législative, dans les aspects les plus concrets de leur vie quotidienne. Peu de droits sont attachés à ce jour à la citoyenneté européenne. Les Européens ne connaissent pas bien le fonctionnement des institutions communautaires, ils ne parlent pas la langue de Lisbonne. « The economy is global; the state is a European network, in negotiation with other international actors; while people's identity is national, or even local and regional in certain cases. In a democratic society, this kind of

structural, cognitive dissonance may be unsustainable¹⁵ ». A cet égard, les efforts pour stimuler et informer la conscience européenne de leurs concitoyens déployés par la Commission, le Parlement et ce qui reste du mouvement européen (quelques hommes politiques, associations, think tanks), rencontrent un succès très mitigé.

L'une des initiatives importantes de la Commission en ce sens consiste dans les politiques structurelles. Elles visent, pour parler le langage de Bruxelles, à réintroduire du « bottom-up » dans l'architecture communautaire. Il s'agit, au nom de la solidarité entre régions riches et pauvres de financer le rattrapage de ces dernières, mais aussi d'amener les élus locaux et régionaux à participer à la construction de l'Europe : « C'était nouveau pour eux de venir à Bruxelles, c'était nouveau pour la DG compétente d'essayer de tirer les meilleurs éléments de tout ça et de les diffuser ensuite. Non pas au nom du « benchmarking », mais au nom de quelque chose de plus profond, le *partenariat*. Ils apportaient leur chose à l'Europe¹⁶ ». L'inspiration personnaliste qui se dévoile dans cette conception du partenariat trouve également une incarnation dans le programme « Une âme pour l'Europe », tentative pour développer le dialogue interreligieux au niveau européen – avec l'espoir d'offrir une contrepartie spirituelle au processus en cours d'intégration économique et monétaire.

RECOMPOSITIONS ET MUTATIONS DE L'IDENTITE EUROPEENNE

LES ELARGISSEMENTS : GEOGRAPHIE ET VALEURS

La chute du mur de Berlin, en 1989, et la perspective d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale nourrit un temps l'illusion que la dernière étape dans la marche vers la réalisation de l'identité européenne est sur le point d'être franchie. Dans une vision quelque peu téléologique, de nombreux travaux universitaires de cette époque annoncent que le « retour » des pièces manquantes va enfin permettre son plein épanouissement. L'Europe centrale est perçue comme le lieu source d'un possible redressement de l'identité européenne, et cela précisément parce qu'elle y a été menacée. Cet espoir fait écho aux idées développées par les intellectuels dissidents. Pour Czeslaw Milosz, l'autonomie de la conscience individuelle, la recherche du juste, sont des valeurs proprement européennes qui constituent une digue dans la résistance des subjectivités au totalitarisme. Jan Patocka affirme son affiliation à « l'idéal européen », qui consiste à la fois en l'héritage de la philosophie grecque et dans le refus du quotidien, à travers une recherche éthique ordonnée et constante. Certains historiens de premier plan, comme le Hongrois Istvan Bibó ou son élève Jeno Szucs, opposent la féodalité de type occidentale, caractérisée par une certaine autonomie de la société civile, une contractualisation des relations entre classes, aux structures de servage typiques des sociétés russo-asiatiques.

Les négociations d'adhésion sont cependant menées de telle façon – comme un exercice unilatéral d'absorption par les « pays candidats » de l'acquis communautaire – que l'apport de

15 Manuel Castells, op. cit.

16 Jacques Delors, entretien du 8 novembre 2005

L'Est à l'Union européenne est difficilement saisissable. La Commission sous-traite en partie cette importante réflexion à des universitaires, via le financement de lourds programmes de recherche transnationaux et pluridisciplinaires. Les résultats de ces recherches, sur les mémoires collectives, les régions transfrontalières ou la question sensible de l'achat des terres, ne trouvent pas de prolongement dans un véritable débat public. Il est particulièrement frappant, à cet égard, qu'aucune manifestation festive de grande ampleur n'ait, en mai 2004, salué l'entrée des nouveaux membres dans l'Union.

À l'optimisme des premières années de la décennie 90, aux théories du postnationalisme, succèdent des discours alarmistes sur la résurgence des nationalismes et du « conservatisme moral ». Il est certain que les populations d'Europe centrale et orientale perçoivent souvent l'inclusion dans l'Union comme un vecteur de lissage de leurs « personnalités nationales » - et la façon dont ont été conduites les négociations d'adhésion ne plaide pas le contraire... La « résurrection des vieilles nations », source de ce que Bibo appelle les « hystéries politiques des nations d'Europe centrale et orientale », s'explique selon lui par le fait que ces peuples ont été, à plusieurs reprises, dominés par des puissances étrangères sans pour autant se fondre en elles : « L'Empire ottoman avait été incapable de constituer une nouvelle structure nationale englobant les peuples balkaniques, d'une part parce que son occupation avait un caractère purement militaire (...), d'autre part parce que, culturellement, ils étaient étrangers à ces peuples. Quant à l'Empire des Habsbourg, c'était un conglomérat *ad hoc* qui, tout en ayant affaibli les nations qui le constituaient, était incapable de les fondre en une seule¹⁷ ». Occupés à détruire les cadres existants et à reconstituer leurs « anciens » cadres, les dirigeants nationalistes d'Europe centrale n'auraient, selon lui, pas pu jeter les bases d'une organisation étatique et nationale moderne. Afin d'assurer leur enracinement, ils auraient eu tendance à faire appel à l'appui du *peuple*, « support de *particularités nationales distinctives* qui, mieux que les couches dirigeantes cosmopolites, aurait sauvegardé les « vrais » critères de la nation : la langue, les coutumes¹⁸ ». Nationalisme linguistique, contentieux territoriaux, oppression et expulsion de minorités, sont donc autant d'éléments qui ont douloureusement marqué l'histoire de ces pays¹⁹. Ces contentieux sont aujourd'hui pacifiés, même si la situation de la minorité rom, en Slovaquie notamment, reste problématique. Les actions de l'Etat hongrois vis-à-vis de ses minorités de l'extérieur, à travers la promotion de leurs droits collectifs, présentent une différence de nature avec les conceptions en cours dans les pays d'Europe occidentale, dans lesquels les droits et libertés, y compris ceux des minorités, sont strictement individuels. De telles politiques sont susceptibles de renouveler les débats sur l'identité européenne et sur la promotion de la diversité interne à l'Europe.

17 Istvan Bibo, *Misère des petits Etats d'Europe de l'Est*, Albin Michel, 1993, p135

18 Istvan Bibo, *op. cit.*, p.171

19 À cet égard, les découpages opérés par les « Traités de paix » de l'après-première guerre mondiale ont eu un effet calamiteux. Ils ont nourri l'espoir, en Hongrie ou en Allemagne par exemple que la reconstitution des anciens cadres était possible. Pour bien comprendre les enjeux et les termes du débat à cette époque, voir Arnold Van Gennep, *Traité des nationalités*

Avec l'adhésion en 1995 de trois pays périphériques, l'effondrement du bloc communiste et celui conjoint des « idéologies », les débats sur l'identité européenne s'intensifient et changent de nature. Les élargissements provoquent un regain d'angoisses. Elles se manifestent à la fois au travers d'un « retour de la géographie », de la question des frontières (« Où s'arrêtera-t-on ? ») – comme si l'Europe était soudain devenue informe – et au travers d'un réveil du débat sur les valeurs culturelles. Sur ce plan des valeurs culturelles, c'est la question de la Turquie qui a les effets les plus spectaculaires. Le débat sur la constitutionnalisation de l'héritage chrétien de l'Europe secoue la Convention, gagne les médias, les discours politiques nationaux et les conversations des citoyens « lambda ». Dans les sociétés pourtant largement sécularisées d'Europe occidentale, il se trouve beaucoup de voix pour rappeler l'identité religieuse de l'Europe, pour opposer Europe augustinienne et monde byzantin. On rappelle qu'à des époques successives, certains pays d'Europe centrale – la Pologne, la Hongrie ou l'Autriche – ont joué le rôle de remparts de la chrétienté face aux conquêtes ottomanes²⁰. Il est difficile d'évaluer la place réelle de ces événements lointains dans les mémoires collectives. Ce qui est certain, c'est que la « question turque » a suscité un retour sur l'Histoire, qui fait se superposer l'Europe des *limes* de l'Empire romain, celle circonscrite par l'aire de diffusion de l'architecture baroque ou encore celle de l'Empire habsbourgeois. À ces discours répondent ceux des intellectuels qui, au contraire, mettent en évidence la porosité et la bigarrure de l'Europe au travers des siècles : « Cette rencontre entre l'Europe et l'empire ottoman est le grand exemple de deux mondes, qui, en se combattant et en se déchirant, finissent par s'entrepénétrer imperceptiblement, et s'enrichir réciproquement. Le plus grand écrivain occidental de la rencontre entre ces deux mondes, Ivo Andric, n'a pas été par hasard fasciné par l'image du pont, (...) symbolisant une voie de communication étroite et difficile jetée par-dessus l'obstacle de fleuves indomptés et d'abîmes profonds, de races et de croyances.²¹ »

LES EFFETS DE LA GLOBALISATION

L'accélération et l'intensification des flux de personnes, de biens, de capitaux et d'idées, ainsi que la généralisation de l'accès aux technologies d'information et de communication, donnent aux formations identitaires un caractère particulièrement complexe et labile. La globalisation induit l'émergence de nouveaux territoires culturels, suscite la formation d'identités mixtes. Ces évolutions, qui ne valent pas seulement pour le cas européen, ont des effets contradictoires sur la formation des identités individuelles et collectives : soit dans le sens d'une « libération », permettant un enchevêtrement des appartenances, une pluralité d'affiliations ; soit dans celui d'un « raidissement », renforçant le désir que peuvent avoir les individus et les groupes de définir le contenu et les contours de leur identité.

L'accès aux technologies d'information et de communication ouvre des potentialités énormes à la jeune génération des Européens. Ces conditions de possibilité devraient, en théorie, permettre le développement de leur affiliation à l'Europe plus facilement que pour la

20 Rempart symbolisé par la « Genze » construite par les Habsbourgs dans les Balkans.

21 Claudio Magris, *Danube*, Editions Gallimard,

génération de leurs grands-pères (lesquels, nourris d'histoire stato-nationale, se sont retrouvés sur le front sans avoir connu beaucoup plus que leurs villages). Or les jeunes Européens d'aujourd'hui voyagent beaucoup plus que leurs grands-parents, sans que cela semble nourrir une profonde conscience européenne. Sans doute faut-il voir là une sorte d'effet générationnel. Pour eux – et cela est inestimable – la Concorde européenne (matches de foot exceptés !) relève davantage du donné que d'une dimension à conquérir. En outre, les NTIC, qui permettent la consultation à distance et instantanée de mémoires équivalant à plusieurs milliers de livres imprimés, ou la compilation d'images hétéroclites, renouvellent le rapport au passé. Selon Arjun Appadurai, « Le passé n'est plus une terre où l'on retourne par le biais d'une simple politique de la mémoire. Il est devenu un entrepôt synchronique de scénarios culturels, une sorte de casting temporel central auquel on peut avoir recours à sa guise²² ».

La prise de conscience des mutations extrêmement importantes induites par la globalisation se caractérise par une résurgence du thème du déclin (qui revient comme un serpent de mer depuis 1918). L'Europe se trouve aujourd'hui en position de fragilité dans un contexte de mutation des équilibres globaux à la faveur de « puissances émergentes ». Les réflexions sur la globalisation ont ravivé les interrogations sur la spécificité européenne. Cette question n'a jamais été facile à résoudre, étant donné la vocation universelle de la culture européenne revendiquée par de nombreux penseurs. Les mouvements de population, juxtaposés aux flux rapides des images rendent d'autant plus difficile l'identification de ce qui est proprement européen. Certains s'en émeuvent, craignant de voir l'Europe absorbée par des régimes culturels plus importants.

L'une des conséquences les plus inquiétantes de la globalisation telle qu'elle affecte les sociétés européennes consiste dans les nouvelles formes d'inégalités qu'elle crée entre citoyens européens. « Pour les habitants du premier monde – pour ce monde de plus en plus cosmopolite et extraterritorial des hommes d'affaires, des professionnels de la culture ou des universitaires mondiaux – les barrières sont aplanies, alors que les frontières sont peu à peu démantelées pour laisser passer les distractions, le capital et la finance du monde ». Pour les autres, ceux qui subissent passivement tous les bouleversements, ceux qui sont « cloués » à la localité et ne peuvent se déplacer, « l'espace est bien réel, et les enferme peu à peu²³ ». La question de « l'identité européenne », posée au singulier, prend donc un tour éminemment spécieux dès lors que l'on prend en compte ces réalités contrastées. Tous les sondages, études sociologiques ou anthropologiques le montrent : l'identité européenne – comprise à la fois comme identité culturelle et comme sentiment d'appartenance à une communauté politique – concerne avant tout les segments les plus riches, les plus mobiles et les plus éduqués des sociétés européennes. Comme à la période de la Belle Epoque...

22 Arjun Appadurai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris, 2001

23 Zygmunt Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, Hachette littératures, 1999

CONCLUSION

Question des frontières, incertitude sur les valeurs, hybridité politico-institutionnelle, absence de projet clair, fragilité de l'assise populaire, sont autant d'éléments qui doivent être appréhendés concurremment. Ils se télescopent en vrac dans les perceptions et l'inflation contemporaine des discours sur la « crise identitaire » européenne. La plupart des chercheurs s'accordent aujourd'hui pour dire que l'identité européenne se *construit* plus qu'elle ne se *dévoile* à partir d'un retour sur le passé. Cela tient au moins autant à l'influence des théories constructivistes dans le monde de la recherche, qu'à la forme même de l'intégration européenne – processus ouvert, incertain, en devenir. La question posée dans ce milieu est plutôt « *Que voulons-nous faire ensemble ?* » et non pas « *Qu'est ce que l'Europe ?* » Le problème est que, dans la tourmente, peu de voix convaincantes se font entendre pour répondre à cette question (sans compter que les termes du débat ne sont pas les mêmes hors de la sphère des spécialistes de l'Union européenne). Le désintérêt, à quelques rares exceptions près, des intellectuels d'envergure pour la question européenne explique peut-être en partie cette situation. On se trouve aujourd'hui devant ce paradoxe que l'Union européenne est bien une communauté de droits, telle que l'avaient voulue les hommes de l'après-guerre, mais que l'Europe pensée par les juristes et les économistes manque cruellement d'imagination. La pauvreté des conceptions de la culture développées par ces derniers, qui confondent souvent culture et politique culturelle (ou problèmes liés à la libre circulation des biens culturels) est particulièrement inquiétante. Le principal défi qui se pose aujourd'hui à l'Europe est celui de la globalisation, et tous les citoyens européens l'ont bien compris. « We are heading toward a very stormy period in spite of the extraordinary potential in an age of creativity, prosperity and institutional reform. It can go both ways depending on what Europeans do.²⁴ » Il est grand temps d'amorcer un effort collectif pour se demander ce que peut mettre en oeuvre l'Europe en réponse aux bouleversements induits par la globalisation, qui rend les Européens, *tous* les Européens, fiers d'appartenir à cette communauté en construction. L'un des principaux changements liés à ce processus réside dans les flux migratoires massifs qui ont transformé les sociétés européennes en des sociétés multiculturelles. La question du projet commun ou de l'identité européenne ne peut être posée comme si l'Europe ne comptait pas des millions d'Européens « non racinés²⁵ ». On peut légitimement s'inquiéter des conséquences qu'aurait un détricotage de la communauté de droits européenne dans les deux pays qui ont dit non, en 2005, au projet de Traité constitutionnel européen. Qu'advviendrait-il de ces Etats – qui sont loin d'avoir prouvé, par le passé, le caractère indéfectible de leur attachement aux droits de l'homme – s'ils se trouvaient livrés à eux-mêmes ?

24 Manuel Castells, op. cit.

25 Marcel Détienné, Comment être autochtone : du pur Athénien au Français raciné, Le Seuil, 2003

II – L'émergence du débat sur l'identité : genèse, évolution, déclinaisons

Intervention de Jacques Delors (Président fondateur de Notre Europe)

Pour commencer, je vous dirai que je ne suis pas un fanatique d'une réflexion sur l'identité. Je ne vois pas en quoi elle peut aider à remettre du charbon dans la locomotive de la construction européenne. C'est une notion qui, de plus, est difficile à cerner : entre le *demos*, qui, pour certains, en serait la finalité la plus aboutie ; le *sentiment d'appartenance* à un groupe, la communauté de valeurs ; le lien établi par d'autres entre identité et *production de résultats* positifs par l'UE ; la distinction classique en science politique entre ceux qui sont *dans le groupe* et ceux qui sont *en dehors*, les *in* et les *out* (la dénomination du groupe est un fil conducteur très important pour comprendre l'histoire politique), etc. Je commencerai pour ma part par rappeler quelques notions en marquant l'opposition qui existe entre l'Europe et la Nation. Il y a eu, au cours de ces cinquante dernières années, une relation dialectique et conflictuelle entre les deux. Alors qu'aujourd'hui se posent des questions sur l'élargissement et la mondialisation, cette question de la Nation revient au premier plan dans les débats. Ensuite, je voudrais souligner que pendant la période 1985-1995, la relance de la construction européenne n'a pas été seulement fonctionnelle, au sens institutionnel et économique du terme. Enfin, je terminerai par le projet de société européenne, actuellement en discussion.

J'illustrerai l'opposition dialectique entre Europe et Nation, par deux citations célèbres. L'une de Jacques Le Goff : « Une Europe sans histoire serait orpheline et malheureuse. Notre Europe entre Atlantique, Asie et Afrique, existe depuis très longtemps, dessinée par la géographie, modelée par l'histoire, depuis que les Grecs lui ont donné son nom, toujours repris depuis ». Cette citation illustre tout un courant de pensée, courant d'âme, qui traverse l'Europe.

A l'inverse, j'aurais pu me référer à Marcel Gauchet constatant que, malgré une ressemblance croissante, les Etats membres ne parviennent pas à réaliser une union politique mais je citerai plutôt Dominique Schnapper, en science politique : « C'est en Europe que sont nées la réalité et l'idée même de la Nation moderne qui se sont ensuite diffusées dans le monde entier. En Europe seulement les nations sont enracinées dans un passé lointain. A ce long passé se rajoute l'effet des rivalités et des guerres, meilleur moyen pour affirmer l'identité de chaque nation et l'adhésion des individus à la collectivité ».

On touche ici à un grand débat de politique extérieure, politique extérieure conçue comme une relation entre la Nation et l'extérieur, entre les idéalistes et les réalistes, que l'on appelle souvent les westphaliens. Nous avons là une grille de lecture intéressante pour comprendre l'évolution de la construction européenne ou les positions et comportements au Conseil européen. C'est une confrontation qui n'en finit pas entre ces deux tendances. Au cours de cette période de cinquante ans nous avons aussi assisté à la remise en cause de la Nation : il

ne faut pas oublier que le Mouvement fédéral s'était construit, avant la dernière guerre, sur une identification entre Nation et nationalisme. L'une de mes discussions de toujours avec le Mouvement fédéral était liée à ce qu'ils continuaient à penser, peut-être dans leur inconscient, que la Nation allait disparaître. Ce que pour ma part, je n'ai jamais cru. Mais toute l'histoire de l'Europe a baigné dans cette condamnation morale de la nation porteuse de nationalisme, et ayant conduit à la grande catastrophe de la guerre. On a également vu surgir contre la Nation, les notions de région ou de communauté de régions. Ce débat n'est pas terminé, que ce soit en Belgique ou en Espagne – pays aux prises avec le redoutable problème de la Catalogne.

Les échecs rencontrés ou les crises traversées pendant la construction européenne ont amené des observateurs, à mon avis d'une manière superficielle, à accabler la construction européenne pour son caractère anti-démocratique. Mais la construction européenne n'est pas le problème : elle est la révélation d'un problème lié à l'évolution du politique, dans un contexte de désenchantement démocratique. A propos du référendum en France, mais aussi plus généralement, je crois que l'on cristallise sur la construction européenne des interrogations légitimes, mais qui portent en réalité sur le fonctionnement même de la démocratie à l'intérieur de nos nations – là où pourtant il y a un passé commun, des gènes, un sentiment d'appartenance. Ce débat n'a jamais été clarifié. On ne peut pas demander à la construction européenne telle qu'elle est de résoudre des problèmes qui sont ceux des nations. Mais la particularité de l'Europe reste très importante. Je ne voudrais pas, en opposant Europe et nation, occulter cette question que nous devons continuer à nous poser. Je rappellerai plus tard l'importance des questions culturelles pour les fondateurs de l'Europe, au Congrès de La Haye – l'importance de la culture comme porteuse de cette construction européenne (des hommes comme Brugmans ont donné une définition de l' « homme européen »).

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, nous assistons à un renouveau de la nation dans les débats intellectuels. « Renouveau de la nation » ne signifie pas que les auteurs contemporains considèrent qu'il ne faut pas faire l'Europe. Mais selon les conceptions des uns ou des autres, cette Europe sera, soit une coopération entre Etats (au-delà du westphalisme certes), soit un facteur d'intégration à travers des transferts de compétences. Ce débat est provoqué par la mondialisation, par la critique de l'Etat providence, par la contestation de l'individualisme contemporain. Au cœur de ces interrogations, il y a la question suivante : comment faire société ? Il est en train de se développer, à droite, avec par exemple un ouvrage tel que celui d'Udo di Fabio, *Die Kultur der Freiheit*, une réflexion basée sur une critique de l'individualisme et de l'Etat providence. C'est un plaidoyer pour le retour à ce qui fait société : la famille, la religion, la Nation. C'est une pensée que je cite parce qu'elle traverse actuellement les débats à l'intérieur de la CDU-CSU. Mais cela ne signifie pas que l'Etat doive s'effacer : c'est la différence entre ce néo-conservatisme et le libéralisme habituel. Il ne s'agit pas du libéralisme vulgaire qui actuellement fait des ravages au niveau de nos chefs de gouvernements et qui consiste à dire que l'on va faire une économie de marché la plus transparente, la plus efficace possible, et que le marché est le meilleur arbitre. Il s'agit plutôt de gens qui considèrent que l'Etat doit jouer un rôle, même s'il doit être moins présent sur le plan de l'Etat providence. La référence à la famille et à la responsabilité collective y est centrale et il me semble que face à la stagnation de la construction européenne, face aux problèmes de la mondialisation, il ne

faut pas négliger cette pensée conservatrice. De l'autre côté, c'est aussi un auteur allemand, Erhard Eppler, qui dans *L'Etat fin de série*, exprime son angoisse devant la privatisation des tâches étatiques. Cette pensée de gauche, qui fait aussi l'objet d'un débat à l'intérieur du SPD, essaie de réfléchir sur ce que pourrait être aujourd'hui l'Etat social.

Nous avons donc là des réflexions qui, paradoxalement, sont davantage concentrées sur la nation et sur l'Etat que sur l'Europe – même si du côté d'Eppler, on raisonne toujours dans le cadre d'une intégration politique avec des transferts de compétences. Je crois qu'il faut être très sensible à ces aspects si l'on veut travailler intellectuellement sur la question de l'identité. J'ai cité deux exemples allemands mais l'on pourrait trouver ailleurs des réflexions de même nature. Dans le récent ouvrage collectif sous l'impulsion d'Anthony Giddens, la « troisième voie » est examinée à travers un prisme plus autocritique – notamment sur le concept de l'égalité des chances et sur le rôle de l'Etat. La réflexion politique est donc actuellement concentrée davantage sur l'avenir de la nation, son *aggiornamento*, que sur les questions européennes. Il faut en tenir compte car, derrière ces débats, il y a la question de l'Etat providence d'un côté, et la question de l'individualisme contemporain de l'autre.

Ensuite, je voudrais insister sur le fait que la relance de la construction européenne n'est pas seulement fonctionnelle ou économique. Un auteur américain disait que pour Jean Monnet « le mouvement était tout », que du moment qu'on bougeait, les *finalités devenaient secondaires*. C'est cette critique du fonctionnalisme, et de la notion sous-jacente de technocratie, qui a été reprise par certains. Ce sont là des vues partielles, incorrectes, des efforts qui ont été faits depuis le début de la construction européenne. Tout d'abord, puisque l'identité c'est aussi « survie » du groupe, rappelez-vous l'importance du thème du « déclin » de l'Europe. C'est un thème que j'ai repris souvent – cela dès mon discours d'investiture en 1985. Ce thème est toujours omniprésent. Le programme de Lisbonne, c'est aussi, en arrière-pensée, le déclin ou la survie. Dès que l'on se pose ce genre de questions pour les Européens, on est au-delà du fonctionnalisme. Deuxièmement, le triptyque de l'Acte unique : « compétition, coopération, solidarité » a une grande signification. Il comporte en germe la recherche d'une identité. Vue sous cet angle, la solidarité est, bien entendu, interne et externe. Par conséquent, la manière dont étaient appliquées les politiques structurelles constituait pour moi un élément de cette fameuse identité. Si l'on passe de politiques structurelles fondées sur le « partenariat » et la décentralisation à une sorte de « chambre de compensation financière » pour les pays les plus pauvres, on s'éloigne de notre démarche « d'identification ».

Autre élément important : le dialogue social au niveau européen. En France, il a été jeté au panier, oublié. On a voté « non » au TCE en prétextant l'absence « d'Europe sociale ». Aux débuts du dialogue social, les partenaires sociaux avaient eu la lucidité de dire que le dialogue en lui-même était important : ce n'est pas une thèse fonctionnaliste. Tous ces éléments, à partir du tronc commun que représentait la réalisation d'un grand marché, *faisaient des liens* – à défaut de pouvoir véritablement « faire société ».

Dans le même esprit, j'ai lancé le programme « Une âme pour l'Europe », qui n'a pas été bien compris. Il ne s'agissait pas seulement d'avoir un dialogue avec les religions, quoique celui-ci fût utile, puisque lorsque je suis arrivé à Bruxelles, un évêque français avait dit que la construction européenne était « purement matérialiste ». Ce qui m'avait fait sortir de mes gonds. « Une âme pour l'Europe » était une manière d'aller *au-delà* des règlements sur le marché intérieur, sur les politiques structurelles, sur la politique agricole commune. Ce n'était pas une conception cléricale de l'Europe ! On peut avoir une âme sans croire en Dieu.

Il ne faut donc pas critiquer trop sévèrement le prétendu fonctionnalisme de Jean Monnet. Bien sûr que nous avons utilisé le fonctionnalisme, l'engrenage, le *spill over effect*. Mais on construisait de la chair autour. Lors de mon débat avec Madame Thatcher (par discours successifs au Collège de Bruges), je lui ai rappelé que « la Communauté » était un concept chargé de sens, en me fondant sur trois données : la force d'une communauté de droits, l'exercice en commun de la souveraineté, et le poids des éléments fédéralistes du processus de décision et d'action. Car l'on peut discuter du fédéralisme à perte de vue, il n'en reste pas moins que les structures fédéralistes de décisions et d'action présentes dans l'Union sont un élément constitutif d'une *communauté* et non pas simplement la traduction d'une coopération néo-westphalienne.

Je terminerai avec le projet de société et l'identité européenne. Ce sera l'occasion de rappeler ce que nous avons en commun, et ce qui nous divise. Ce que nous avons en commun, ce sont la démocratie, un certain équilibre entre la société et l'individu, et un système de prévoyance collective auquel nous sommes attachés même si certains veulent le réformer. Ce qui nous divise, en dehors de la politique étrangère et des deux crises majeures qu'ont constitué la Yougoslavie et l'Irak, c'est d'abord la diversité des modèles sociaux et du rôle de l'Etat. Il n'est pas sûr que lorsque l'on voudra donner plus de contenu à la dimension sociale de l'Europe on ne se heurte pas, non seulement au principe de subsidiarité revendiqué par certains pays, mais aussi à des racines différentes de ces sociétés. Ce qui nous divise aussi, c'est le degré d'harmonisation souhaité au niveau européen. Il y a maintenant à l'intérieur de l'« Union » (puisque ce n'est plus une Communauté) des voix pour dire qu'à la compétition entre les entreprises et les acteurs économiques doit s'ajouter la compétition entre les nations. Je le note mais je suis convaincu que si nous prenons cette direction, c'est vers une dissolution de l'idée même d'intégration européenne que nous nous acheminons. Enfin, c'est la question de savoir quelles sont la nature et la qualité de la valeur ajoutée par l'Union européenne, qui nous divise. Là aussi il y a des divergences entre les pays.

Il faut bien avoir ces éléments à l'esprit, en plus de la politique étrangère, pour comprendre les enjeux actuels des débats sur l'Europe, au-delà des réflexions sur les frontières, etc. Pour bien comprendre le puzzle de l'identité européenne, il faut également se rappeler – les militants européens l'oublient toujours – que l'Europe ne se construit pas en elle-même, *elle se construit face aux défis de l'histoire*. De ce point de vue, je retiendrai quatre éléments. Vous pouvez être devenu militant pour la construction européenne avec un schéma bien à vous et vous être dit, à chaque nouveau défi : « ce n'est pas mon schéma, je refuse » ou bien au contraire « l'Europe se réalisera par la manière dont elle répond à ces défis de l'histoire. » Pour

le sujet qui nous intéresse, il y en a eu trois et un quatrième s'annonce. Le premier, c'est quand la question s'est posée d'admettre ou non la Grande-Bretagne. Aucun homme lucide à l'époque n'a pensé que si la Grande-Bretagne adhérerait, elle accepterait pleinement la conception qui était celle des six. Et pourtant, on a fini par prendre la Grande Bretagne, considérant que du point de vue historique il valait mieux qu'elle soit dedans que dehors. Deuxième défi : les « nouvelles démocraties », la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Les débats ont été vifs, en France ou en Italie, à l'époque, sur la question de savoir si l'on devait accepter ces pays alors que leur niveau de développement était loin des nôtres. Les Européens ont décidé, et c'est leur grandeur, d'accepter ces nouvelles démocraties et en même temps de les aider à s'intégrer dans la communauté des Etats démocratiques. Les progrès réalisés par ces Etats sont dus en grande partie à la décision prise par les Européens de les accepter. Le troisième défi, qui n'a pas été bien expliqué aux opinions publiques, est celui des pays de l'Europe du Centre et de l'Est, qui sont aussi européens que nous. Cette adhésion ne s'est pas faite dans les meilleures conditions, parce que l'on ne leur a pas donné dès 1990 ou 1991 le signal politique nécessaire en disant : « vous êtes de la famille, c'est un grand bonheur historique que de vous avoir. Les questions d'intégration, d'adaptation des règlements, nous verrons ensuite ». On n'a pas fait ce geste et on a laissé les technocrates négocier la grandeur des stylos à bille. Pendant ce temps là, ces pays ont été influencés par les grandes institutions dominées par les anglo-saxons davantage que par l'esprit européen. C'est un peu de notre faute. Et cet élargissement n'est toujours pas accepté, ni compris, comme l'ont montré les débats sur le Traité Constitutionnel.

Le quatrième défi, beaucoup plus délicat, est celui posé par la Turquie, qui se termine par un « oui à la négociation...point à la ligne ! ». Aux yeux de certains, nous sommes confrontés, non pas à une « guerre des civilisations » comme l'a dit un auteur américain, mais tout de même, à des groupes qui dénoncent l'Autre, le rejettent. Face à cela, si l'Europe avait dit « Non », cela aurait signifié que nous partagions ces philosophies rampantes du rejet de l'Autre, du refus de l'effort de compréhension mutuelle. Nous avons donc dit « Oui » avec tout ce que cela représente de problèmes à régler pour les futurs constructeurs de l'Europe. Mais là encore je voudrais poser une question importante : Est-ce que l'Europe se dépersonnalise par rapport à son projet initial quand elle répond positivement et fortement aux défis qui lui sont lancés ? Ou bien est-elle dans le sens de l'histoire ? Les historiens diront peut-être en 2020 ou 2025 : « l'Europe a fait ce qu'il fallait dans son domaine pour essayer de s'adapter et de réguler un peu la mondialisation ». J'insiste beaucoup sur ce point. On aurait pu rester à six. C'est confortable. Malheureusement la nostalgie n'est plus ce qu'elle était. On ne peut, à la fois être exigeant sur la question de l'identité, et négliger ces appels du large – ces défis qui sont lancés à l'Europe.

J'ai conscience de n'avoir pas résolu ce redoutable problème de l'identité. Mais, à tout le moins, j'ai voulu rappeler ce qu'est le véritable acquis de l'Europe et son parcours confronté aux défis incontournables de l'Histoire.

Speech made by Jacques Delors¹ (Founding President of Notre Europe)

To begin with, I should say that I have never cared a great deal for reflections on identity. I do not see how identity can put steam back into the engine of European integration. It is also a notion which is difficult to define and can be one of many things: the *demos*, which some would say is its purest form; the *feeling of belonging* to a group, a community of shared values; the link which some make between identity and *positive output* from the EU; the classic distinction made in political science between those included or excluded from a group, *ingroups* and *outgroups* (group designations are an essential guideline for understanding political history). I will start here by going over a few notions whilst highlighting the opposition between Europe and the Nation. Over the last fifty years, there has been a dialectic and conflicting relationship between the two. Nowadays, just when people are talking about enlargement and globalisation, the question of the Nation has come back into the spotlight in debates. Secondly, I would suggest that the 85-95 period, when European integration accelerated, was not simply a functional - that is an institutional and economic - affair. To finish, I will conclude on the project of a European society, which is currently being discussed.

I will illustrate the dialectic opposition between Europe and the Nation with two well-known quotations. The first comes from Jacques Le Goff: "A Europe without history would be a miserable orphan. Our Europe, situated between the Atlantic, Asia and Africa, sketched out by geography and sculpted by history, has existed for a very long time, since the Greeks invented her name, which has been used ever since." This quotation illustrates a state of mind, a whole way of thinking which is wide-spread throughout Europe.

On the other hand, I could have quoted Marcel Gauchet: "On the other hand, I could have quoted Marcel Gauchet who points out that although the Member States are gradually becoming more alike, they have still not managed to achieve political union. But I would rather go for Dominique Schnapper, a political scientist: "It was in Europe that the reality and even the idea of the modern Nation were born, an idea and a reality which subsequently spread to the rest of the world. Only in Europe do nations have roots in far-away pasts. On top of these pasts, wars and rivalries proved to be the ideal way for asserting each nation's identity and individuals' adherence to the community.

This brings us to a major foreign policy debate – foreign policy being understood as a relationship between the Nation and the outside world – between idealists and realists, or Westphalians as the latter are often called. This is an interesting perspective for understanding the evolution of European integration and the stances and attitudes adopted within the European Council. Both positions continue to confront each other incessantly. Over the last fifty years the Nation has been called into question: one must not forget that the Federal

¹ Translation by Thomas Sanders

Movement, which came into being before the last war, identified nations with nationalism. One bone I have always had to pick with the Federal Movement is the fact that they seemed to consider, perhaps unconsciously, that the Nation was going to disappear. Something I have never believed myself. But Europe's entire history has been steeped in this moral condemnation of the Nation as a springboard for nationalism, which led to the great disaster of war. The notion of the Region, or community of regions, has also challenged the Nation. And this debate is ongoing, be it in Belgium or in Spain, the latter being still grappling with the thorny question of Catalonia.

The failures and crises which European integration has encountered have led some commentators – in my opinion superficially – to incriminate the Union for its undemocratic nature. But European integration is not the problem; it merely reveals a problem linked to the evolution of politics at a time when people are disillusioned with democracy. Concerning the referendum in France, but also more generally, I believe that legitimate questions are being asked about European integration but that these questions actually regard the very functioning of democracy within our nations, precisely where a common past, common genes and a feeling of belonging are to be found. This debate has never been clarified. European integration in its current form cannot be called upon to solve nations' problems. But Europe's distinctive character remains crucial and, by opposing Europe and the Nation, I would not want to overshadow this question which should still be in our minds. Later on I will come back to the importance of cultural matters for Europe's founding fathers at the Hague Conference, the importance of culture as a springboard for European integration (men like Brugmans came up with a definition of the European man).

The fact remains that the Nation is being revived in contemporary academic debates. This "revival" does not mean that contemporary writers consider that European integration should come to an end. But depending on their point of view, Europe should be a form of cooperation between States (albeit beyond Westphalianism) or, alternatively, a tool for integration through transfers of sovereignty. This debate has been sparked by globalisation, by criticisms of the welfare state, by the challenging of contemporary individualism. At the root of these questions lies a deeper one: how are societies made? One line of thought developing in right-wing circles is based on a criticism of individualism and the welfare state: an example would be Udo di Fabio's work, *Die Kultur der Freiheit*. It is a plea for the return of what he considers makes up society: the family, religion and the Nation. I quote this idea as it is currently being discussed widely within the CDU-CSU. It does not however profess that the State should disappear: that is the difference between this neo-conservatism and conventional liberalism. It is not the crude liberalism which is currently gaining spectacular ground with our heads of government and which states in essence that the market economy is to be made as transparent and as efficient as possible, and that the market is the best possible referee. Rather, these are people who consider that the State has a role to play, even if it should be less present on the welfare state scene. The reference to the family and collective responsibility are vital in this conservative line of thinking and it seems to me that, confronted as we are with the stagnation of European integration and problems linked to globalisation, it should not be ignored. On the other hand, another German author, Erhard Eppler, voices in *L'Etat fin de série* his fear of the growing

privatisation of state responsibilities. This left-wing perspective, which is being discussed within the SPD, is striving to imagine what form a modern welfare state might take.

Paradoxically, these are all reflections focusing more on the Nation and the State than on Europe, even if Eppler is still reasoning within of framework of political integration with transfers of sovereignty. I believe that any intellectual study of the question of identity must be very wary of these considerations. I have quoted two German authors but similar reflections are to be found elsewhere. In the recent collective work instigated by Anthony Giddens, the "third way" is approached in a more self-critical fashion, in particular concerning the concept of equal opportunities and the role of the State. Current political thought thus focuses more on the future of the Nation, on its *aggiornamento*, than on European matters. This must be borne in mind because at the heart of these debates there is always, on one hand, the question of the welfare state and, on the other, that of contemporary individualism.

Next, I would like to stress the fact that the rebirth of European integration was not merely functional or economic. An American author once said that "movement was everything" for Jean Monnet and that as long as one was in movement, ultimate goals were of secondary importance. Some have taken up this criticism of functionalism and the underlying notion of technocracy. It is a partial and faulty criticism of the efforts made to construct Europe since the beginning of integration. First of all, since identity is also the "survival" of the group, let us not forget the importance of the theme of Europe's "decline". It is a theme I have often dealt with, ever since my inaugural speech in 1985, and it is still omnipresent. The Lisbon strategy is essentially about decline or survival. We go beyond functionalism from the very moment that we ask ourselves this kind of question about Europe. Second, the Single Act triptyque of "competition, cooperation, solidarity" is rich in meaning. It bears the seeds of a quest for identity. Seen in this light, solidarity is of course both internal and external. Consequently, the way in which structural policies were implemented were in my view an element of this much-stressed identity. If, after structural policies based on "partnership" and devolution, we are going towards a kind of "financial compensation club" for poor countries, we are digressing from our approach of "identification".

Another important point is "social dialogue", dialogue between unions and management at the European level. In France, it has quite simply been discarded, forgotten. The French put down their "no" to the Constitutional treaty to the absence of a "social Europe". At the beginnings of "social" dialogue, the social partners – unions and management – had been clear-headed enough to underline that what was vital was the *dialogue* itself, which is not a functionalist approach. From the common root which was the creation of a broad market, all of these branches *formed links*, even if they could not really form a society.

In the same vein, I launched the "A soul for Europe" initiative which was never properly understood. It was not just about establishing a dialogue with the different religions, although this was useful: when I arrived in Brussels, a French bishop had claimed that European integration was "purely materialistic", which made me wild with rage. "A soul for Europe" was a way of going *beyond* regulations concerning the internal market, structural policies or the

common agricultural policy. It was not a clerical conception of Europe! One can have a soul without believing in God.

One must not therefore be over-critical of Jean Monnet's supposed functionalism. Of course we used functionalism, competence creep, the spill-over effect. But we were also giving body to it. During my debate with Mrs Thatcher (through successive speeches at the College of Europe) I reminded her that the "Community" was a concept full of meaning, basing my argument on three points: the strength of a community of rights, the common exercise of sovereignty and the weight of the federal elements in the decision and implementation process. For one can discuss federalism for hours on end; the fact remains that the federal decision and implementation structures are a constituent element of a community and not just the reflection of a neo-Westphalian cooperation model.

I shall conclude with European identity and the project of a European society, which will allow me to underline what we have in common and what divides us. Our common points are democracy, a degree of balance between the individual and society and an attachment to a system of collective contingency planning, even if some would like to see the latter reformed. What divides us, other than foreign policy and in particular the two major crises of Yugoslavia and Iraq, is first and foremost the diversity of our welfare models and the role of the State. It is likely that those who want to develop Europe's "social" dimension will meet with obstacles, not only in the form of the subsidiarity principle which certain countries demand but also due to the different customs of our societies. Another dividing factor is the degree of harmonisation desired at the European level. Within today's "Union" (for it is no longer a Community) some people are claiming that competition between businesses and economic actors should be extended to competition between nations. I am aware of this but am also convinced that if we follow this route we will be heading towards a break-up of the very notion of European integration. Finally, we have different understandings of what the nature and quality of the European Union's added value might be: this too creates divisions between countries.

One must bear in mind these different factors, alongside foreign policy, in order to understand the stakes of current debates about Europe and go beyond reflections on borders and the like. The puzzle of European identity can only be properly understood if one remembers – and European activists constantly forget this – that Europe cannot be built in relation to itself but *in relation to the challenges of history*. Four points will illustrate this. You may have become an activist for European integration with your own personal conception of it and thought, every time a new challenge emerged: "This is not my conception, I reject it" or, on the contrary, "Europe will be built by the way in which it responds to the challenges of history." As far as European identity is concerned, there have been three major challenges and a fourth is looming. The first was the problem of letting Great Britain enter the Union or not. No clear-headed person at the time ever imagined that letting Great Britain in would prompt it to adopt fully the six founding members' vision. And yet we ended up welcoming Britain, considering that from a historical perspective it was better off in than out. The "new democracies", Greece, Spain and Portugal, were the second challenge. At the time, heated debates took place in

France and Italy over whether these countries, whose level of development was far lower than ours, should be admitted. The Europeans decided – such is their magnanimity – to welcome these new democracies whilst helping them to integrate into the community of democratic States. The progress these States have made can largely be put down to the Europeans' decision to welcome them. The third challenge, which was badly explained to public opinion, is that of Central and Eastern Europe, which are just as European as we are. Their entry into the Union did not take place in the best conditions because we did not give them the necessary political signal right from 1990 or 1991, saying to them for instance, "You are part of the family and it is a historical honour to welcome you. We'll talk about questions of integration and regulation arrangements later." We made no such gesture and rather left them with technocrats to establish the regulatory size of bananas. Meanwhile, these countries have been influenced by all the major institutions dominated by the Anglo-Saxons rather than by the European spirit: it is partly our fault. And the last enlargement round has still not been accepted nor understood, as the debates over the Constitutional Treaty demonstrated.

Turkey represents the fourth and much more delicate challenge which can be summed up by "Yes to negotiations...and nothing more!" Some would say that we are faced here not so much with a "clash of civilisations", as one American author called it, but still with groups which denounce and reject the Other. Taking this into consideration, if Europe had said "no" it would have meant that we share these looming philosophies which reject the Other and any effort of mutual understanding. We therefore said "yes", aware of the new problems this would create for the future architects of Europe. But here again I would like to ask an important question: is Europe really losing its personality, in relation to its initial project, when it tackles the challenges that face it firmly and resolutely? Or is it simply following the course of history? Historians in 2020 or 2025 will perhaps write that "Europe did what it had to do in its field in order to adapt itself and regulate globalisation to a certain extent." This point is vital. We could have comfortably stopped at six members. Unfortunately, nostalgia is not what it used to be. One cannot both be demanding on the question of identity and ignore these greater callings, these challenges which are facing Europe.

I am aware of the fact that I have not resolved the formidable problem of identity. But at the very least I have strived to highlight Europe's true accomplishments and its journey, pitted against the unavoidable challenges of History.

Intervention de Jan Sokol (Philosophe, doyen de la faculté des Humanités, Université Charles, Prague)

Je voudrais faire deux remarques importantes. Tout d'abord, il faut se rendre compte que le mot *identité* a fait une carrière incroyable dans les dernières décennies. Dans les sciences sociales, c'est un mot nouveau utilisé pratiquement partout aujourd'hui. C'est là le signe clair d'un problème – qui ne se pose pas seulement au niveau européen. Ensuite, avec la découverte du structuralisme, depuis Ferdinand de Saussure, on sait qu'il n'y a pas de signification en dehors d'une différence. L'identité suppose donc une altérité. En anglais, on dit qu'il y a un « *in group* » et un « *out group* ». En suivant cette logique, le malaise européen actuel pourrait être le mieux exprimé par la phrase du film *Fanfan la tulipe* dans lequel Louis XV dit, en regardant l'armée allemande qui se retire : « L'ennemi nous a trahi ! ». La perte de l'ennemi commun constitue un tournant très important pour l'Europe. En effet, les succès de l'intégration européenne ont réussi en partie grâce à cet ennemi commun, grâce à la peur commune du communisme, de l'Union Soviétique. Or « l'ennemi nous a trahi » et l'on éprouve désormais un certain malaise. L'identité européenne ne peut plus être découverte dans un miroir, ni seulement dans l'histoire.

Monsieur Delors a employé le mot « solidarité ». C'est toujours autrui qui me permet de découvrir mon identité. Avec Levinas, je dirais que l'identité peut être découverte dans le visage d'autrui. L'identité durable, ferme, est toujours le fruit d'un *engagement* face à autrui, ce n'est pas seulement un état de fait. Certes on peut parler de l'identité policière, celle des empreintes digitales, mais ce n'est pas celle qui nous intéresse ici. Ce que l'on cherche en parlant d'identité est, de mon point de vue, le *nouveau programme d'une politique pour la paix*. Dans une situation où nous manque un ennemi, on peut s'efforcer de *construire* cet ennemi – ce que nous voyons ici ou là dans le monde. Ce que nous devons chercher, c'est plutôt une nouvelle politique pour la paix, non seulement au niveau européen mais aussi au niveau national. On a parlé de « désenchantement démocratique ». Celui-ci provient d'après moi d'un certain manque de contenu, d'idées, pour une politique en faveur de la paix – aux deux sens du terme : une politique pour le temps de paix et une politique qui mène à la paix, qui ne menace pas la paix.

Je ne vais pas développer ici tout l'aspect positif du projet européen mais je crois nécessaire de faire la différence entre le projet global américain et celui des Européens, sans pour autant ériger l'Amérique en nouveau repoussoir. La grande différence entre ces deux projets se situe dans leur représentation de la culture. Le projet américain est fondé sur l'idée de *melting pot*, d'homogénéisation des citoyens. Cela est lié à l'histoire de la construction de la société américaine. L'Europe a fait l'expérience d'une telle méthode et de son impossibilité : Napoléon a échoué. Nous avons eu un projet d'unification européenne du type *melting pot* avec Napoléon, ou, de manière encore plus caricaturale, avec Hitler, qui a voulu faire une

nouvelle Europe, unie, homogène, *identique*. Nous savons bien que ce projet d'homogénéisation ne convient pas pour le futur européen. Au contraire, il me semble qu'il faut revenir à la vieille pensée aristotélicienne : une *polis* ne peut se construire que de *différences*. Un tel projet de consensus dans le respect de la différence est évidemment bien plus compliqué que le projet simple d'une société homogène, unique. Mais ce projet a de grandes chances d'aboutir. Pour commencer, il y a peut-être un ensemble de mesures concrètes à prendre : le support au multilinguisme, l'aide à des traductions dans toutes les langues européennes, l'échange – non seulement de personnel académique – mais aussi d'artisans, d'enseignants, d'enfants, etc.

On pourrait donc développer une ligne de pensée politique qui prenne pour idée fondamentale la *variation culturelle* et qui la traite comme un thème structurant, peut-être comme son thème principal. Mais à la différence des nationalismes des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, le programme ne consisterait pas à soigner sa propre culture mais à s'intéresser à la culture des autres.

Intervention de Daniel Tarschys (Politologue, Président du département de Science politique, Université de Stockholm, Ancien Secrétaire Général du Conseil de l'Europe)

“The Need for Serious Investments in the European Identity¹”

1. Identities are more cumulative than mutually exclusive. Each of us has several identities in the closet, and it is a daily choice which one or which ones we wish to wear.

2. Identities are crucial to the functioning of political systems at all levels. The nation state came into being only after a protracted learning process in which a combination of national allegiance and perception of citizenship had been internalised. This in turn was a precondition for the fiscal extraction required to sustain the welfare state.

3. Identities do not occur by chance. The attachment to the nation state was the product and by-product of a long series of conscious investments, mainly in the 19th and 20th centuries. Many social forces took part in these investments, but a substantial share of them was financed through the public purse. Central elements in the process were the emergence of national school systems, universities, national media, national markets, national sport events, national museums and other national arenas. The response to foreign threats and common risks provided an important impetus. The compulsory military service and a common war experience played some part, as did the creation of various forms of encounters in the national public space.

4. Strengthening our common European identity is a precondition for further progress in European integration. To achieve this we should revisit the formation of national identities, learn selectively from our history, discard many elements leading to dangerous aberrations but replicate others.

5. The Council of Europe has an impressive record in contributing to the sense of European community. A paradox in the present division of labour between European institutions is that an organisation devoted to intergovernmental cooperation produces much more European

1 The argument in this short intervention is developed further in a keynote address at the 2003 Postdam Conference “Realizing Europe”, Will there ever be a European Demos? (<http://www.sister.nu/pdf/postdam.doc>), and in the two books Reinventing Cohesion: The Future of European Structural Policy (2003) and The Enigma of European Added Value (2005). The two latter can be downloaded from www.sieps.se or obtained in paper copies from Sieps, Universitetsvägen 10 F, SE-10691 Stockholm.

identity per euro invested than one dedicated to deeper integration. This flows from the different policy agendas of the two organisations. With its focus on European values, human rights, democracy, the rule of law and cultural cooperation, the Council of Europe is a strong supplier of shared perspectives and symbolic contributions to the sense of European cohesion, while many elements in the repertoire of the EU have a very limited impact in this respect in comparison to the costs incurred.

6. To boost the European identity, we need a major overhaul of the EU budget. CAP and Structural Policy have performed some important functions in the past but have more limited potentials in the future. Much more promising fields when it comes to promoting an allegiance to Europe are education, research, mass communications, cultural heritage, cultural policy, academic exchanges, youth mobility and other forms of trans-national encounters. Common European ventures to develop our links with neighbouring areas and other parts of the globe may also be relevant.

7. In the long run, a stronger dose of European education in our schools is probably the most strategic priority. One concrete proposal would be to set up a European Teachers' college where teacher students from the whole continent could get a common European experience (perhaps a few weeks' courses for most cohorts). There is an excellent building available for this, already paid for by the European tax-payers and empty during 40 weeks of the year. If this building is taken over entirely, there would also be an initial funding of some € 200 million available through savings in the commuter budget of the European Parliament. Seen from a French perspective, making Strasbourg the intellectual capital of European integration should be much more attractive than the present flux of migrant legislators...

III – L'identité européenne à l'heure de la globalisation

Intervention de Marc Abélès (Anthropologue, Professeur à EHESS, Paris, Directeur du Laboratoire d'Anthropologie des Institutions et des Organisations Sociales-LAIOS/CNRS)

L'appartenance européenne est désormais largement intégrée dans nos représentations, mais la période actuelle se caractérise par la montée de nouvelles incertitudes. Comme les autres habitants de la planète, les Européens sont pris dans ce système de flux qui caractérise la mondialisation. Selon l'anthropologue Arjun Appadurai¹, ce sont les échanges, la communication, les migrations, qui donnent sa coloration au monde dans lequel nous vivons. Ce contexte induit un certain type de comportements chez les individus dans la mesure où eux-mêmes se représentent, dans ce qu'Appadurai appelle des *ethnoscapes*, des paysages, qui ne sont plus des paysages homogènes. La perception que chacun peut avoir de sa propre identité n'est plus univoque. Le fait de vivre son identité comme étant essentiellement plurielle est une expérience de plus en plus partagée par tous ceux qui sont pris dans les flux de la mondialisation, du chauffeur de taxi pakistanais de New York au dirigeant brésilien d'une grande firme française d'automobiles. *A fortiori* se considérer à la fois comme européen et français n'est pas en soi problématique.

Là où les choses se compliquent c'est quand, dans le contexte des profondes transformations que subissent nos économies et nos sociétés, se fait jour une forme d'angoisse concernant l'avenir. Nous assistons à une véritable *angoisse anthropologique*, qui se manifeste depuis une dizaine d'années par la montée en puissance de *l'insécurisation*. Pendant longtemps nous avons cru en France que le problème était de « sécurité » au sens policier du terme. En fait, ce qui est en cause, c'est d'une part la précarisation généralisée caractérisant désormais le monde du travail, et d'autre part le vécu de la *modernité comme porteuse de risques*. L'affaïssement du roc qu'a constitué pour les sociétés occidentales la formidable puissance d'un État tout à la fois national et protecteur a eu pour conséquence, du côté des rapports sociaux, la fragilisation du lien collectif façonné dans un cadre institutionnel dont on entrevoit de plus en plus les failles, et, du côté du territoire, l'effacement des délimitations jusqu'alors pertinentes pour se penser et se vivre comme communauté.

L'État, quels qu'en fussent les pouvoirs effectifs, avait été dans une grande mesure investi par un réseau de croyances, et il avait pris, dans des conditions parfois tendues, le relais du religieux, d'où un considérable investissement symbolique. L'État n'incarnait pas seulement un pouvoir d'assistance, mais aussi une *assurance* quant à l'avenir. Ce qui disparaît à la fin du XX^e siècle, c'est « cette capacité de maîtriser l'avenir » qui a caractérisé le triomphe de l'État social

1 A. Appadurai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2001

durant les années de croissance économique ayant suivi la Seconde Guerre mondiale, avec comme corrélat l'espérance du progrès social. Dans la configuration nouvelle, c'est précisément ce dispositif garantissant la possibilité d'une cohérence entre notre vie présente et notre avenir qui s'estompe. *Se pose alors crûment la question de la survivance*, car s'est désormais logé dans les esprits un élément d'incertitude qui entre en tension avec l'espoir créé par les avancées scientifiques et techniques, qu'il est possible de vivre mieux et plus longtemps. L'avenir se pose sur le mode d'une interrogation permanente, dans une situation où les facteurs d'incertitude se multiplient, et cette perspective configure notre rapport à la politique. Nous vivons dans ce que le sociologue Ulrich Beck² appelle la *société du risque*, c'est-à-dire que nous vivons dans la perception de menaces potentielles qui nous viennent sur différents plans (environnemental, économique, etc.) Il me semble que nous ne pouvons envisager la question de l'identité européenne en dehors de ce contexte historique très particulier dans lequel nous sommes plongés.

Dans ces conditions, différents problèmes émergent. Le premier, c'est que face à cet état de précarisation, face à cette insécurité, face à ces angoisses, les individus ont le sentiment de n'avoir plus de repères, au sens où ils pourraient se référer à l'action d'un collectif qui serait représentatif de la cohésion de la société, et qui serait en mesure de régler ces questions. L'Etat providence nous traitait jusqu'alors, à la fois en tant qu'individus citoyens, et en tant que sujets bio-politiques³. Un énorme déficit semble aujourd'hui se faire jour sur ce plan-là. La tendance est d'aller chercher ailleurs, notamment dans des espaces qui ne sont plus des espaces politiques nationaux. On se dirigerait vers du *transnational* et il y aurait alors « demande d'Europe ». Le problème est que ceux qui sont en charge de ces questions nous renvoient à un discours d'harmonie sociale, un discours de *convivance*. Les individus s'interrogent sur leur *survivance* et on leur répond sur le mode de la *convivance*. Le champ politique se trouve donc envahi par une interrogation lancinante concernant l'incertitude et les menaces que recèle l'avenir.

L'incertitude réveille une angoisse anthropologique ayant trait à la pérennité d'une humanité perçue comme précaire en raison même des dangers qu'elle génère tant pour la nature que pour la culture. On peut considérer comme très symptomatiques le consensus entourant aujourd'hui le principe de précaution, et le fait que ce qui relevait jusqu'alors du débat de société ait pris une place centrale dans la controverse proprement politique. On l'a vu en France lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen, avec l'impact qu'a eu la menace diffuse représentée par l'élargissement, qui s'est condensée en une image caricaturale celle du plombier polonais à l'affût des emplois. *Face à l'inconnu, le réflexe consiste, non pas à s'abstenir, mais à prendre les devants*. Nous n'avons pas la preuve scientifique que la

2 U. Beck, *La société du risque*, Paris, Aubier, 2001.

3 Je reprends la distinction de M. Foucault, « "Omnes et singulatum" : vers une critique de la raison politique », in *Dits et écrits II*, 2001.

constitution européenne est vectrice de danger. De même ne peut-on démontrer en toute rigueur le lien de causalité entre la consommation de bœuf contaminé par les farines animales et la maladie de Creutzfeldt-Jacob. Mais la vigilance s'impose : de même que sont détruits des troupeaux entiers susceptibles d'être infectés, de même on rejette sans coup férir un texte dont les conséquences supposées sont potentiellement négatives.

Le non français au référendum de mai 2005 peut ainsi être qualifié de *vote de précaution*. Comme le principe du même nom, il se fonde sur une prise en considération des conséquences négatives de l'action susceptible d'être entreprise. En langage aristotélicien, cela donne un syllogisme du type : « si je vote en faveur du Traité, il y a un risque que se produise une conséquence négative ; or toute conséquence négative doit être évitée ; donc je ne vote pas ce texte ». Ainsi, peut-être le non n'est-il rien d'autre que l'expression en politique du Principe de responsabilité cher au philosophe Hans Jonas. La démocratie fonctionne désormais dans l'horizon de la survivance, le mandat implicite confié par les citoyens à leurs mandataires consistant à maîtriser au mieux les risques induits par l'action politique. Dans ce contexte, toute initiative de nature à susciter des turbulences apparaît comme intempestive et ne peut que rencontrer le désaveu des gouvernés.

C'est donc une problématique de la *survivance* qui oriente nos préoccupations et nos choix en remodelant l'espace public. La question identitaire se pose désormais sur fond d'insécurité. Chacun sait aujourd'hui que l'innovation est vectrice, même à son corps défendant, de risques. Tout est entrepris pour les minimiser, mais ce faisant le sentiment d'insécurité augmente. Or la problématique de la *convivance*, dont nous avons dit qu'elle est celle privilégiée par le discours politique, est avant tout focalisée sur l'harmonie synchronique entre des êtres qui se meuvent dans l'univers rassurant de la cité ou qui du moins orientent leurs actions en tenant compte de cet horizon, quand bien même ils se déchirent dans des conflits incessants. Améliorer la société, proposer des programmes de façon à améliorer les rapports existants, telle était la mission la plus noble de la politique. Et cela est vrai aussi pour le discours politique européen.

L'Europe comme projet s'inscrivait dans un idéal de lendemains meilleurs. Aujourd'hui l'Europe est toujours en construction, mais le contexte culturel global a changé. C'en est fini de la recherche de nouveaux modèles ou d'utopies mobilisatrices. D'où l'extraordinaire décalage qui existe entre les discours des élites et les préoccupations dominantes des peuples. Il n'y a pas à s'étonner si les représentants des pouvoirs publics ont de plus en plus de difficultés à se faire entendre de leurs concitoyens. Il ne s'agit plus tant de promouvoir tel ou tel modèle de société plus ou moins apte à assurer des relations équilibrées entre les êtres. Ce qui importe désormais c'est de *réaliser l'harmonie des humains avec leur avenir*, et le défi est bien plus difficile à relever. Ce n'est plus tant la nouveauté et l'amélioration qui sont recherchées. Il ne s'agit pas de promouvoir le mieux, mais d'éviter le pire. De quoi déconcerter les responsables politiques, qui ont quelque difficulté à réaliser que leurs efforts en vue de « renouveler » l'approche des problèmes déclenchent le scepticisme, voire sont tournés en dérision.

En ce qui concerne la question de l'identité européenne, cette situation a pour conséquence une véritable disjonction entre les notions d'*identité* et d'*identification*. Si l'identité européenne ne fait pas problème pour la très grande majorité des gens, on ne saurait en dire autant de l'identification au projet européen. L'idée est communément admise que les ressortissants des pays membres de l'Union ont quelque chose en commun, pas toujours facilement définissable, mais qu'on s'accorde à considérer comme relevant de la culture et de l'histoire. En revanche, le pas est beaucoup plus difficile à franchir qui mène de l'identité à l'identification et qui suppose la mise en partage d'une citoyenneté commune, voire d'un patriotisme post-national. Alors que la globalisation pose crûment la question de la survivance, la question se pose : un projet qui relève typiquement de la convivance – la mise en place d'un modèle européen original dans toutes ses dimensions (institutionnelles, politiques, sociales, économiques) – peut-il encore mobiliser l'intérêt et la volonté des citoyens ? Ou, à l'inverse, ce projet n'agit-il pas comme une sorte d'épouvantail en exacerbant les angoisses latentes ? Laissons ouvertes ces questions qui nous incitent à prendre au sérieux le caractère complexe de la notion d'identité européenne et du décalage qui existe en ce domaine entre identité et identification.

Intervention de Louis Chauvel (Sociologue, Observatoire Sociologique du Changement, Professeur à l'IEP Paris et à l'Université de Genève)

Les chercheurs sont aux premières loges pour partager et faire part d'une grande schizophrénie, qui est peut-être à la source du malaise politique ambiant par rapport à l'Europe. Cette schizophrénie vient de ce que, lorsque nous sommes en Europe, travaillons sur l'Europe, nous voyons avant tout les différences. Dès que nous quittons l'Europe pour la regarder d'ailleurs, elle se révèle dans son unité. La globalisation, si souvent envisagée sous son aspect délétère, est peut-être une chance pour l'identité européenne – simplement parce que les défis que les Européens doivent relever face à un monde qui change permettent de leur rappeler que s'ils ne créent collectivement rien de neuf, le monde de demain se fera sans eux.

Je voudrais insister sur les problèmes factuels que, du point de vue du sociologue, la question de l'identité européenne peut poser. La première difficulté vient de ce que la notion même d'identité est indéfinissable. Nous sommes là face à une notion *polythétique*, aurait dit Ludwig Wittgenstein : face à une notion qui n'admet pas une définition unique susceptible de la circonscrire définitivement. Une multitude de définitions seraient nécessaires pour situer les différentes facettes de l'identité européenne. J'emploierai donc cette notion comme une mixture complexe reliant des institutions, des plis culturels, des visions partagées du monde, mais aussi et surtout des sentiments d'appartenance vis-à-vis de l'*éthos*, du substrat des représentations morales que nous partageons, de l'*ethnos* – notion dont on a peu parlé jusqu'à présent, en raison du malaise qu'elle inspire, et qui pourtant est présente dans beaucoup d'esprits – en tant que substrat anthropologique spécifique, et en troisième lieu vis-à-vis du *demos*, c'est-à-dire la traduction en termes de « vouloir être politique partagé » des précédents lieux d'identité. Le 29 mai 2005, nous avons constaté, au moins en France, que le sentiment d'appartenance européenne des Français n'a pas suffi à faire la différence par rapport au profond malaise social qui s'est emparé de nos concitoyens vis-à-vis de la question européenne. Autrement dit, l'identité européenne n'a pas été au rendez-vous, la participation de la société française à un *demos* européen ne s'est pas manifestée.

Mon argumentation s'effectuera en deux temps. Dans une première partie j'insisterai sur les profondes divisions qui traversent la notion d'identité européenne. Dans une deuxième partie, je m'intéresserai au défi central qui est celui de la constitution d'un *demos* européen.

L'Europe est un continent fragmenté, marqué par des diversités internes fondamentales. Du point de vue sociologique, la grande difficulté est que nous sommes les héritiers d'une tradition qui remonte à Henri Mendras et à Colin Crouch, deux sociologues qui se sont efforcés de définir l'Europe. Sociologues de leur temps, le matériau et les idées qu'ils ont présentés remontent aux années 1980, avec une définition des frontières qui relève de l'Europe de l'Ouest, de l'Europe des Quinze. Autrement dit, la théorie qui fonde cette construction sociologique de l'Europe est élaborée à partir de critères qui ont volé en éclat dans les années

90. Nous continuons de penser l'Europe au travers de l'idée d'Europe occidentale, alors que l'Europe est maintenant tout autre chose. Il y a trois décennies, l'Europe était avant tout un club de nations égalitaires, sinon riches en tout cas de nations qui n'étaient pas pauvres, partageant les mêmes données de base du point de vue socio-économique. L'Europe des Quinze était un groupe de pays marqués par un rapport inter-décile de 4, c'est-à-dire un groupe au sein duquel l'écart entre le dixième le plus pauvre et le plus riche était de 1 à 4. L'Europe des 25 a changé de visage : le rapport inter-décile de l'Europe des 25, au taux de change courant, est maintenant de 8. Ce rapport est supérieur aux inégalités intra nationales d'un pays comme les Etats-Unis qui est de 1 à 5,5. Nous avons donc maintenant un groupe de pays caractérisé par une forte hétérogénéité. L'adjonction de la Turquie nous amènerait à un écart de 1 à 12, soit le niveau d'inégalités du Mexique. Cela pose des questions importantes qui n'ont été abordées pour l'instant ni du point de vue politique, ni du point de vue sociologique : *nous n'avons plus de théorie de l'Europe*. L'ensemble que l'Europe constitue aujourd'hui et pourrait constituer demain n'a pas été pensé dans toutes ses dimensions. L'Europe est devenue quelque chose que nous peinons à définir.

L'opposition entre Europe objective et Europe subjective est un deuxième aspect de cette schizophrénie. Des auteurs tels que Gosta Esping-Andersen nous ont montré qu'en matière de solidarité, l'Europe – ou tout au moins l'Europe continentale occidentale – est marquée par un fondement fait de caractéristiques communes qui dépassent les différences. Il existe ainsi un certain nombre de substrats communs entre les systèmes sociaux européens, d'un point de vue objectif. Mais quand on s'intéresse à la construction des valeurs, du subjectif, des différences de visions du monde, nous sommes confrontés à des difficultés fondamentales. Les travaux du politiste américain Ronald Inglehart ou les résultats des *European Values Surveys* montrent bien que du point de vue d'une communauté de l'éthos ou des perceptions, la consistance de l'identité européenne subjective est loin d'être évidente. Nous avons cru que la région et l'Europe allaient se substituer à d'autres lieux d'appartenance traditionnels. Nous en restons au contraire, dans de nombreux pays, à une appartenance marquée par le clocher. En France, par exemple, on se sent plus proche de la commune que de la région, plus proches de la nation que de l'Europe (sauf dans quelques régions spécifiques : la Bretagne et l'Alsace). Du point de vue d'un éthos européen, nous sommes très loin de l'unité.

Le défi central de la construction européenne est aujourd'hui celui de la constitution d'un *demos* européen, comme le référendum français du 29 mai 2005 l'a révélé. Les élites culturelles et éducationnelles sont presque unanimement favorables au projet de construction européenne. Le problème est que le reste de la population ne suit plus mécaniquement dans cette direction. Ce « reste de la population » représente-t-il le tiers, 40%, 50% de l'électorat ? Nous ne le savons pas. Nous ne savons pas à quel niveau le mécontentement qu'il exprime s'arrêtera, mais le défi auquel nous devons faire face, est que nous sommes de plus en plus seuls dans notre enthousiasme européen, bien plus seuls qu'à l'époque du Club des Six. La France n'est pas une exception : si la ratification devait être faite partout par référendum et non par voie parlementaire, le « problème » français et néerlandais ne serait sans doute pas

unique. Ce n'est pas simplement en France que le *demos* s'identifie de moins en moins à un avenir européen commun et peine à partager l'enthousiasme des élites. Le chômage, les conséquences de 25 ans de stagnation économique, sont des échecs européens qui cristallisent de plus en plus un euroscepticisme communicatif, qui n'est pas toujours attribué à l'intégration européenne, mais que cette intégration ne semble pas pouvoir endiguer. Le décalage est même croissant entre des discours institutionnels communicationnels dont l'enthousiasme va culminant et les réalités auxquelles font face les populations. Cet écart sape aux yeux de la majorité la crédibilité du projet européen. La stratégie de Lisbonne devait faire de l'Europe le continent le plus compétitif au monde en 2010, or le chômage de masse dans un certain nombre de grands pays d'Europe continentale ne donne pas le sentiment que l'Europe de 2010 sera le continent le plus compétitif du monde.

Surtout, nous avons commis une erreur depuis le début des années 90, à laquelle j'ai participé. Une double erreur en fait : celle d'une hypothèse de convergence. Beaucoup de sociologues ont cru que, à l'égal d'une convergence économique, il y avait une *convergence sociologique* européenne – en particulier à travers la construction de valeurs européennes partagées. Un bon argument nous permettait de croire cela : il existe une grande proximité entre les plus diplômés en Europe, entre intellectuels parisiens, danois et même britanniques. Dès lors, nous avons cru qu'il suffisait d'accroître le niveau de diplôme de la population pour transformer les citoyens en Européens : deux tiers plutôt qu'un tiers de bacheliers devaient nous permettre un bond en avant dans l'européanité des nouvelles générations. J'ai participé à cette erreur-là, voici quelques années. Il faut revenir sur cette erreur. Il existe, sous différentes conditions historiques défavorables que nous connaissons, le risque d'un rendement décroissant des titres scolaires en matière d'européanisation des nouvelles générations. Ce fait là est extrêmement inquiétant. Nous avons cru que plus de diplômés ferait plus d'« euro-enthousiastes », mais nous avons oublié qu'un prolétariat de diplômés déclassés pourrait avoir l'effet inverse. A long terme, ces diplômés produiront peut-être plus de lecteurs de Stephan Zweig et d'Erasmus, mais à court terme, ils nourrissent de justes ressentiments devant des promesses de mobilité sociale ascendante qui n'ont pas été tenues.

Nous pouvons certes financer encore plus de collèges européens pour la formation de la génération future d'enseignants dans une dévotion pour l'Europe. Malgré tout, sauf à faire en sorte que de vrais emplois qualifiés s'ouvrent aux jeunes diplômés et moins diplômés, il est à craindre que les uns fuient ailleurs trouver du travail et que les autres expriment ici un fort ressentiment. Seuls les mieux dotés, peut-être 4 à 8 % de la population des nouvelles générations, suivront jusqu'au bout le projet européen, mais que répondre aux autres ? Que dire à ce peuple européen qui est en attente de réponses à ses problèmes ?

Ainsi, si nous ne nous confrontons pas à l'ensemble des défis ici implicitement rappelés, d'autres le feront pour nous. D'autres mouvements politiques et sociaux se saisiront de ces enjeux pour inventer des élites de rechange. Seront-elles pro-européennes ou non, qui sait ? Mais il y a là un véritable défi pour l'Europe. En continuant de supposer qu'une identité européenne préalable est inscrite dans le sens de l'histoire et que cette tendance permet de

construire l'Europe politique sans avoir à réfléchir à son contenu et à ce qu'en pensera le *demos* européen, nous nous préparons des lendemains difficiles. Nous avons cru jusqu'à présent qu'il existait une identité européenne partagée et que grâce à cela nous allions pouvoir faire une Europe politique. Il faut inverser les termes : le contraire doit être fait. Si nous ne trouvons pas le moyen de constituer une identité européenne, nous allons voir imploser le projet européen. Nous avons bâti pour l'heure sur du sable, car les élites européennes sont pour l'instant les seules à partager cette identité. La construction d'une identité européenne doit donc être le préalable, et non pas le présupposé, de tout projet européen.

Or là commencent tous les problèmes. Faut-il désigner un ennemi extérieur pour fonder cette identité européenne ? C'est une stratégie qui ne manque pas de candidats potentiels, pour substituer quelque chose au vide laissé par l'Union Soviétique. La Chine, les Etats-Unis et bien d'autres encore sont porteurs de contrastes et de différences suffisantes avec nous pour redonner une vision de l'unité de l'Europe. Nous pourrions aussi nous inspirer d'autres processus étranges de construction. Je pense notamment à la construction helvétique : pas d'ennemi extérieur ; une multiculturalité interne assumée ; une identité politique étrange, complexe, en accordéon, à différentes dimensions, mais une identité forte, sûre d'elle-même, qui nous saisit chaque fois que nous voyons des chalets au vert gazon, parfaits, surmontés d'un mât où flotte un drapeau rouge à croix blanche. Il n'est absolument pas certain, néanmoins, que la situation spécifique de la Suisse puisse être généralisable...

Intervention de Ben Rosamond (Politologue, Département de Sciences Politiques et de Relations Internationales, Université de Warwick)

Conventional journalistic wisdom holds that the recent collapse of the EU's Constitutional Treaty has precipitated a catastrophic crisis in the European project. Yet one of the most notable features of the debates surrounding the so-called constitutionalisation of the EU was the extent to which they fixed upon some very basic normative questions about the nature and purpose of the EU. The contrast between the domestic discourses in France and the UK is quite instructive. In the former, a significant slice of opposition to ratification was organised around the idea that the Treaty was an attempt to attach an ultra-neoliberal, 'Anglo-Saxon' inflection to the EU. Within the UK, putative opposition to the Treaty dwelt upon the supposition that the EU had devised a charter for bureaucratic and interventionist threats to the UK growth model. There are obvious and very real dangers associated with the Treaty's demise. Not the least of these is the irony that a process premised on the notion of rendering the EU more transparent and meaningful to European publics appears to have been overthrown through plebiscitary means. The predictable upshot will be a reversion to intergovernmental 'business as usual'. Governments find the EU too useful an escape from the pressing imperatives of domestic politics to abandon it. Meanwhile, the capacity of European peoples to encounter the EU openly and to transcend the unattractive opacity of European decision-making has been dealt a serious blow.

However, this moment of crisis also offers significant space to think through some of the most fundamental normative and ontological questions about the EU and the identities that (should) underpin it. The constitutional debate brought to the foreground unsettled controversies about the EU's 'personality' in the context of 'globalisation'. As such the recent debate parallels in interesting ways relatively long-established alternative accounts of what the EU is and – more importantly – what it *should* represent in light of economic globalisation. I should say from the outset that the understanding of 'globalisation' that tends to inhabit such discussion is usually one-dimensional and, from the point of view of much sociological and anthropological literature on the topic, hugely impoverished.¹ That said, in policy, journalistic and corporate discourse, 'globalisation' tends to connote a set of (pretty much exclusively) economic processes bound up with transformations in circuits of production, trade and finance. It describes the re-ordering of economic space as essentially borderless. It imagines the (de-)regulatory policy logics of neo-liberalism as pervasive and the imperatives upon public authority as profound. The insertion of European integration into this discourse raises a number of possible rationales for the EU and these have been discernible in policy discussions at both national and European levels for at least a decade. The varied roles ascribed to the EU within these policy deliberations correspond to alternative normative positions vis-à-vis globalisation. Briefly, a

1 R. Robertson and H.H. Khondker 'Discourses of Globalization: Preliminary Considerations', *International Sociology* 13(1), 1998, pp. 25-40.

positive orientation towards economic globalisation tends to cast the EU as a promoter of deregulation and liberalisation within Europe and as a sponsor of an open, liberal world order in line with the precepts of the main global economic institutions. A negative understanding of globalisation elicits a view of the EU as a potential vehicle for resistance to the related pressures of Americanisation and liberalisation and as a tool for the preservation/enhancement of the distinctive virtues of the European model of society (and often the 'European Social Model'). An intermediate position displays a more ambivalent understanding of globalisation and imagines the EU as a filter for the benefits of liberalisation yet also as a protector of the distinctive or virtuous qualities of European capitalism. Such a stance also develops arguments on behalf of the EU as an agent working within the global polity on behalf of a more 'humanised' version of globalisation and the development of a 'social dimension' to the globalisation process.²

Even within this highly bounded discussion there are obviously a variety of alternative 'personalities' for 'Europe' to assume. But how does this debate about the economic connect to deeper questions of European identity? Normally the discussion of identity tends to presume that the EU's overwhelming emphasis on economic matters is one of the basic barriers to the development of the deep loyalties and affinities necessary for citizens to identify meaningfully with the European project. Indeed the problem is perhaps best captured in the elemental tension between the bureaucratic character of the European project on the one hand and the cultural, spiritual and charismatic appeals that are thought to sit at the core of identity construction³ (at least within the construction of national polities) on the other. Without denying the importance of this observation, I want to suggest that the development of meaningful European identities resides significantly within the domain of economic subjectivity and that particular (prevalent) understandings of globalisation and (thus) of the EU carry with them dangerous notions of the European subject as an isolated asocial *homo economicus* governed by a notion of rationality that disqualifies affinities with other Europeans and attachment to broader collective normative visions. Therefore, part of the project of rethinking European identity resides in the re-imagination of the normative substance of European economic space.

The founding logic of the European Communities was premised upon a progressive idea of European economic integration that would (gradually and eventually) yield a mass transference of loyalties, albeit in a largely technocratic way. This functionalist logic made sense within (a) the broader legitimacy premise of the Communities as a set of economic

2 See B. Rosamond 'Globalization and the social construction of European identities', *Journal of European Public Policy* 6(4), 1999, pp. 652-668; B. Rosamond 'Globalization, the ambivalence of European integration and the possibilities for a post-disciplinary EU studies', *Innovation: the European Journal of Social Science Research* 18(1), 2005, pp. 23-43; C. Hay and B. Rosamond 'Globalization, European Integration and the Discursive Construction of Economic Imperatives', *Journal of European Public Policy* 9(2), pp. 147-167.

3 J.P. Burgess 'What's so European about the European Union?: Legitimacy between Institution and Identity', *European Journal of Social Theory* 5(4), 2002, pp. 467-481.

means to the end of European security and (b) the understanding of clear boundaries between supranational competence and the embedded liberalism of the post war settlement which allowed for national interventionist strategies and the preservation of national redistributive social contracts. Economic subjectivity was largely a national matter and in so far as it had a European dimension, then this amounted to a functionalist conception of '*homo technocraticus*'.

More recently, following the end of the Cold War the EU's legitimacy premise has shifted from the preservation of European security to the management of globalisation⁴. Allied to this, economic integration has moved from a 'state of becoming'/a work in progress to a core ontological premise revolving around foundational claims about the existence of a 'European economy'.

The normalisation within public discourse of this idea of the 'European economy' is worthy of attention for two reasons. First, as social facts go, it is relatively 'soft' and leaves open to contest the character and normative substance of this economic space. (This, despite the intensive efforts to create all manner of statistical representations of a 'knowable' European economy through agencies such as Eurostat⁵). In other words, the 'personality' of EU-Europe – its economic subjectivity – is unsettled. Indeed struggles over the personality of the 'European economy' are also struggles over the concepts that are responsible for its derivation ('competitiveness', 'the knowledge economy' and so on). The concept arguably closes off nationalised economic futures, but does not – contrary to some pervasive assumptions – announce an ineluctable and singular policy pathway towards neo-liberal connotations of a globalised future.⁶ It is important to seek to loosen the notions of inevitability that often surround discussions of globalisation and thus which impact upon conceptions of what it is possible for the EU to become (a) in and for itself and (b) within the global system.⁷ In short, all economies are 'moral economies' and one vital way ahead is to give serious thought to the 'morality' that should inhere within the European economy.⁸

The second important point to follow from the routine idea of the 'European economy' has a direct bearing upon the question of identity. To describe a space as an 'economy' connotes in turn several things, not least among which is the idea of discernible economic subjects – people, individuals – whose precise subjectivity is partly at least a function of (a) the modes of

4 G. Delanty 'Social Theory and European Transformation: is there a European Society?', Sociological Research Online 3(1), 1998, . <http://www.socresonline.org.uk/3/1/1.html>

5 U. Sverdrup 'Administering information: Eurostat and statistical information', ARENA Working Paper 27/2005 (2005)

6 B. Rosamond 'The social construction of "the European economy": discourses of supranational macroeconomic space since 1957', mimeo, University of Warwick, 2005

7 See, for example, I. Manners 'Normative Power Europe: a Contradiction in Terms?', Journal of Common Market Studies 42(2), pp. 235-258.

8 A. Sayer 'Moral Economy', University of Lancaster, Department of Sociology Working Paper, 2004 <http://www.comp.lancs.ac.uk/sociology/papers/sayer-moral-economy.pdf>

regulation that emerge within an economy and (b) the ways in which economies are described to their subject populations via 'meta-classifications'.⁹ An economy's morality – its moral purpose – is that which connects it to its economic subjects. The idea of globalisation – at least as used within mainstream policy discourse – utilises the idea of transnational economic processes as a means to unravel relatively long established conceptions of economic geography, within which the opportunities for national social contracts emerged. Mainstream (neo-liberal) globalisation discourse imagines the economy, not only as borderless and regulated in minimalist Hayekian fashion, but also as populated by economic subjects who, in Matthew Watson's words 'are devoid of social reflexivity, an awareness of the situation of others and the ability to comprehend the moral consequences of their choices'.¹⁰

The foregoing invokes a rather subtler conception of identity than is commonplace. Debates about identity within a particular group often commence with a search for that which its members have in common. To de-link the European economy from the impoverished and atomistic conception of economic rationality that inhabits orthodox understandings of globalisation is in fact a first and vital step in persuading people (Europeans) that they do – in fact – have much in common.

9 P. Miller and N. Rose 'Governing Economic Life', *Economy and Society* 19(1), 1990, pp. 1-31; C. Shore *Building Europe: the Cultural Politics of European Integration*, London: Routledge, 2000.

10 M. Watson *Foundations of International Political Economy*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2005, p.7.

IV – UN CAS EXEMPLAIRE DE REFONTE DE L'IDENTITE : LE DROIT EN EUROPE

Intervention d'Antonio Padoa-Schioppa (Historien du droit, Ancien doyen de l'Université de Milan)

Avant propos

Un rapide survol des textes et des manuels juridiques italiens, français, allemands ou anglais, suffit pour constater qu'aujourd'hui encore ces ouvrages (à quelques récentes exceptions près) ont pour objectif de reconstruire l'histoire des droits nationaux de ces pays. Cela peut se comprendre pour les États européens dont l'histoire remonte à plusieurs siècles, et qui ont mis en place des structures que l'on peut ramener à la catégorie politique de l'État, sur une période allant de cinq-cents à mille ans. Il est assez naturel que ces pays cherchent à retracer l'histoire du développement de leurs institutions publiques et de leur législation depuis le Moyen-âge jusqu'à aujourd'hui. Pour les États ayant vu le jour plus récemment – comme l'Italie ou l'Allemagne – des doutes peuvent en revanche être émis quant au fondement méthodologique d'une histoire du droit remontant jusqu'à une époque où l'État unitaire n'existait pas encore. Ces doutes ont souvent été surmontés grâce à l'adoption d'un critère faisant coïncider l'objet de la reconstitution historico-juridique avec les frontières géographiques des régions qui ne sont devenues partie intégrante d'un État unitaire que des siècles plus tard. Ce critère a d'ailleurs également été adopté pour retracer l'histoire du droit des États plus anciens qui, au cours de l'histoire, ont tous connu des modifications de leurs frontières politiques.

Or la méthode selon laquelle l'histoire du droit serait réductible à celle de l'État et de ses institutions est sans aucun doute contestable, et ce pour toutes sortes de raisons. La législation ne constitue qu'une partie de la réalité du droit et elle n'est en général pas la plus significative. Et la législation mise en place par l'État ne constitue à son tour qu'une partie de l'activité législative qui, par le passé, était également exercée par d'autres sujets : les villes, les bourgs, les corporations de métiers, les classes sociales organisées, etc. Le plus grand monument législatif de l'Europe du XII^e au XVIII^e siècle se situe au dessus et en dehors des États : il s'agit du *Corpus iuris* recueillant les quatre parties de la grande compilation de Justinien. En outre, pendant des siècles, dans toute l'Europe, le droit a été exercé essentiellement au travers de législations coutumières, tout aussi indérogeables et dynamiques que les normes législatives. Enfin, pendant de longs siècles, la doctrine des juristes de formation romane et canonique a été une source directe et fondamentale de l'ordonnement juridique.

L'historiographie juridique dédiée à l'étude des droits nationaux fait donc à juste titre abstraction de l'assimilation entre État et droit. Nous nous efforcerons ici de retracer une histoire du droit de l'Europe médiévale et moderne sans être arrêtés par l'obstacle

méthodologique de l'absence d'existence, jusqu'à aujourd'hui, d'un véritable État européen, ou même d'une fédération européenne. Pour fonder cette idée il nous faudra toutefois examiner deux concepts. Premièrement, il faut vérifier si l'histoire du droit en Europe a connu, depuis le Moyen-âge jusqu'à nos jours, une circulation interne des modèles législatifs, des usages, des doctrines, des hommes et des idées par delà les frontières politiques. Deuxièmement, il faut nous demander dans quelle mesure des profils communs ont existé entre les diverses organisations juridiques européennes tout en posant le concept d'une identité historico-juridique européenne différente de celle d'autres civilisations.

Sources et orientations de la recherche

De nos jours, on ne peut certainement pas parler de nationalisme historiographique en ce qui concerne les manuels d'histoire du droit italien, allemand, anglais ou espagnol. Et pourtant, dans la plupart de ces manuels, le centre de gravité reste principalement l'aspect national. Certes, il existe des éléments d'identité nationale du droit dans les « vieux pays » pays européens, tout comme dans ceux ayant vu le jour plus récemment. Et nous sommes encore loin d'avoir fini d'étudier et de mettre en lumière ces éléments d'identité nationale. Cependant, une vision nationale du droit risque non seulement de nous faire oublier sa dimension municipale (très présente dans l'histoire de l'Europe) ainsi que sa dimension régionale, tout aussi fondamentale. Souvenons-nous du statut des communes italiennes, des coutumes françaises, des Landrechte allemands, des Fueros espagnols, des institutions publiques et privées des États pré-unitaires d'Italie, de Saxe ou de Bavière, ou encore des régions historiques de France, de la Bretagne à la Provence, avant la révolution de 1789. En outre, une telle vision néglige ou sous-estime la dimension supra-étatique et européenne de nombreuses périodes de l'histoire du droit.

Au travers de l'histoire européenne, la géographie des normes et des coutumes coïncide rarement avec la géographie politique. Pensons à l'hétérogénéité des coutumes alpines, à la géographie historique fragmentée des coutumes familiales ou à celle des coutumes successorales. Ou, au contraire, à l'extraordinaire uniformité que l'histoire juridique affiche en d'autres aspects : les mêmes coutumes de droit maritime se diffusent le long des routes commerciales, et il en va de même pour les coutumes commerciales, de la traite à l'association de personnes et de capitaux. La coutume a donc deux visages : selon les sujets, elle peut être un instrument de conservation dans le temps des spécificités locales ou bien au contraire une source d'uniformité qui va au-delà des frontières lorsqu'un modèle s'impose de par sa supériorité fonctionnelle par rapport aux autres modèles existants.

Malgré les précédents, même lointains, sur lesquels nous ne nous arrêterons pas (de la « Scuola culta » du seizième siècle jusqu'à « l'Ecole historique du droit » du dix-neuvième siècle : deux grandes écoles qui étaient sans aucun doute libérées, pour différentes raisons, d'une vision nationale et étatique du phénomène juridique), une grande partie de l'histoire du droit européen doit encore être étudiée et écrite. Elle ne peut être décrite comme une simple somme d'histoires spécifiques ou comme une histoire unique et unitaire.

Si l'on adopte cette vision, il apparaît clairement que l'histoire du droit ne peut être comprise en se limitant à une perspective strictement nationale, s'arrêtant aux frontières des pays considérés.

Du Moyen-âge...

Nous éviterons ici toute référence directe à l'Antiquité, aux civilisations juridiques de la Grèce et de Rome (qui sont toutefois d'une importance capitale pour l'histoire du droit en Europe), ainsi qu'aux règles fondamentales de l'Ancien et du Nouveau Testament. Toute l'histoire du droit européen s'est développée, du Moyen-âge jusqu'à nos jours, sur la base d'idées, de valeurs, et d'institutions nées de ces trois grands courants de la civilisation antique. Elle pourrait donc d'une certaine manière être représentée comme l'histoire de la transformation continue du patrimoine antique. Une telle représentation aboutirait toutefois à une vérité déformée, car elle risquerait d'occulter précisément ce que chaque âge a apporté de nouveau et d'original, même s'agissant de la réutilisation d'éléments préexistants. Il faut néanmoins garder en mémoire les plus anciennes références textuelles à l'Europe, présentes dans Les Histoires d'Hérodote¹ et dans les observations d'Aristote, qui décrit l'Europe et la Grèce comme la région dans laquelle règnent liberté et primauté de la loi, par opposition à l'Asie, qualifiée de terre du despotisme². À nos yeux, le fait que la première et la plus ancienne identité de la région appelée Europe soit exprimée au nom et sur le territoire du droit a une valeur presque symbolique.

Le Haut Moyen-âge a souvent été décrit comme l'âge du particularisme juridique. Les lois des Francs, des Bourguignons, des Wisigoths, des Lombards, des Anglo-Saxons ont fixé les caractéristiques spécifiques des traditions propres à chacun de ces groupes au sein de la grande famille des peuples germaniques installés en Occident. Pourtant, la recherche historique a démontré que des échanges et des imitations ont bien eu lieu, s'agissant non seulement de normes juridiques ou de propositions provenant à la lettre près de textes juridiques romains, mais aussi de transferts de normes de la législation wisigothe de Leovigildo vers celle du Lombard Rotari et celle du Duc de Bavière Tassilo (de Tolède à Pavie et ensuite à la Bavière) ou du Lombard Rachis au Franc Pépin Le Bref. Les formules des actes privés migrent également. Par exemple la formule technique de l'échange, adoptée par les notaires provençaux du X^e siècle, réapparaît quelques années plus tard dans des actes authentifiés à Gaeta³, apportée par les moines bénédictins, qui sont les messagers de la culture dans l'Europe rurale de ces siècles. Il ne faut pas non plus oublier le principe cardinal de la personnalité des lois, qui consentait, voire même imposait, la cohabitation au sein d'une même organisation de plusieurs régimes juridiques, souvent différents en termes de norme et

1 Hérodote, Les Histoires, IV. 33 ; 36; 37; 43.

2 Aristote, Politique, VII (1327 b). Thèse déjà avancée par Hyppocrate au VI^e siècle, cf F. Chabod, Histoire de l'idée d'Europe, Bari 1974, p. 25.

3 G. Vismara, "Leges" et "canones" dans les actes privés du haut Moyen-âge, écrits de l'histoire juridique, 2, Milan 1987, pp. 55-61.

d'esprit, chaque sujet de droit étant jugé selon la loi applicable à sa nationalité. Ce principe révèle des traits de ressemblance inattendus avec la perspective actuelle de coexistence entre plusieurs organisations et plusieurs peuples au sein de l'Union européenne.

Il existe au Moyen âge un large éventail de règles liées à la fragmentation des coutumes locales en une multitude de spécificités. Les contrats agraires, les corvées auxquelles étaient assujettis les agriculteurs, les usages liés aux rapports juridiques personnels et patrimoniaux de la famille, les procédures d'attribution des bénéfices ecclésiastiques, tout cela varie dans le temps et dans l'espace. Cependant, on peut affirmer que c'est précisément au cours de ces siècles-là qu'émerge un droit commun européen englobant également l'Angleterre⁴, qui, suite à la conquête des Normands, emprunte un chemin différent en créant le common law. L'Europe du VI^e au XI^e siècle est donc caractérisée à la fois par une unité profonde et un particularisme marqué.

Il existe à cette époque une unité dans les valeurs de fond, dans la foi chrétienne commune, les institutions ecclésiastiques et monastiques, dans la priorité donnée à la coutume comme source du droit, dans le caractère rural prononcé de l'économie, la structure patriarcale de la famille, et dans bien d'autres aspects qui façonnent directement un ordre juridique donné. Les particularismes se manifestent quant à eux dans les manières de mettre en œuvre ces tendances de fond, qui partout se cristallisent en fonction d'équilibres différents et de procédures diverses – et ce en raison notamment de la mobilité très réduite des personnes à l'époque, et donc des institutions. Il faut ajouter que, durant ces siècles, la conscience d'une unité juridique est quasi inexistante, invoquée seulement par quelques voix isolées – dont l'évêque Agobardo⁵ de Lyon.

Les profonds changements du XI^e siècle – religieux, démographiques, agraires, urbains, économiques et intellectuels – trouvent une source primordiale de leur diffusion dans la naissance de l'Italie des communes. Toutefois, c'est dans des lieux spirituels tels que le monastère bénédictin de Cluny dont font partie Maiolo et Odilon ou le monastère de Liège de l'évêque Wazo, que voit le jour la grande réforme de l'Église, dite réforme "grégorienne". C'est là que débute la longue période – qui a duré plus de quatre siècles – au cours de laquelle, en matière de droit, l'histoire de l'Italie correspond véritablement à l'histoire de l'Europe : de nombreux profils fondamentaux du droit ayant vu le jour dans la péninsule se diffusent largement au-delà des frontières de celle-ci. Les institutions communales, avec leurs consuls élus et provisoires, les corporations professionnelles et celles des métiers, les autonomies juridictionnelles et normatives des villes se diffusent en Europe via les routes commerciales, de la Bourgogne à la Champagne, de la vallée du Rhin à la Péninsule ibérique. Partout, le résultat de la circulation des modèles juridiques est à la fois similaire quant à ses caractéristiques fondamentales et propre au lieu quant à ses applications – un peu à la façon dont le style roman des églises possède des traits communs mais également des spécificités locales

4 M. Lupoi, *Alle radici del mondo giuridico europeo*, Rome 1984.

5 Agobardo, Ep. 3. 4, ed. MGH, *Epistolae*, V, Berlin 1899, p. 159.

inimitables de la Catalogne à la Bavière, du Portugal à l'Angleterre, de la Toscane à l'Autriche. La structure institutionnelle du Royaume Normand en Sicile, précurseur de certains profils de l'État moderne, témoigne quant à lui d'un phénomène qui n'est pas seulement italien. L'influence historique et politique exercée en Europe par cette population scandinave grâce à son génie en matière d'organisation du pouvoir se retrouve dans tout le Royaume de France, ainsi que dans les expériences particulières des Royaumes Normands en Angleterre et en Sicile.

L'avènement primordial de la nouvelle science juridique basée sur le modèle bolonais est quant à lui un phénomène d'origine italienne (comme l'avait été, quelques décennies avant Irnerio, la floraison de l'« Ecole de Pavie » au XII^e siècle, premier signe en Europe de la renaissance d'un travail d'analyse exégétique sur les textes de loi⁶). Mais comment oublier que la technique juridique des Glossateurs bolonais s'est diffusée quasi immédiatement en Europe, touchant la France méridionale grâce à Rogerio et Piacentino, et que, pendant une brève période – grâce à Vacario de Lombardie, à Giovanni Bassiano de Crémone, grâce à Francesco d'Accursio de Bologne – elle a également atteint l'Angleterre ? Comment ignorer la propagation européenne d'une méthode nouvelle par rapport au grand modèle du droit romain ? Et comment omettre le fait que le deuxième grand courant juridique de ces siècles, le droit canonique, né lui aussi à Bologne avec l'œuvre du moine Graziano, s'est répandu presque immédiatement en Italie, mais également à Paris, à Metz, à Cologne, en Normandie, en Angleterre par le biais d'un échange intense d'ouvrages et de personnes ? Lorenzo et Vincenzo Ispano, Riccardo Anglico, Giovanni Teutonico et d'autres noms attestent de la provenance internationale de nombreux maîtres actifs en Italie, et vice versa.

Durant la seconde partie du XIII^e siècle, les prémices de ce qui allait devenir « l'École des commentateurs » doivent être attribuées à une petite université française réservée aux Clercs : l'Université d'Orléans. Parmi les professeurs qui y enseignent, citons Jacques de Révigny et Pierre de Belleperche, formés selon la méthode des glossateurs bolonais. Les Orléanais adoptent une méthode d'interprétation des sources du droit romain à la fois plus rigoureuse et plus souple. Quelques années plus tard, au cours du XIV^e siècle, c'est néanmoins la filiation italienne de cette nouvelle École qui s'impose, avec Cino da Pistoia – ami de Dante et poète du "Dolce stil novo" mais aussi juriste de profession – et ensuite, surtout, avec Bartolo da Sassoferrato, le prince des commentateurs, et son grand élève Baldo degli Ubaldi, dont les théories bénéficient d'une autorité incontestée dans toute l'Europe pendant des siècles.

L'Angleterre elle-même est influencée par les courants du droit continental. S'il est vrai que le common law est une création originale des Cours de Westminster, il ne faut pas pour autant perdre de vue l'influence qu'y a exercé le droit de l'Église (par exemple en matière de droit matrimonial et de testaments), ni les liens du nouveau système d'equity avec l'ius commune

6 Ce témoignage fondamental nous vient de l'Expositio ad Librum Papiensem, et de. Boretius dans MGH, Leges, IV, Hanovre 1868.

civil et canonique du continent, ni encore la pénétration dans l'île des coutumes du droit commercial d'origine italienne. La law merchant anglaise est née de cet échange, d'abord appliquée dans des cours spéciales avant d'être, bien plus tard, assimilée au droit jurisprudentiel complexe mais désormais bien établi du common law.

...à l'âge moderne

C'est dans l'Italie du XV^e siècle que naît le droit humaniste, branche apparentée à la grande culture de l'humanisme littéraire et artistique. À Pavie, la critique caustique de Lorenzo Valla – qui ose démolir le mythe de l'authenticité du document attestant la donation du futur État pontifical à l'évêque de Rome par l'Empereur Constantin – n'épargne pas la science juridique des glossateurs et des commentateurs. Au début du XVI^e siècle, la tradition textuelle du Corpus Iuris, arrivée en Toscane avec le poète Angelo Poliziano, atteint des sommets avec l'œuvre d'Andrea Alciato de Milan – juriste complet et historien qui, philologiquement parlant, est un expert en textes grecs et latins. Au cours de ces mêmes années, des hommes tels que Guillaume Budé en France et Ulrich Zasius en Allemagne empruntent une voie de recherche analogue avec pour objectif de replacer le patrimoine de la tradition juridique de Rome dans son contexte historique et culturel d'origine. Andrea Alciato trouve en France, à l'Université de Bourges, une atmosphère prête à accueillir ce type d'études, critiquées en Italie par les étudiants et les professeurs qui les considèrent comme trop difficiles et même nuisibles à la pratique du droit. C'est cependant de l'école inaugurée par Alciato que sortent, en l'espace de deux générations, les plus grands exposants de la « Scuola culta », de Duarenio à Connan, de Donello au grand Jacopo Cuiacio et de Baudouin à Hotman.

L'humanisme juridique a été un phénomène européen en termes de portée et de diffusion. Phénomène dans lequel les motivations politiques, religieuses et idéologiques s'entremêlèrent de façon complexe. Il exerce son influence sur les réformateurs protestants mais également dans les pays restés fidèles à l'Église de Rome. Même dans les Universités italiennes officiellement hostiles aux Cultes, ces œuvres sont bien connues. Parallèlement, les complexes traités des commentateurs, avec leur structure gothisante, continuent d'être très largement utilisés en Europe. Sans l'apport humaniste d'origine italienne, Johannes Scharck n'aurait pu écrire le nouveau statut des citoyens de Fribourg en Brisgau. Sans la doctrine des criminalistes italiens du XVI^e siècle, la codification pénale allemande, la Caroline, n'aurait pas vu le jour en 1532 (à l'inverse, au XVII^e siècle, c'est Carpzov, un juriste allemand de Saxe connaissant la Caroline, qui écrit un ouvrage pénal qui influencera l'Italie). De la même façon, bien que dans un tout autre contexte, l'émigration des intellectuels chassés de leur pays pour des raisons politiques ou religieuses porte ses fruits dans les terres d'accueil : Donello, Hotman et d'autres juristes de foi protestante ont ainsi dû quitter la France pour gagner les terres germaniques, où ils ont pu accréditer leur méthode scientifique.

Au cours des mêmes décennies du XVI^e siècle une nouvelle constellation voit le jour dans le firmament universitaire. Elle est composée de professeurs espagnols de l'Université de Salamanque. Il ne s'agissait pas de juristes mais de théologiens, dominicains ou jésuites. Francesco Vitoria et Domenico Soto, Molina et Mariana, les deux Vasquez et Francesco Suarez

sont les premiers à passer au crible l'imposant Corpus iuris (et son impressionnant bagage de règles) en fonction de principes externes et supérieurs. Ils en étudient les normes et prescriptions une à une, conformément au droit naturel, lui-même établi sur base des commandements divins. Il ne s'agit donc pas de simples spéculations théoriques. En témoignent les thèses courageuses de Vitoria sur la Guerre juste⁷ ou les théories de ce même auteur et de Las Casas sur la liberté religieuse et civile des Indiens⁸, qui mettent en évidence les profondes implications juridiques et politiques de leur approche culturelle. En consultant les ouvrages des auteurs de l'époque s'orientant vers la pratique – comme, par exemple ceux du plus grand juriste italien du XVII^e siècle, le Cardinal De Luca – on remarque que les théories des maîtres espagnols ont été utilisées : la nature du droit commun, que l'on pourrait qualifier d'omnivore, a permis d'incorporer dans les ouvrages des docteurs, des opinions et des positions formulées en dehors du droit positif. Un phénomène qui s'observe à l'échelle européenne.

Les recherches historiographiques ont clairement démontré que ce sont effectivement les idées des professeurs contre-réformistes de Salamanque (mais aussi les idées humanistes : Vitoria avait étudié à Paris et connaissait les œuvres de Cicéron, de Sénèque et de Thomas d'Aquin) qui ont inspiré, quelques décennies plus tard, au début du XVII^e siècle, le fondateur de l'école jusnaturaliste, le calviniste hollandais Ugo de Groot, dit Grotius, mais également, après lui, les allemands Samuel Pufendorf et Christian Wolff. Ceux-ci créent – en se basant entre autres sur les doctrines des scolastiques espagnols – l'édifice imposant des doctrines modernes du droit naturel privé, public et international. Naissent ainsi une théorie des droits inaliénables, une nouvelle organisation des catégories juridiques sur base de concepts abstraits et généraux, un ensemble de règles de droit international public, une série de formulations du fondement contractuel du pouvoir politique, une création conceptuelle du droit subjectif, et d'autres doctrines fondamentales pour le droit privé et public de l'âge moderne⁹. Les théories sur le contrat social se multiplient, formulées tour à tour par Grotius, Hobbes, Pufendorf, Locke et par bien d'autres encore. De Salamanque à Leiden (la grande université hollandaise du XVII^e siècle), de Leiden à Heidelberg (où Pufendorf occupe, à la faculté de lettres, la première chaire de droit naturel en Europe, avant de s'installer à Lund en Suède), de l'Espagne à la Hollande, de la France à l'Allemagne et de l'Allemagne à l'Autriche et à l'Italie – toutes des régions fortement divisées sur le plan politique et religieux – le transit de livres et d'idées peut sembler improbable. Il a pourtant lieu sans interruption.

Leur ambition de jeter les bases d'une organisation juridique éternelle et absolue (ce qui peut sembler ingénu et utopique) a permis aux jusnaturalistes de soumettre les institutions de leur temps, souvent issues d'une tradition pluriséculaire, à une critique implicite. Cette critique devint explicite pour ce qui concerne les institutions politiques anglaises durant les révolutions de 1649 et 1688. Elle est tout d'abord théorisée par les Niveleurs au cours des superbes

7 F. Vitoria, *De Indis sive de iure belli Hispanorum*, in Id., *Relectio de Indis*, Madrid 1967.

8 B. de Las Casas, *Brevísima relación de la destrucción de las Indias*, Madrid [1999].

9 M. Villey, *La formation de la pensée juridique moderne*, Paris 1975.

débats de Putnam, en 1649, puis plus tard, et sur un mode différent, par Locke dans ses deux Traités sur le gouvernement en 1690. Ces hommes sont à la base du constitutionalisme européen moderne, avec ses principes de souveraineté populaire, de séparation des pouvoirs, et des droits à la liberté de l'individu.

Ceci prouve la présence d'un phénomène récurrent dans l'histoire : c'est souvent suite à des circonstances historiques contingentes que naissent de nouveaux ordres institutionnels et de nouvelles formulations théoriques, destinés à s'affirmer dans des contextes très différents de celui d'origine. Le caractère spécifique de la genèse d'une règle juridique donnée ne compromet pas nécessairement sa propagation géographique ou sa continuité dans le temps. Toujours en Angleterre, après 1714, George Ier de Hanovre ne participe pas aux réunions quotidiennes du Conseil du cabinet car il connaît mal l'anglais. C'est le point de départ d'une coutume qui va s'installer dans d'autres États modernes s'inspirant du modèle anglais et qui veut que les réunions collégiales des ministres se déroulent sans le roi – ce qui, progressivement, conduit à faire du Premier ministre le Président du Conseil.

Né de la culture jusnaturaliste, l'illuminisme juridique du XVIII^e siècle est, une fois de plus, un courant de pensée non pas national mais européen. La langue commune de la culture, le latin, qui a tant facilité la circulation des livres et des idées tout en donnant vie, en Europe, à ce que l'on pourrait appeler "la République de la culture juridique", cède la place au français. Le français qui est également, jusqu'au début du XX^e siècle, la langue dans laquelle on traite des affaires internationales, des questions politiques et même des affaires des familles de la bourgeoisie et de la noblesse, de l'Espagne à la Russie. Le grand débat sur les institutions qui débute avec le chef-d'œuvre de Montesquieu – lui-même fondé sur une connaissance approfondie du modèle constitutionnel anglais – se propage rapidement dans toute l'Europe : la constitution politique, le système pénal, la sécurité juridique, le régime fiscal, la liberté de presse, les résidus féodaux, les privilèges du patriciat, les prérogatives de l'Église, et tant d'autres éléments du droit font alors l'objet d'un examen critique auquel prennent part des intellectuels français, italiens, anglais, allemands, hollandais, etc.

C'est d'ailleurs sur ce terrain que se produit le grand bouleversement qui conduit à l'abandon du droit coutumier et à l'avènement des codifications modernes. La nécessité, déjà constatée par Montesquieu, de lois "simples et claires" et de juges se limitant à n'être que la "bouche de la loi"¹⁰ conduit en l'espace de quelques décennies à la réforme de la justice civile et pénale. En conséquence de cette réforme, on instaure un ordre juridique et une magistrature privés des énormes droits discrétionnaires dont ils bénéficient sous l'ancien régime. Cela se traduit notamment par l'abolition de la torture, la publicité des procès, l'instauration du jury populaire, la codification du droit civil, commercial, pénal et procédural. L'âge des réformes – du despotisme éclairé des Habsbourg à l'explosion révolutionnaire sur le sol français – ne peut être compris que dans un contexte plus large où Voltaire et les Encyclopédistes, Beccaria et Filangieri, Locke et Bentham, Wolff et Kant ne sont que quelques unes des voix d'une "chorale"

10 Montesquieu, De l'esprit des lois, VI. 3-4.

dont, il ne faut pas l'oublier, font aussi partie les grands protagonistes de la révolution fédérale américaine tels que Alexander Hamilton et James Madison.

L'âge contemporain

Avec l'apparition des codifications modernes, entre la fin du XVIII^e siècle et les premières années du XIX^e siècle, le droit du continent s'est pour ainsi dire étatisé et nationalisé, ne fût-ce qu'en raison de l'abandon du droit romain commun – resté en vigueur en Allemagne jusqu'à la fin XIX^e siècle – et des droits spécifiques et locaux. Nous assistons au début d'une ère qui a duré deux siècles et s'est terminée à notre époque. Une ère caractérisée par la prédominance de la législation étatique comme source tendancielle exclusive du droit, même si la culture du romantisme a pu faire prévaloir une vision différente des traditions nationales et populaires (le *Volksgeist* de Savigny¹¹) en revalorisant les racines romanes et germaniques, antiques et médiévales des droits européens. L'École historique, le rationalisme scientifique et le positivisme législatif – provenant respectivement du courant scientifique, du courant jurnaturaliste et du courant réformateur – s'entremêlent pour former la toile bigarrée de la culture juridique moderne.

Dès lors, avec l'avènement des codes et des législations nationales, on pourrait croire à la disparition d'une vision européenne du droit dans le cadre d'une civilisation pluriséculaire commune. Cette impression peut être avérée si l'on se réfère à l'existence d'un droit supranational et supra-étatique commun au dessus des nombreux droits locaux et spéciaux. Cependant, l'enquête historique révèle la multitude des liens qui ont constamment associé les lois, les codes, les doctrines et les jurisprudences des différents pays au cours de l'âge contemporain. Les droits "nationaux" du XIX^e siècle européen résultent en fait d'un échange continu entre les modèles législatifs et doctrinaux, incluant même le droit anglais.

Ainsi le jury populaire introduit en France en 1791 s'inspire directement du trial by jury du common law, même si ces règles sont transposées dans un système profondément différent, car délibérément hostile à la coopération entre les gens de robe et les juges populaires. À son tour, le système français est à la base des réformes procédurales qui introduisent le jury populaire sur le continent au milieu du XIX^e siècle. La variante allemande de l'échevinage – qui réunissait en chambre du conseil les juges et les jurés chargés de se prononcer ensemble sur les questions de fait et de droit – est quant à elle à l'origine des réformes concernant la structure des Cours d'assises, introduites au XX^e siècle en Italie et en France. L'ordonnance germanique sur la lettre de change, introduite en 1848, se répand dans les lois et les codes des autres pays européens. La législation commerciale anglaise de la deuxième moitié du XIX^e siècle – sur les sociétés par actions, les chèques, les ventes aux enchères, les hypothèques navales, les assurances – influence directement la législation française, qui inspire à son tour la législation italienne. La Belgique de la deuxième moitié du XIX^e siècle adopte des solutions

11 F. C. von Savigny, *Vom Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft* (1814).

nouvelles concernant les critères de choix des jurés et les sociétés par actions. Plus tard, ces solutions sont reprises par d'autres pays – dont le Piémont savoyard en 1859 et le Royaume d'Italie en 1882 – avec quelques améliorations ultérieures. Les exemples de cet échange continu et intense pourraient être multipliés dans chacune des branches du droit.

La jurisprudence fait elle aussi l'objet, à certaines époques, d'une circulation transnationale : pensons aux traductions italiennes – surtout à Naples – des sentences de la Cour de cassation française dans la première partie du XIX^e siècle, lorsque les codes de la Restauration, dérivés des codes napoléoniens, sont commentés et appliqués en tenant compte des interprétations et des précédents jurisprudentiels français. On peut citer également les traductions italiennes des sentences autrichiennes dans le Royaume lombard-vénitien. Toutefois, c'est surtout une partie de la doctrine qui favorise la connaissance réciproque des modèles législatifs nationaux et locaux. Jean Jacques Foelix et Ludwik Wolowski (en France), Carl Anton Mittermaier, Joseph Kohler et d'autres grands juristes et comparatistes (en Allemagne) et Emerico Amari (en Italie) ont systématiquement documenté les innovations législatives étrangères dans les publications et les revues juridiques qu'ils dirigeaient, favorisant ainsi un échange dont l'examen des travaux préparatoires des Codes et des lois de chaque pays démontre ponctuellement la fécondité. Les débats parlementaires – au sein du Royaume de Savoie (avant et après l'unité), en France, en Belgique et en Allemagne sont eux aussi révélateurs d'une culture transnationale.

Pour ce qui est de la doctrine juridique, le XIX^e siècle se caractérise par une foule d'échanges intellectuels entre les différents pays européens. Il suffit de se remémorer les ramifications en Belgique et en Italie de l'« École de l'exégèse » née dans la France postnapoléonienne. Souvenons-nous aussi, durant la deuxième moitié de ce siècle, de l'immense succès européen de l'« École des Pandectistes » germaniques et de sa méthode scientifique qui atteint son paroxysme dans l'ouvrage de Bernard Windscheid¹², et qui contient la méthode choisie par des générations de spécialistes et de professeurs de différentes nationalités, jusqu'à la première guerre mondiale. D'autres théories novatrices connaissent le succès en Europe, telles celles de François Gény sur l'interprétation¹³, d'Eugen Ehrlich sur la sociologie du droit¹⁴, ou de Georg Jellinek sur le droit public¹⁵.

Ce processus ne s'arrête pas au cours de la première partie du XX^e siècle, une période pourtant marquée par l'explosion des nationalismes en Europe. Mentionnons, par exemple, la formation du Code civil italien en 1942. Outre l'influence du modèle français et napoléonien, outre la conservation de nombreux éléments issus du Codice Pisanelli de 1865, et outre ses nombreuses innovations originales, les travaux préparatoires du Code civil italien en vigueur prouvent l'influence exercée par d'autres modèles. Parmi ceux-ci, le Code suisse des

12 B. Windscheid, *Lehrbuch des Pandektenrecht*, 1862 ; Francfort-sur-le-Main 18917.

13 F. Gény, *Méthode d'interprétation et sources en droit privé positif*, 1919.

14 E. Ehrlich, *Grundlegung der Soziologie des Rechts* (1913), trad. it. *I fondamenti della sociologia del diritto*, Milan 1976.

15 G. Jellinek, *System der subjektiven öffentlichen Rechten*, Tübingen 1905.

obligations de 1882, qui avait unifié le droit civil et commercial, et le BGB (Code civil) allemand de 1899, dont proviennent (entre autres) la réglementation de l'action pour enrichissement injuste et la prévision législative fréquente des clauses dites générales, faisant référence à des canons tels que l'honnêteté, la bonne foi, ou le bon sens, et qui ont pour but de confier au juge une marge d'évaluation conforme aux critères du sens commun et de la société civile.

Pour conclure, si nous observons l'évolution du droit en Europe au cours de la deuxième moitié du siècle qui vient de se terminer, les éléments témoignant d'une civilisation commune du droit sont encore plus nombreux car, au-delà des échanges entre les modèles législatifs nationaux (qui sont de moins en moins fréquents), on assiste à un phénomène nouveau et important, celui de la formation d'un droit de l'Union européenne. Un droit unique, primant sur les législations nationales, voit ainsi le jour, générant à son tour, en vertu des Traités, un droit uniforme du point de vue économique. Le caractère européen de ce grand système normatif ne réside pas seulement dans le fait qu'il est commun à tous les pays membres de l'Union mais aussi dans la variété et la complémentarité des apports nationaux qui l'ont créé et développé. La structure juridique et institutionnelle des Traités de la CECA et du Marché commun (1951 et 1957) est née de l'initiative d'un français, Jean Monnet, avec la collaboration de Pierre Uri¹⁶. L'approche ayant pour objectif de faire précéder l'unification politique de notre continent par son unification économique s'inspire en fait du modèle allemand du XIX^e siècle, comprenant le Zollverein et le Code du commerce allemand datant de 1861 et, dès lors, antérieur de quelques années à l'union politique. Plus tard, au cours des années 1980, ce modèle cède en partie le pas à un modèle différent, celui de la "concurrence entre normes", fruit d'une reconnaissance normative mutuelle entre les différents ordres juridiques nationaux¹⁷. La tentative la plus visionnaire de réforme du système institutionnel communautaire – le projet du Parlement européen de 1984¹⁸ – a été proposée par un autre grand inspirateur de l'Union européenne, l'italien Altiero Spinelli¹⁹. Le marché unique est quant à lui créé via la mise au point de trois cents directives communautaires supplémentaires dont l'inventaire précis et détaillé est réalisé par l'anglais Lord Cockfield. Nous pourrions continuer à citer d'autres exemples, au nombre desquels la jurisprudence de la Cour de justice, auteur de sentences décidées collégialement par des juges de différents pays et de différentes formations et traditions. L'édifice communautaire est donc bien le fruit d'un apport de cultures juridiques et politiques de plusieurs pays européens.

Histoires juridiques nationales et perspective européenne

Si tout cela est vrai, si l'évolution du droit européen révèle, à chaque étape de son histoire, l'existence de rapports étroits entre régions et entre Etats, il faut alors se poser deux

16 J. Monnet, *Mémoires*, Paris 1976, pp. 348-359.

17 Commission européenne, *Livre Blanc : Doc. Comm. 310* (1985).

18 *Projet de Traité instituant l'Union européenne*, Février 1984, édité par le Parlement européen.

19 A. Spinelli, *Discorsi al Parlamento europeo 1976-1986*, Bologne 1987.

questions. Est-il utile d'adopter une perspective européenne pour l'étude des droits nationaux, locaux ou spécifiques ? Existe-t-il, ensuite, des modèles propres à l'histoire du droit en Europe, dont l'identité se composerait à la fois d'éléments communs à l'histoire des différentes régions européennes et d'éléments spécifiques à la civilisation juridique européenne par rapport à d'autres civilisations ?

Pour répondre à la première question, il suffit simplement d'observer que là où – dans une réforme législative, une coutume ou une doctrine – l'on remarque la trace de modèles lointains dans l'espace ou dans le temps, l'étude du rapport entre le modèle d'origine et son application dans un lieu et un contexte différents est essentielle pour une compréhension historique correcte. Une bonne connaissance des modèles italiens permet par exemple de saisir les caractéristiques des institutions communales au-delà des Alpes, sur une période allant du XII^e au XV^e siècle.

La comparaison permet donc d'identifier les points communs et originaux d'une organisation, d'une doctrine ou d'une coutume. La richesse de ces parallélismes dans la recherche historico-juridique concerne également la migration des modèles entre les localités proches, entre les statuts des villes italiennes limitrophes, par exemple, ou entre les différentes coutumes des provinces françaises. Cela concerne également les organisations de dérivation européenne plus lointaine dans l'espace : des territoires de la domination vénitienne ou génoise dans la Méditerranée aux colonies espagnoles et portugaises en Amérique du Sud. Car il va sans dire que l'histoire du droit européen est également l'histoire des transferts des modèles anglais, français, allemand et hollandais à d'autres régions du monde. Ces transplantations sont parfois surprenantes en raison des variations, parfois radicales, apportées aux règles juridiques par le pays dominant dans ses propres colonies. Elles sont significatives tant pour l'histoire des pays dominés que pour celle de l'État dominateur.

L'histoire du droit aux États-Unis doit quant à elle être considérée comme issue du common law. À partir de la Constitution fédérale de 1787, il s'agit déjà d'une filiation dont les résultats sont originaux, mais cette constitution est sans aucun doute née de la culture religieuse et civile du modèle européen. À cet égard, il est intéressant de constater qu'un vif intérêt pour les racines historiques communes du droit occidental est apparu aux États-Unis. Un ouvrage célèbre d'Harold Berman, publié en 1983²⁰, a créé et diffusé la formule de "tradition juridique occidentale" commune ("Western Legal Tradition"), désormais enseignée dans les grandes Écoles de droit (Law Schools) américaines.

Faut-il alors parler d'une histoire du droit occidental ou d'une histoire du droit européen ? Sans pour autant réfuter la première possibilité (qui n'a d'ailleurs jamais été théorisée jusqu'ici, bien que Berman lui-même ait eu l'intention d'écrire une histoire du droit européen pour la période précédant la formation des États-Unis), j'estime que la deuxième formule est défendable non seulement jusqu'à la fin du XVIII^e siècle mais aussi pendant ces deux derniers siècles.

20 H. Berman, *Law and Revolution, The Formation of the Western Legal Tradition*, Cambridge Mass. 1983.

L'histoire du droit européen (le droit anglais mis à part) s'est en effet développée de manière autonome par rapport aux États-Unis et ce jusqu'à une époque relativement récente. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que le modèle américain – et plus particulièrement en droit économique – a eu une influence de plus en plus forte sur la législation, la doctrine et la pratique des pays européens²¹. Il ne remplace pas pour autant une tradition juridique européenne qui maintient toujours – dans la législation sociale, la discipline des ordres professionnels, ou les rapports agraires et industriels²² – des profils qui lui sont propres par rapport au droit américain. Il s'agit de profils dérivés de l'histoire politique et sociale de notre continent, qui est bien différente de celle d'outre-Atlantique – ne fût-ce qu'en raison des influences exercées en Europe par le marxisme, le socialisme démocratique, la mutualité, la doctrine sociale de l'Église, ou même les régimes autoritaires de l'entre-deux-guerres. Il suffit pour s'en convaincre de comparer le droit de l'Union européenne et celui des États-Unis en matière de droit social, de relations professionnelles et de fonctionnement de la vie économique.

Pour retracer les lignes de l'histoire juridique européenne, il ne faut donc pas négliger la comparaison entre les modèles législatifs, doctrinaux, jurisprudentiels, ou notariaux, qui ont migré d'une région à une autre – suite à leur succès ou parce qu'imposés par la réalité politique. D'autre part, il est important, si l'on veut obtenir une vue synthétique, de faire une comparaison avec d'autres modèles historico-juridiques externes à l'Europe. De la même façon que les traits communs aux institutions des différents États italiens de l'Ancien Régime étaient souvent plus facilement relevés par les étrangers visitant le pays durant le Grand Tour ou par les Italiens émigrés à Londres, Vienne ou Paris, les profils originaux de l'histoire juridique de l'Europe sont plus faciles à identifier en comparaison avec des réalités géographiquement et historiquement éloignées : de Byzance à l'Islam, de l'Inde à la Chine. Comme l'enseignait Frédéric Maitland, l'histoire implique la comparaison ("history involves comparison").

L'identité européenne dans l'histoire du droit

Cette dernière réflexion a pour sujet la deuxième question, doublement articulée, que nous nous sommes posée : nous souhaitons savoir si au-delà des différentes identités des droits municipaux, régionaux, nationaux du passé lointain et récent – identités législatives, coutumières ou jurisprudentielles – il existe également des éléments permettant de concevoir

21 On pense au leasing, au franchising, à la réglementation en matière de titres mobiliers, à celle des Autorités sur la concurrence et la bourse, ou encore aux institutions et aux procédures pour la certification des bilans d'entreprise, etc. On peut aussi citer la réforme italienne de la procédure pénale de 1988, qui est certainement inspirée du modèle d'accusation américain – lequel, par le biais de la télévision, est désormais familier même aux personnes qui ne sont pas juristes.

22 Pour se faire une idée correcte sur le fait persistant que la doctrine juridique européenne est étrangère à la doctrine américaine, et vice versa, malgré les nombreux contacts et échanges dans le milieu académique, il faut consulter les réflexions de R. Hyland, dans *Shall we dance?*, dans *Codici, una riflessione di fine millennio*, par P. Cappellini et B. Sordi, Milan 2002, pp. 377-407.

une identité européenne dans l'histoire du droit. Autrement dit, peut-on dégager des profils communs et spécifiques de l'histoire juridique européenne ?

Il existe tout d'abord deux grands ensembles de règles et d'institutions, nés avant la formation de l'Europe médiévale, et qui ont déterminé la suite de son histoire : le droit romain et le droit de l'Église. Ces droits ont tout deux connu une histoire complexe en Europe, qui les a profondément transformés par rapport à ce qu'ils étaient dans l'Antiquité. Le droit romain du *Corpus iuris* – légué aux générations futures d'une Europe qui n'existait pas encore par un empereur byzantin sans que les trésors de la jurisprudence romaine auraient été à jamais perdus – a adopté, avec la nouvelle science du droit commun du modèle bolonais, une structure méthodologique différente de celle de la Rome antique ou de celle du droit de l'Orient byzantin. Le double canon fondamental, introduit par les Glossateurs est en effet un élément nouveau, avec premièrement une interprétation de chaque texte dans le contexte de toutes les autres étapes de la compilation et son application à tous les cas possibles en vertu du principe d'analogie, et, deuxièmement, la rédaction normative d'un code de lois unique. Ces deux critères ont survécu, entre autre, à la crise du droit commun et sont toujours bien présents dans les systèmes de droit codifié de ces deux derniers siècles.

Le droit canonique de l'Église occidentale a également connu des développements différents de ceux de l'Église orientale, et ce bien avant le schisme de 1054. C'est l'Église qui a transmis aux régions d'Europe que Rome n'avait pas conquises les institutions et règles du droit canonique et, par la même occasion, les règles de droit romain qu'elle avait largement reprises. La Réforme protestante a certes interrompu l'unité religieuse et institutionnelle de l'Europe chrétienne mais sans pour autant effacer cette origine commune.

De nombreuses autres institutions juridiques ont connu un ample succès en Europe : la seigneurie foncière, la vassalité, les régimes fiscaux de nature réelle et personnelle, la dîme, les bénéfices ecclésiastiques, l'*ius commune*, les organisations des communautés urbaines et rurales, les corporations de métiers et professionnelles, le statut juridique de la femme, le procès civil romano-canonique, le système pénal, les règles de gouvernement et d'autonomie du patriciat, etc. On pense également aux doctrines sur les limites religieuses et juridiques du pouvoir royal, principalement d'origine canonique, mais qui ont été reprises au XIII^e siècle en France, en Allemagne, en Angleterre par des juristes influents comme Beaumanoir ou Bracton, et qui sont restées en vigueur pendant des siècles – jusqu'aux théorisations modernes de Jean Bodin ou Althusio. Ces règles et bien d'autres normes et institutions, transformées au cours du temps puis progressivement tombées en désuétude, peuvent être considérées comme faisant partie du patrimoine commun de l'histoire de l'Europe, même si elles se sont incarnées de diverses manières dans les différentes régions européennes, au fil des époques historiques successives.

En outre, l'Europe a créé en son sein et a transmis au-delà de ses frontières des modèles juridiques et des institutions, dont certains ont disparu et d'autres sont encore bien vivants dans diverses régions du monde. Parmi ceux-ci il convient de mentionner l'idéologie de la souveraineté illimitée de l'État national. Née à la fin du Moyen-âge, cette idéologie n'a révélé toute sa puissance qu'au cours de l'âge moderne et contemporain, lorsque l'on en est arrivé à

théoriser l'État comme valeur suprême et même "sacrée", pour laquelle le sacrifice de la personne ou de la vie individuelle se justifie. Une idéologie qui a fait naître deux guerres mondiales, toutes deux d'origine européenne.

Il existe enfin des profils du droit public et privé, des institutions et des principes, nés en Europe, qui ont caractérisé notre civilisation juridique jusqu'à aujourd'hui et se sont imposés bien au-delà. J'en mentionnerai quelques-uns, de particulière importance. Chacun d'eux a fait l'objet de plusieurs enquêtes historiques. Néanmoins, jusqu'à aujourd'hui, personne n'est parvenu à réaliser correctement une synthèse historique dans le cadre de la civilisation européenne, et cela demandera à l'avenir beaucoup d'attention.

Le premier principe est celui de la distinction fondamentale entre sphère temporelle et la sphère spirituelle. Une telle distinction, présente de mille façons dans l'histoire de l'Europe occidentale depuis l'âge de Saint Ambroise, évêque de Milan, et ancrée dans une maxime évangélique²³, ne signifie aucunement l'absence de relations entre les deux sphères. L'histoire du droit européen – du Pape Gelasio I à Charlemagne, de Grégoire VII à Philippe le Bel en France, d'Henry VIII d'Angleterre à Philippe II d'Espagne, de Jean II d'Autriche à Napoléon et jusqu'à nos jours – constitue dans une large mesure l'histoire de ces relations. Le régime juridique des terres de l'Église, les rapports entre les juridictions séculaires et ecclésiastiques, les règles du mariage, le statut juridique du clergé, la réglementation en matière de délits, le régime fiscal, la liberté religieuse, l'organisation scolastique et d'autres nombreux aspects du droit public et privé révèlent des rapports complexes, en Europe, entre l'Église et l'État, entre la sphère religieuse et civile, entre ce qui est à César et ce qui est à Dieu. Pour des raisons historiques très différentes, on n'observe aucune tendance similaire à distinguer et à séparer les deux sphères, dans l'Orient byzantin, dans la tradition hébraïque, dans l'Islam ou dans la Chine classique et moderne.

Autre aspect primordial, la conception de la dignité égale de toute personne humaine, elle aussi exprimée dans les textes évangéliques. Au cours de l'histoire européenne, une infinité de conséquences idéales et concrètes sont nées de ce concept d'égale légitimation religieuse de chaque être humain (devant Dieu, il n'y a plus de différences entre esclaves et hommes libres²⁴). La condamnation de l'esclavage et de la servitude, l'affirmation des droits de l'homme, l'égalité juridique de la femme, les institutions assurant les libertés individuelles et la participation politique des citoyens, les assurances prévues pour les travailleurs, le soutien aux exclus, la défense du contractant faible en droit civil, etc., sont autant de versions sécularisées de valeurs d'origine religieuse. Les référents culturels de ceux qui, dans des contextes historiques divers, ont écrit et se sont battus pour obtenir des réformes en accord avec ces valeurs, devant souvent défier les énormes intérêts que les classes sociales, les souverains et parfois même l'Église défendaient avec acharnement, restent largement à étudier. Il faut

23 "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu," : Marc 12. 17 ; Mathieu 22. 21; Luc 20. 25.

24 St. Paul, 1Cor. 12. 12-14 ; Col. 3.11.

souligner que ce conflit d'idées s'est manifesté dans les règles juridiques²⁵ : c'est peut-être justement dans le domaine du droit que ce conflit a donné ses résultats les plus concrets et les plus durables. Cette œuvre toujours inachevée trouve indéniablement ses racines historiques en Europe.

Les institutions de la démocratie sont elles aussi d'origine européenne. Elles ont été conçues comme un ensemble de règles fondées sur le consentement de chaque membre d'une communauté politique, un consentement devant être périodiquement renouvelé. Ce processus a débuté avec les très actives autonomies communales et a atteint, non sans de considérables fluctuations, le suffrage universel moderne du XX^e siècle, par le biais d'une "mutation génétique" qui a transformé les "sujets" en "citoyens". De la même façon, l'élaboration des règles sur les modes de délibération collective, à commencer par le principe majoritaire – qui dans le droit canonique avait déjà été introduit pour l'élection du pape depuis 1079²⁶ – est elle aussi une caractéristique européenne. Cette question des décisions à la majorité, est celle sur laquelle se joue aujourd'hui en partie le futur de la construction européenne. Le principe de séparation des pouvoirs, ou d'équilibre entre les pouvoirs est lui aussi né en Europe. Ce principe, inconnu dans le monde antique, médiéval et proto-moderne, a été appliqué pour la première fois dans l'Angleterre du XVII^e siècle et repris sous différentes formes à partir de 1789 sur le Continent.

Autre profil d'origine européenne, l'institution d'une classe de juristes de profession, formés dans les universités (tel est le cas des avocats et des juges du continent) ou au sein des corporations (cf. les juges anglais ou les notaires des pays latins), responsables pendant des siècles de l'administration du droit et de la justice mais aussi auteurs principaux – avant le bouleversement de la fin du XVIII^e siècle – d'une grande partie des règles juridiques valables pour toute la société. L'histoire de la classe des avocats est également une histoire européenne. Une branche spécifique du droit relatif aux relations économiques, le droit commercial, absente dans les systèmes juridiques de la Rome classique et postclassique, est elle aussi née en Europe. Tout comme d'ailleurs l'élaboration du statut des personnes juridiques à responsabilité limitée, la réglementation sur les Fondations et sociétés par actions. Enfin, la configuration doctrinale et constitutionnelle de "l'État de droit", qui contraint la plus puissante institution politique, l'État souverain, à respecter les règles juridiques à l'égard des citoyens, est, cela va sans dire, toujours européenne.

Un autre élément typique de la civilisation européenne est la référence à l'histoire et à la tradition comme levier permettant d'effectuer les réformes souhaitées. Ce procédé est toujours présent, allant des références au christianisme primitif de l'Église de la réforme grégorienne, aux citations humanistes des textes des stoïciens sur la justice, en passant par les renvois aux institutions de la Rome républicaine par les Constituants français, ou les renvois actuels aux

25 Il suffit de se rappeler la Déclaration française des droits de 1789 et ses nombreuses filiations, mais aussi la déclaration des droits des Nations-Unies de 1948 et la Charte européenne des droits approuvée à Nice en 2000.

26 Sinode du Latran IIII, c. 1 (= Liber Extra 1. 6. 6) dans Conciliorum Oecumenicorum Decreta, Bologne 1975, p. 187.

racines médiévales du principe de subsidiarité. Citons également la capacité purement européenne, mise en lumière dans un ouvrage récent de Rémi Brague²⁷, à extraire toujours et encore des sujets innovants des textes antiques – grecs, hébreux, romains, chrétiens, religieux, poétiques, philosophiques et juridiques – conservés ou redécouverts dans leur authenticité et continuellement relus, analysés, cités et valorisés à la lumière des exigences du présent. Ces textes, qui ont été assimilés et réassimilés, peuvent toujours être réinterprétés. Dernier point et non des moindres : la création de l'Université comme centre de formation supérieur pour les professions intellectuelles, où l'enseignement est assuré par des professeurs qui sont parallèlement impliqués dans la recherche scientifique²⁸, est une invention européenne.

Il suffit donc d'énoncer ces quelques éléments – auxquels on pourrait en ajouter d'autres – pour comprendre combien l'examen de leur genèse est compliqué et combien leur histoire a été adaptée dans chacune des régions d'Europe, mais également pour comprendre ce qu'il y a de propre et de commun à l'Europe entière dans cet ensemble de principes, d'institutions et de règles. Sous de nombreux aspects, on pourrait dire que ces principes, institutions et règles s'apprêtent à devenir planétaires, qu'ils ne sont plus désormais *ratione imperii* mais surtout *imperio rationis*.

Conclusion

À l'avenir, la recherche historico-juridique ne pourra manquer de consacrer une grande partie de ses ressources à l'étude de personnages nés et opérant dans un pays européen particulier, ainsi qu'à l'examen des réalités territoriales spécifiques – en portant une grande attention aux caractéristiques et innombrables variations des traditions municipales, régionales et nationales en Europe. La perspective européenne sur laquelle nous avons attiré l'attention comporte en outre deux orientations ultérieures : d'une part, l'attention accordée aux contacts réciproques, aux échanges de modèles, aux créations croisées de doctrines, de coutumes et de lois entre les différents pays européens et, d'autre part, l'identification de ce qui est commun à l'histoire du droit de notre continent (commun parce que fondé sur les mêmes textes et la même tradition antique ou, parce que né dans un endroit ou à un moment donné, ce droit a ensuite été diffusé dans les autres régions d'Europe.) Selon nous, l'étendue du champ d'étude qui s'ouvre à la recherche historico-juridique des prochaines générations de spécialistes est énorme. L'analyse de ces recoupements et l'étude précise de cet immense domaine requiert de multiples compétences linguistiques, historiques et juridiques. Cela demande également une collaboration scientifique et didactique fructueuse entre les professeurs des différents pays.

Les retombées de cette approche sur l'enseignement historico-juridique dans les facultés devraient se produire sous la forme d'une mise au point de cours d'histoire du droit modelés

²⁷ Europe, la voie romaine, Paris 1992.

²⁸ Irnerio "cepit per se studere in libris nostris et studendo incepit docere in legibus": c'est ainsi qu'Odofredo s'est exprimé sur la création de l'École de Bologne.

en fonction du territoire (municipal, régional, national et européen) mais aussi du secteur (civil, pénal procédural, administratif, international, etc.). Un apprentissage conscient de l'historicité du droit est utile à la formation du juriste de demain, dans un contexte de production de règles et d'institutions dans lequel les législations nationales connaissent une évolution continue et très rapide. Nous sommes désormais en présence d'une organisation à plusieurs niveaux – municipal, régional, national, européen – avec laquelle les juristes doivent se familiariser, en s'inspirant d'une perspective qui, une fois de plus, trouve ses racines dans l'histoire juridique européenne.

Enfin, ce n'est pas un hasard si, de nos jours, les historiens sont contraints de tenir compte, parallèlement au modèle de la genèse de l'État national d'origine anglaise et française, des autres modèles d'État propres à des traditions différentes : les modèles des autonomies locales et régionales, les modèles institutionnels des petits États, propres à de nombreuses régions d'Europe depuis le Moyen-âge jusqu'à l'âge moderne, mais aussi le modèle de l'empire supranational et supra-étatique tel que défini par Cino de Pistoia et Dante Alighieri avec des anticipations quant au principe de subsidiarité qui aujourd'hui nous paraissent singulières.

De manière plus générale, ce n'est pas un hasard si la perspective d'une histoire du droit européen commence à prendre forme ces dernières années, de la même façon que se sont développées des histoires des droits nationaux au cours du XIX^e siècle. De nos jours comme à l'époque, c'est le présent qui a ouvert de nouvelles voies à la recherche historique : la dimension européenne de l'histoire du droit n'est devenue claire que lorsque le processus d'intégration politique et économique de notre continent a emprunté la voie royale, la "*vita magistra historiae*".

Que retiendrons-nous de toutes ces considérations ? Je n'estime pas que l'histoire puisse déterminer à l'avance les voies du futur et encore moins dicter les solutions aux problèmes d'aujourd'hui : l'histoire ne se répète pas. Néanmoins, connaître les racines européennes de l'histoire du droit aide à comprendre la réalité actuelle et donc à donner des réponses plus adéquates aux problèmes de demain. En outre, cette connaissance permet d'affirmer que la thèse des racines exclusivement ou principalement nationales du droit, souvent soutenue pour nier la praticabilité d'une organisation juridique supranationale européenne, est sans nul doute une thèse historiquement erronée. On peut affirmer qu'un tel obstacle n'existe pas. Enfin, l'expérience du passé montre clairement que la coexistence d'organisations à plusieurs niveaux – avec, dans un même contexte doctrinal et systématique, la présence de chartes communales, d'ordonnances royales et de deux systèmes universels, le droit commun romain et le droit canonique – fut une réalité concrète en Europe pendant des siècles.

Ces racines, bien qu'issues d'un passé lointain, affichent des traits d'actualité inattendus...

Notes bibliographiques

Ces pages reprennent, avec quelques modifications liées au thème du Séminaire de Notre Europe sur l'identité européenne, ce que j'ai publié en italien dans le volume *Le droit par dessus les frontières*, sujet des « Journées internationales de la Société d'Histoire du Droit », Naples 2003.

Intervention de Robert Badinter (Sénateur, Commission des lois, Ancien Président du Conseil Constitutionnel)

Je débiterai par une remarque liminaire et un appel peut-être à vos mémoires. Paul Valéry (1919) a dit que l'identité européenne reposait sur trois fondements : la philosophie grecque, la religion chrétienne, avec sa composante Ancien testament, sa part juive, et troisièmement le droit romain – et que c'était cela les assises de la civilisation européenne. J'aurais ajouté pour ma part les Lumières mais je tiens à mentionner les trois, car la troisième composante de l'identité, c'est le *droit*. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les rapports entre la construction européenne et sa composante juridique. Premier constat, l'Union Européenne est indiscutablement un Etat de droit. De quelle nature ? Cela resterait à discuter. Mais qu'elle soit un *Etat de droit*, au sens juridique du terme, je n'en doute pas un instant. Elle en a les composantes fondamentales : un ensemble de normes, une hiérarchie de normes juridiques et un contrôle de constitutionnalité – c'est-à-dire du rapport de ces normes entre elles – exercé par une juridiction suprême, ici, la Cour de Justice.

C'est aussi, et c'est moins perceptible, un *espace* de droits. Lorsque l'on dit qu'il y a en UE, circulation libre de services, de personnes, de biens, on néglige la façon dont se formalisent les services, les biens, et les rapports entre les personnes : toujours par des droits. Quand on dit « les biens circulent librement », on fait en réalité état des contrats qui permettent la vente, l'achat, ou le transport de ces biens dans l'Union. Il en va de même pour les services. Les « services » font l'objet de contrats qui pourvoient à l'exécution et à la définition de ces services. L'Union européenne est donc un vaste espace juridique au sein duquel circulent des droits. Cela est déjà important pour comprendre le fondement juridique unificateur de l'Union Européenne. « Unificateur » car il faut aller plus loin, en ce sens que nous avons en Europe un double fondement d'identité. Le premier consiste dans les *valeurs communes* inscrites dans la Charte des droits fondamentaux (et qui n'ont pour l'instant que valeur de référence). Mais chacun se rend bien compte que la Charte pénètre déjà la jurisprudence de la Cour de Justice. A supposer que obtenions, sinon la ratification d'un projet de constitution (que je considère comme mort actuellement), au moins la reprise de ces éléments fondamentaux – parmi lesquels la Charte des droits fondamentaux, ayant valeur normative – en tout état de cause, les valeurs communes inscrites dans la Charte des droits fondamentaux imprèneront nécessairement la législation européenne. Nous avons donc des valeurs communes, et, au-delà, nous avons ce que l'on appelle volontiers « *l'acquis communautaire* ». Quand on demande à un nouvel adhérent de maîtriser l'acquis communautaire, cela ne veut rien dire d'autre que d'intégrer l'ensemble de la législation européenne dans sa législation, de l'incorporer comme partie intégrante de son système juridique. Toute adhésion commence par une espèce d'intégration solennelle de ce qui existe comme droit européen. C'est là le facteur le plus prégnant, le plus immédiat de l'unification européenne. Il faut donc bien se rendre compte que le *droit* est parmi les éléments les plus importants de la construction de l'Union.

J'ajouterais que ce droit a la caractéristique d'être constamment évolutif indépendamment de la production – certains diraient de la « prolifération » – de la législation communautaire à tous

les niveaux. Il a cette caractéristique de tenir son dynamisme de l'action des juridictions européennes. Je laisse de côté le cas si important, dans l'histoire de l'Europe, de la Cour Européenne des Droits de l'Homme : si aujourd'hui l'Europe est l'espace du monde où les droits sont le mieux garantis, elle le doit en premier chef, non seulement à la Convention et à ses annexes, mais aussi au travail considérable qui a été effectué par la CEDH. La jurisprudence de cette Cour imprègne littéralement tous les droits nationaux et assure une communauté effective de garantie de droits, comme il n'en existe dans aucune autre région du monde. Je laisse cela de côté puisque nous traitons du cadre de l'Union. L'autre facteur unificateur constant est la jurisprudence de la Cour de justice de Luxembourg – et ce depuis l'origine. Si l'on se penche sur le développement de l'Union Européenne, on se rend bien compte que rien n'aurait été possible sans l'action unificatrice et intégrationniste, discrète mais constante, de la Cour de Justice de Luxembourg. On en voit les derniers exemples dans les arrêts récents, rendus au mois de septembre 2005, sur l'interprétation téléologique européenne que l'on devrait faire du droit pénal.

Nous avons donc un Etat de droit, un espace où les droits circulent, une communauté de valeurs juridiques définies par un texte fondamental (la Charte), et enfin un droit communautaire considérable et des juridictions européennes qui veillent constamment au progrès et à l'unification de l'interprétation de ce droit. Est-ce à dire – et c'est cela la vraie question au point où nous en sommes – que nous devons nous satisfaire de ce qui est, sans aller plus loin ? Chacun est convaincu du contraire. Ces dernières années ont vu l'évolution du concept d'espace de sécurité, de justice et de liberté, qui appartient au traité communautaire depuis Maastricht, a ensuite été affirmé par Amsterdam et le traité de Nice, jusqu'à parler d'un espace judiciaire européen depuis Tampere. Là est la problématique la plus actuelle : comment passer du stade de la mise en œuvre du droit communautaire par des juridictions nationales sous le contrôle de la Cour de Justice, à des institutions juridictionnelles ou à des institutions qui soient, dans le cadre de l'UE, unificatrices. Sur ce point, la matière devient plus politique, plus difficile. J'ai été délégué suppléant à la Convention européenne et ai pu me rendre compte des difficultés en la matière. Nous devons prendre conscience que rien ne sera possible, en matière d'édification d'une véritable justice européenne, si l'on ne prend pas en compte ce qui est au cœur même de l'élaboration d'un système judiciaire de cet ordre (c'est-à-dire à la fois national et supranational), et qui s'appelle la *confiance*. Le mot est d'ailleurs cité dans certains arrêts de la Cour de Justice. *Confiance l'un dans l'autre*. J'y insiste beaucoup car nous nous heurtons sur ce point aux traditions nationales. Lénine, auteur aujourd'hui oublié, disait très justement que les juristes ont cette particularité d'être les seuls êtres humains qui avancent en regardant toujours derrière eux. Ils ont le « culte du précédent ». Il est vrai qu'ils sont volontiers conservateurs, que pèse sur ce monde une culture qui demeure éminemment nationale, des rites et des traditions judiciaires qui structurent les procédures. Indépendamment de cette difficulté, il y a une sorte de défiance des institutions judiciaires des différents Etats membres les uns à l'égard des autres. Je suis forcé de dire qu'il est très difficile de faire admettre à nos amis Anglais que la barbarie judiciaire ne commence pas nécessairement de l'autre côté du Channel. Et à supposer que l'on y parvienne, se pose la

question : jusqu'où ? Jusqu'où la volonté d'un juge de tel Etat membre pourra s'exercer dans le cadre d'un autre Etat membre ?

Selon moi, deux arguments de force conduiront inéluctablement au progrès constant dans l'élaboration d'une justice véritablement européenne. Le premier c'est la *sécurité*. L'exigence de sécurité est fondamentale pour les peuples européens d'aujourd'hui. Or, nous le savons tous, la grande criminalité organisée n'a pas de limites nationales. On ne respecte guère les frontières. Plutôt, on s'en sert. Cela est vrai pour toutes les formes de criminalités, parmi les plus cruelles (trafic des êtres humains, prostitution), ou dans une matière sophistiquée qui est celle de la corruption internationale, ou encore dans le trafic de drogue, le terrorisme, etc. Il est évident que la parcellisation des poursuites à l'encontre de ces criminels est pour eux d'un grand secours et une grande entrave pour l'efficacité de la justice pénale. Si vous avez une affaire de criminalité organisée, par exemple en matière de proxénétisme international, dont l'origine se trouve quelque part du côté de l'Est européen, pour ensuite se propager à travers des réseaux dans la totalité de l'UE, et que des informations sont ouvertes par les parquets successifs de ces pays, le temps que l'on échange des informations, que les procédures nationales s'harmonisent et se mettent en marche, c'est autant de bénéfices du côté des criminels. Et cela, le public le ressent. C'est là à mon sens l'élément qui jouera le plus efficacement pour surmonter les froideurs, les réserves et quelquefois les arrières pensées de certains Etats européens. Nous en avons l'illustration avec le passage inévitable, et que l'on devrait accélérer, de l'« Eurojust » actuel à un « Parquet européen ». Eurojust est un organe de coopération, de liaison – meilleur que ce qui existait auparavant – mais certainement pas du niveau souhaité par les membres d'Eurojust eux-mêmes. Il faut un parquet européen pour poursuivre les infractions qui visent l'Union Européenne. Il faut un parquet européen pour suivre efficacement la criminalité transfrontalière. Or c'est avec une grande frilosité que la Constitution a abordé cette question. En ce qui concerne l'aspect civil et commercial, les mêmes impératifs se font jour. Dans un espace de droit où circulent librement services, biens, et personnes, les décisions de justice leur afférant devraient circuler tout aussi librement. Par conséquent, la reconnaissance mutuelle des décisions est un impératif catégorique. Déjà, les traités les plus récents ont commencé à prendre en compte cette exigence. L'expression la plus évidente, née sous l'emprise de la crainte du terrorisme, à Tampere, en est le mandat d'arrêt européen. Que veut dire la reconnaissance mutuelle des décisions ? Simplement, le fait que si un magistrat tchèque prend une décision à Prague, et qu'elle doit être exécutée en Allemagne ou en France, elle peut l'être sans exequatur – une fois vérifiée l'authenticité de la décision. Commodité immense mais qui repose sur la confiance nécessaire des uns dans les autres.

Nous allons dans cette direction, mais nous y allons timidement, frileusement, difficilement. Je suis arrivé à la conclusion que c'est la confiance réciproque dans les institutions judiciaires des divers Etats membres qui est le fondement même d'un espace judiciaire européen véritablement effectif. Il faut poser les conditions de cette confiance.

Cela signifie d'abord confiance dans les principes. Il faut que l'on sache que les grands principes communs sont respectés dans les divers Etats. Cela est plus facile avec la Charte

européenne des droits fondamentaux et avec la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme : nous savons ce que sont ces principes. Qu'est-ce qui caractérise une justice démocratique et respectueuse des droits de la personne ? Deux choses : la confiance dans les *institutions judiciaires* et dans leur *fonctionnement*, c'est-à-dire dans les règles de procédures qui sont à l'œuvre dans le cadre de ces juridictions nationales. Cela implique nécessairement une harmonisation de ces procédures. Nous nous y acheminons lentement, mais nous y parviendrons. Troisièmement, ce qui est encore plus exigeant, plus difficile, et qui est rarement formulé, c'est la confiance dans les *personnes*. Il ne suffit pas d'avoir les codes, il faut s'assurer que ceux qui les mettent en œuvre appellent et méritent la confiance de ceux à l'égard desquels ces décisions sont mises en œuvre. Car si vous n'êtes pas sûrs de la compétence et de l'intégrité des personnels judiciaires des différents Etats, comment pouvez-vous accepter que leurs décisions soient mises en œuvre, par le simple fait de la reconnaissance de la décision dans un autre pays ? Le doute ici ronge la confiance et par conséquent, au niveau des personnels judiciaires, des magistrats qui sont à l'œuvre, il faudra parvenir à créer des formes d'enseignement et de contrôle de compétences – un Conseil Supérieur de la Magistrature à dimension européenne. Sinon ça ne marchera pas car il restera toujours des arrière-pensées sur la qualité, l'intégrité, et l'impartialité de celle ou de celui qui aura rendu la décision.

Or, nous sommes 25, demain nous serons 27, bientôt 29, peut-être 30 ? Il est très difficile de satisfaire aux triples exigences de la confiance que j'évoquais dans le cadre d'une UE aussi vaste. Par conséquent, si nous voulons progresser, indépendamment de ce qu'il y avait dans le texte du projet de Constitution, je crois qu'il faut aller de l'avant. Et, puisque les bénéfices pour les européens sont si importants – notamment en ce qui concerne la criminalité organisée – je pense que, sans attendre l'élaboration et la ratification d'un nouveau traité constitutionnel, il faut utiliser les dispositions du traité de Nice et aller vers une coopération judiciaire renforcée entre un certain nombre d'Etats membres. A 10, 12 Etats, le minimum c'est 8. Et que cette coopération judiciaire renforcée aboutisse à créer, comme il existe une zone euro, un *espace judiciaire européen intégré avec un Parquet*. On utiliserait d'abord l'Eurojust, puis un véritable Parquet européen. Et l'on aurait un principe de reconnaissance des décisions rendues, un principe d'harmonisation de la formation des magistrats, un institut commun pour les magistrats qui seront en charge des questions transfrontalières. On créerait cet espace judiciaire européen commun auquel viendraient progressivement les autres Etats. Mais ne restons pas immobiles, ne stagnons pas. Ne nous contentons pas des modes mineurs de coopération judiciaire prévus aujourd'hui. Je crois qu'il faut aller au-delà de notre état actuel de *mélancolie européenne*. Il serait bon de montrer que dans le domaine de la justice européenne commune, probablement le plus sensible en terme d'avenir, nous pouvons d'ores et déjà, avec les instruments que nous avons, et compte tenu des moyens dont nous disposons, aller de l'avant.

Intervention de Christian Joerges (Professeur de droit économique européen, Chaire Jean Monnet, Institut européen de Florence)

“Working through “Bitter Experiences” towards a Purged European Identity? A Critique of the Disregard for History in European Constitutional Theory”*

A SHOCK AND TWO THESES

My contribution to this conference is placed between two poles or aspirations. The first is to present reflections on the constitutionalisation process which comprise both Europe’s accomplishment and its performance in the light of a specific theoretical perspective, namely, the deliberative strand of theories of democracy. The second pole is complementary: We did not get, and will not get, the constitution France and the Netherlands have rejected. But even if they had not rejected it and the ratification process would have gone on until its arrival in the UK, we would have to think about and discuss the many challenges Europe is facing. To put it slightly differently: it would be naïve to assume that the democratization of the emerging polity and the enlargement of the European Union could be completed like the internal market more than a decade ago. So far, every important effort to advance the integration project – including the “completion” of the internal market – has also revealed new dimensions of the European *problématique*.

Among the many challenges we will have to address is certainly Europe’s social deficit. Social Europe, which has been long on the European agenda, has gained a new momentum with the efforts towards a deepened constitutionalisation of the Union; but the promise of the Draft Constitutional Treaty or rather of so many of its proponents arguing that with this Treaty Europe will defend its “social model” have turned out not to appear sufficiently credible. But I will not address this issue which has become a trauma for the proponents of the Constitutional Treaty. I will rather take a detour and talk about another trauma, less visible, but deeper and, as I assert, intimately linked to the much more visible first one. This trauma is – the term is the message – a uncomfortable, if not painful challenge: Europe must, I submit, confront what Bernhard Schlink has termed its “*Vergangenheitsschuld*”¹. That notion is a typically Germanic construction with two components which, through their conflation, exhibit a

* At two occasions I had the opportunity to present earlier versions of this essay. The first was a workshop on “The Shadows of the Past(-s) over the Construction of Europe” in July 2004 at the EUI (see German Law Journal [(2005) 6:2, available at www.germanlawjournal.com/past_issues_archive.php?show=2&volume=6]. The second was the conference on “World War II and its Impact on the Law – 60 Years After” at the University of Haifa on 29 June-3 May 2005. I am grateful for the stimulating comments I received these occasions – and am well aware that my argument needs to be developed further. .

1 Bernhard Schlink’s *Vergangenheitsschuld und gegenwärtiges Recht*, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 2002, [reviewed by Cornelia Vismann, in Russel A. Miller/Peer Zumbansen (eds.), *Annual of German and European Law*, Oxford: Berghahn Books 2004, 538-540]. The essays in this collection deal mainly, but not exclusively, with the assessment of wrongdoing in the past in criminal law proceedings. Cf., for the present context in particular „Die Gegenwart der Vergangenheit“, at 145-156.

specific tension. The importance of the first element of the term – *Vergangenheit* (the past) – is simply obvious. Ideas about European unity are old. But the integration process that we are experiencing and studying was initiated after, and under the impression of, the Second World War. The remnants of this past have been engraved into the design of Europe and thus do remain “somehow” present in the EU, even after, or especially because of, its enlargement. To put it even more strongly: we cannot understand what happens in the EU, nor what we do and what we achieve or fail to achieve unless we bring to mind the meaning of institutional changes, legal commitments, political processes and aspirations, within historical perspectives. It seems equally obvious, for a German at least, to qualify this past with the second component of Schlink’s term, *i.e.*, first and foremost, with German guilt and the “bitter experiences” related to it.² The link between the two components of Schlink’s term is a highly sensitive matter, which the term “*Gedächtnispolitik*”, the politics of memory, captures quite well. To rephrase my concern: It seems to me that reflections on Europe’s *acquis historique* could help us understand important dimensions of the rejections of the DCT. To put it in positive terms: Europe might by working through renew and deepen its *acquis historique*. It may thereby understand better the challenges of “the social” and even renew the legitimacy and even dignity of the integration project.

THEORETICAL FRAMEWORK: HOW DO HISTORY AND LAW INTERACT?

It seems so obvious that the argument should not need any authoritative support. Nonetheless, I start with a well-known passage from Jürgen Habermas’ contribution to the *Historikerstreit*:

“Our form of life is connected with that of our parents and grandparents through a web of familial, local, political, and intellectual traditions that is difficult to disentangle — that is, through a historical milieu that made us what and who we are today. None of us can escape this milieu, because our identities, both as individuals and as Germans, are indissolubly interwoven with it. This holds true from mimicry and physical gestures to language and into the capillary ramifications of one’s intellectual stance...we have to stand by our traditions, then, if we do not want to disavow ourselves...”³

This is the personal dimension. Its political complement was written out in the Habermas/Derrida manifesto published in the *Frankfurter Allgemeine Zeitung* of 31 May 2003:

² I am neither referring to personal guilt, nor the moral „duty to remember” but to something factual which social psychology and trauma research will be able to decipher. Suffice it here to cite two questions: “Aber liegt nicht seit jener moralischen Katastrophe, in abgeschwächter Weise, auf unserer aller Überleben der Fluch des bloßen Davongekommenseins? Und begründet nicht die Zufälligkeit des unverdienten Entrinnens eine intersubjektive Haftung – eine Haftung für entstellte Lebenszusammenhänge, die das Glück oder auch die bloße Existenz der einen einzig um den Preis des vernichteten Glücks, des vorenthaltenen Lebens und des Leidens der anderen einräumen?”, Jürgen Habermas, “Geschichtsbewußtsein und nationale Identität: Die Westorientierung der Bundesrepublik”, in *id.*, *Eine Art Schadensabwicklung*, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 1987, 162-179, at 164 [Habermas at times, and especially in his recent interventions, is writing very personally. This dimensions gets too easily irrecongnisable in translations. Suffice it therefore to indicate that he is reflecting how the trauma of the holocaust affects the self-consciousness of the later generations].

³ Jürgen Habermas, “On the Public Use of History”, in *id.*, *The New Conservatism*, Cambridge, MA: MIT Press 1990, 233.

"Today's Europe is marked by the experiences of the totalitarian regimes of the twentieth century and by the Holocaust – the persecution and extermination of the European Jews, in which the Nazi regime also involved the societies of the countries they had conquered....A belligerent past formerly involved all the European nations in bloody conflicts. It was from the experience of the military and intellectual mobilization against each other that, after the Second World War, they drew the conclusion that they had to develop new supranational forms of co-operation."

These statements will not provoke much opposition. But the constellations to which they refer have not had much impact on my profession. It may seem surprising, but it is a fact⁴ that there is little explicit reflection by lawyers and legal historians on the shadows of the past in institutionalised Europe, not even in *contemporary* legal history.⁵ This is not to say that legal historians are not ready to confront the law's 'darker legacy'. And it would be absurd to accuse them of ignoring European history altogether. Quite to the contrary, Thorsten Keiser recently observed, Europe has attracted much attention since Maastricht and has, with the Convention process, become "one of the most important reference points of legal historical research".⁶ However the primary effort of pertinent studies in the fields of private law is to reveal a common cultural heritage which is said to have formed, in the past, the basis of a *ius commune europaeum* and which could now be revitalized in the search for legal unity. The equivalent in public law has been revealed by Felix Hanschmann.⁷ Leading exponents of

4 Cf., for an instructive recent overview Thorsten Keiser, "Europeanization as a Challenge to Legal History", (2005) 6:2 German Law Journal (GLJ), available at <http://www.germanlawjournal.com/>.

5 Such a statement requires qualifications. There are of course important contributions to a historical interpretation of Europe in the legal literature on European integration. Suffice it here to mention J.H.H. Weiler [from "The Community System: The Dual Character of Supranationalism", Yearbook of European Law 1 (1981), 267-306 to The Constitution of Europe, Cambridge: Cambridge University Press 1999]; Marcel Kaufmann, Europäische Integration und Demokratieprinzip, Baden-Baden: Nomos 1997; Armin von Bogdandy, "A Bird's Eye View on the Science of European Law", (2000) 6 European Law Journal 208-238; Alexander Somek, "Constitutional Erinnerungsarbeit: Ambivalence and Translation", (2005) 6:2 GLJ, with references to his much more comprehensive work; Ulrich Haltern, Der europarechtliche Begriff des Politischen, Habilitationsschrift Humboldt Universität Berlin 2003; see also his "Europäische Verfassung und europäische Identität", in: Ralf Elm (ed.), Europäische Identität: Paradigmen und Methodenfragen, Baden-Baden: Nomos 2002, 239-290, at 252-261). Haltern's contribution is the most systematic and comprehensive. It also reflects most explicitly on the linkages between theorising Europe, reconstructing it historiographically and determining the potential role of law as "Sinnsprecher" (instantiation). My reservations against his effort to understand law and integration in the light of the essence of the political will become apparent from the subsequent section (II). My main difficulty is of course that the matrix of will, reason and interest which Haltern employs [see also his "Pathos and Patina – The Failure and Promise of Constitutionalism in the European Imagination", (2003) 9 European Law Journal 14-44] would not enable me to address the law's darker legacy. In a nutshell: I am not troubled at all by a lack of the element of "political will" (at 27) in institutionalised Europe (see section III.1) but rather concerned with its unwillingness to face its pasts (see also section V). – But then there is the wonderful booklet by Heinrich Schneider, Rückblick für die Zukunft. Konzeptionelle Weichenstellungen für die Europäische Integration, Bonn: Europa Union 1986 summarizing the models (Leitbilder) which have transformed perceptions of the European situation into political and institutional concepts. Many elements for a legal history of European integration are available!

6 Keiser (note 4).

7 Felix Hanschmann, "'A Community of History': A Problematic Concept and its Usage", (2005) 6:3 GLJ. The argument is elaborated in Chapter 4 of his PhD thesis on "Der Begriff der Homogenität in der Verfassungslehre und Europarechtswissenschaft. Zur These der Notwendigkeit homogener Kollektive", Berlin-Heidelberg: Springer (forthcoming).

German constitutional thought such as Josef Isensee⁸ and Paul Kirchhof⁹ invoke a cultural communality of historical experience which is now to become the bearer of a common polity on the basis of which a united Europe can be, and indeed should be, constituted.

These latter positions contrast drastically with the theoretical assumptions which prevail in general historical research.¹⁰ The intensity of the historical research into World War II, the Third Reich and the Holocaust is simply breathtaking. In addition, historical investigations which interpret the history of the integration process in the light or shadow of European crises and failures are available and meet with considerable interest.¹¹ And yet, concerns that are indeed very similar to my own personal uneasiness with contemporary legal history are being articulated.¹² Historians have not taken sufficient note of the diversity in Europe's historical memories, complains Konrad H. Jarausch¹³:

"... Europe did possess a vague sense of cultural commonality before 1914, but that did almost disappear during the two world wars. The dominant languages such as Latin, French, and later English, in a regional sense also German, provided a communication medium for the educated élites. The social origin and intermarriage of the aristocracy or commercial bourgeoisie was another bond. The intensity of economic exchanges created a sense of togetherness. During imperialism, the issue of race also played a role by defining European simply as white. ... The rise of nationalism, the fierce hostility of World War I, the destruction of the Central and East European Empires in the suburban Paris treaties of 1919, the breakdown of trade, the repetition of the War in 1939, *etc.*, practically destroyed this sense of cohesion...

After World War II, some residual feeling of cultural affinity grew from below and was promoted by specific sectors of the European population. The common suffering of war and oppression by the Nazis animated members of the resistance movements; the shared project of restoring cultural monuments and reviving high culture called for a degree of co-operation; moreover, the eclipse of European power led to a joint defensiveness against popularizing cultural influences from America or ideological subversion from the Soviet Union. But in spite of similar social patterns ..., the nation-states were not so damaged that they did not make a come-back and culture remained organized on a national level...

Powerful factors have continued to limit the emergence of a European cultural identity".¹⁴

8 Josef Isensee, "Abschied der Demokratie vom Demos", in: Dieter Schwab et al. (eds.), *Staat, Kirche, Wissenschaft in einer pluralistischen Gesellschaft* (Festschrift für Paul Mikat), Berlin: 1989, 705-740.

9 Paul Kirchhof, "Europäische Einigung und der Verfassungsstaat der Bundesrepublik Deutschland", in: Josef Isensee (ed.), *Europa als politische Idee und als rechtliche Form*, Berlin 1993, 63-101.

10 Cf., the references in Hanschmann (note 7), esp. notes 47 ff.; see, also, Bo Stråth, "Methodological and Substantive Remarks on Myth, Memory and History in the Construction of a European Community", (2005) 6:2 GLJ.

11 See, for example, Mark Mazower, *Dark Continent. Europe's Twentieth Century*, London: Penguin 1998.

12 Konrad H. Jarausch, "Zeitgeschichte zwischen Nation und Europa. Eine transnationale Herausforderung", Typescript, Potsdam 2004 (on file with author).

13 "Die Überwölbung eines Ensembles von disparaten Nationalgeschichten bleibt ebenso unbefriedigend wie die teleologischen Anstrengung, das aufklärerische und liberal-demokratische Erbe Europas herauszustellen, oder das Bemühen, die gegenwärtigen Integrationsversuche in die Vergangenheit vor 1945 zurückzuprojizieren. Gerade weil Erkenntnisinteressen, Wertbezüge und nationale Perspektiven drastisch variieren, ist die Pluralität der interpretatorischen Ansätze zur europäischen Geschichte gänzlich unvermeidlich". See also Bo Stråth, note 10 supra.

14 Konrad H. Jarausch, "A European Cultural Identity: Reality or Hope?" (Typescript Potsdam 2004, on file with author).

How to cope with cultural diversity and divergent historical memories: this seems to be the challenge that Europe is facing, and most importantly after the enlargement. Not only do the accession countries from Central and Eastern Europe have their own national pasts, but they also had specific reasons for wishing to join the founding nations. Last but not least, they have not been involved in the writing of institutionalised Europe's "*acquis historique*".¹⁵

Historians will probably respond to these challenges. We can even assume that, sooner or later, *legal* historians will talk to their neighbouring discipline. But it is all the more important to reflect on the methodological difficulties of an integration of Europe's pasts into our understanding of institutionalized Europe and European law. None other than Reinhard Koselleck dealt with the relationship between "History, Law and Justice" some 20 years ago when addressing the German Legal Historians.¹⁶ Historians, Koselleck argues, have traditionally acted quite openly like judges in their accounts of history. Although they have become conscious of this role and sought to define their accounts more cautiously and subtly, they cannot avoid talking about the justice or injustice of situations, changes or catastrophes.¹⁷ There is a link between history, legal history, and law. However, there is also a fundamental difference between the approaches of historians and legal historians. Inherent in the category of law is the *telos* of repeated application, which requires respect for formalism, because law has to ensure that its principles, procedures and rules transcend the individual case. When it comes to the study of the *development* of the enactment of legislative acts, legal historians carefully respect the law's *proprium*.¹⁸

This helps us understand what is bound to happen once political processes end with a juridical act. Lawyers not only start to apply their methods of interpretation to the text they have received, as they did with the DCT, they also project their understanding of the meaning of the political into their interpretations, and bring their visions of the social functions of law and of its normative aspirations to bear. The case of the European Economic Community is particularly illustrative here. What, "legal speaking", was new and promising in this Treaty? What kind of commitments had the signatories accepted? What kind of post-national legitimacy could the new entity claim? How could the rule of law in the European Community be strengthened? In his account of the European Community's *raison d'être*, Joseph H.H. Weiler has famously and convincingly underlined three rationales: Europe is about ensuring peace,

15 Cf., on this latter point, Fabrice Larat, „2 Present-ing the Past: Political Narratives on European History and the Justification of EU Integration“, (2005) 6:2 GLJ.

16 R. Koselleck, „Geschichte, Recht und Gerechtigkeit“, in: Dieter Simon (ed.), Akten des 26. Deutschen Rechtshistorikertages, Frankfurt a.M.: Klostermann 1987, 139-149, cited from the reprint in id., Zeitgeschichten. Studien zur Historik, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 2000, 336-358.

17 At 349.

18 At 352.

promoting prosperity and overcoming discrimination on grounds of nationality.¹⁹ These are all lessons that Europeans have learned from their pasts. The importance of both their “juridification” in the Treaty and their subsequent implementation cannot be underestimated. And yet, they are by no means sufficiently substantiated to document some comprehensive “unity” or to exclude fundamental disagreements about the ends of the Community, about its legitimacy and its *finalité*. A comprehensive legal history about the different national ways to write European law is still to be written. In Germany alone, we can identify at least three schools of thought, each of which promotes its own distinct vision in democratic positivism, functionalism and *ordo-liberalism*.²⁰ The inclusion of more legal traditions could inform us about the law’s and the Union’s capacity to live with pluralism and diversity.

UNITAS IN DIVERSITAS

I am not aware of any analysis of the use of history and of memory politics in the Convention process.²¹ Only one text element refers explicitly to the past, namely, the Preamble.²² This was, in the original version of the Convention, a quite euphemistic document. But at the very end of the whole process, in June 2004, the Intergovernmental Conference, following a Polish initiative, changed the Preamble quite considerably. The first two somewhat ostentatious passages were dropped, and the reference to “re-united Europe” was replaced by a “Europe, re-united after bitter experiences”.

19 “Fin-de-siècle Europe”, in: The Constitution of Europe (note 5), subtly commented by Zenon Bankowski, “The Journey of the European Ideal”, in Andrew Mortan/Jim Francis (eds.), *A Europe of Neighbours? Religious Social Thought and the Reshaping of a Pluralist Europe*, Edinburgh: Centre for Theology and Public Issues 1999, 149-172.

20 See Christian Joerges, “Que reste-t-il de la Constitution économique européenne après la constitutionnalisation de l’Europe? – Une rétrospective mélancolique:”, *cahier européen* n°1/2005, http://www.portedeurope.org/rubrique.php3?id_rubrique=52. I should add, however, that even within national communities the perceptions of what is noteworthy differ considerably. *Ordo-liberalism*, in my view the intellectually most interesting and practically most influential German contribution German to European law, is hardly mentioned by the European law community with a public law background. The term “ordoliberalism” cannot be found on the many pages of “The New German Scholarship” (Armin von Bogdandy; Peter Uerpman; Franz Mayer; Stefan Kadelbach; Jürgen Bast; Werner Schroeder; Ramses. Wessel) recently presented by Armin von Bogdandy/J.H.H. Weiler (eds.), *European Integration -- The New German Scholarship*, Jean Monnet Working Paper 9/03, available at www.mpil.de and www.jeanmonnetprogram.org. The contributors have delivered 148.875 words. The term “economy” is mentioned once.

21 So much has been done – the review essay by Martin Große Hüttman, “Das Experiment einer europäischen Verfassung”, (2005) 28:3 *Integration* 262-267 presents 6 German language volumes -- that I may easily have overlooked pertinent efforts.

22 For the text cf. OJ C 310/2004, 1 of 16 December 2004, available also at <http://european-convention.eu.int/>. For a very detailed and instructive analysis cf. Armin von Bogdandy, “Europäische Verfassung und europäische Identität”, (2004) 59 *Juristen Zeitung* 53-61, esp. at 55 ff.; for a brief synopsis of the preambles to the different versions of the European Treaties cf. Fabrice Larat (note 21).

CONSTITUTIONALISATION

One could have imagined a more substantiated reference. The “bitter experiences” are simply copied from the Preamble of the Polish constitution.²³ Poland indeed had particularly bitter experiences and this notion will have very clear connotations. But what is their meaning to the other 24 Member States? There is no official interpretation available. Nor can one detect traces of discussions, let alone controversies, of Europe’s “bitter experiences”. The intergovernmental silence seems to be pondering in a specifically political way. *We should not infer from the absence of the past in the official constitutional agenda that we have escaped from its shadows.*

The real challenge is the challenge of European diversity. How to accomplish “unity in diversity” (*unitas in diversitas*), the motto of the Union according to Art IV-1 of the DCT? Nicolaus Cusanus operated with his *coincidentia oppositorum* in a framework that too few Europeans understand. And in the context of the Convention Process, we should certainly ask how the Union’s motto might be transformed into law? The answer submitted in the next section is the following: through an understanding of European law as a new species of conflict of laws. Not only is this suggestion an appropriate response to the diversity of European pasts, it is also, as the following section (IV) will argue, best compatible with the state of the European Union.

In the presentation of my version of European constitutionalism, I have to refrain from any systematic appraisal of the plethora of suggestions that have been submitted during the last two decades (or previously). Suffice is to focus on just one learned sceptic, namely, Dieter Grimm, who has continuously and consistently defended the notion of constitutionalism against its transposition into Europe’s post-national constellation. Pertinent suggestions, Grimm warns, are all at odds with the important functions which we expect the constitutions of democratic polities to serve. To cite from Grimm’s lucid recent summary of his argument:²⁴ “[The constitution] constitutes the public power of a society ...”²⁵ “People expect the constitution to unify their society as a polity... The constitution is regarded as a guarantee of the fundamental consensus that is necessary for social cohesion”.²⁶ But “Integration as a collective mental process cannot even be ordered by law”.²⁷ What cannot be guaranteed through constitutions within the nation states is unlikely to occur within the Union.²⁸ The legitimacy of the EU, in the traditional Weberian sense, is eroding. What the proponents of the European constitution

23 Which reads: “Mindful of the bitter experiences of the times when fundamental freedoms and human rights were violated in our Homeland...”

24 D. Grimm, „Integration by constitution”, (2005) *International Journal of Constitutional Law* 3:2, 193-208 [“Integration durch Verfassung”, (2004) *Leviathan* 32, 448-463].

25 *Ibid.*, 194

26 *Ibid.*, 194

27 *Ibid.*, 196.

28 *Ibid.* 197.

assume is that it will help compensate for these failures and foster social integration. This, however, is not likely to happen. This assumption has, in fact, already proved to be erroneous.

Grimm's argument insists both fairly and coherently on the specifics of constitutional law in democratic societies. He could have, following Majone's example,²⁹ pointed to "Occam's razor" prescribing "not to introduce new terms unless they actually improve our understanding of the processes and phenomena under investigation" – and *vice versa*: the Constitutional Treaty is, legally-speaking, a treaty. It could not mutate through some *fiat* of the Convention. It did not later transform into anything other than an intergovernmental act. There is no good reason, Grimm concludes, for any conceptual camouflage.

The argument is correct – and yet it remains somehow unconvincing. It is certainly important to remember that the "juridification" of democracy was achieved in the sphere of nation states and that we must not equate transnational entities, including the EU, with states or fully-fledged federations. But this *caveat* does not tell us, how to respond to post-national constellations. The quest for the constitutionalisation of the EU and for a cure to its "democracy deficit" reflects the erosion of nation state governance, the emergence of transnational governance – and the quest for its legitimation. To rephrase this concern: Grimm asks us to adhere to our inherited dichotomy of national constitutional law and international treaty law, assuming that the entrance into the post-national constellation is legally insignificant. Of course, he does much to turn this assumption into a normatively and sociologically substantiated argument. What he fails to do, however, is to explore alternatives to the type of legitimacy that national constitutional law provides and to confront the transnational deficiencies of that law. Europeanization and globalisation may require exactly that.

"DELIBERATIVE" SUPRANATIONALISM

How do we find out? Since we seek to find out how constitutional law interacts with its societal environment and, in particular, with Europeanization and globalisation, it seems appropriate to consider how the closest neighbouring disciplines – especially integration research and international relations theory – conceptualize these developments. This may be too general a question which exposes us to a rhapsody of approaches pursuing questions that the law does not pose. It is easy to see, however, that we have a *common methodological problem*, namely, the tensions between our categories and the changes of the context to which these categories refer. Our core categories, in national constitutional and in international law just as in international relations theory, *all refer to the nation state as their basic unit*. This

29 In his new book on the Dilemmas of European Integration, Oxford: OUP 2005, at v.

dependence has been called the “misery of methodological nationalism” by Michael Zürn.³⁰ The nation state, he argues, is no longer in a position to define its political priorities autonomously (as sovereign), but is instead forced to co-ordinate them transnationally. States have become accountable, not only to their citizens, but also to *transnational bodies* in the arena of which their politics are subjected to evaluation. National governments vehemently continue to defend their fiscal powers, “whilst resources remain (in most part) at national level, the formulation of politics has been internationalised and recognition transnationalized”.³¹

Parallels with what we observe in the legal system are readily apparent. In the process of entering post-national constellations, law had to respond to the multi-dimensional disaggregation of statehood, and, in addition, to become aware of the demands articulated at the transnational (European) level on the one hand, and at national and regional levels on the other.

This is, as Immanuel Kant famously and sarcastically observed,³² the point at which lawyers tend to cease to rely on reason and, instead, content themselves with authoritatively deciphering certified texts like the Treaty and/or its interpretation by an institutionalised authority such as the ECJ. This may, to turn Kant’s famous common saying³³ upside down, be the way it operates in practice, but does not suffice in theory. We cannot content ourselves with such self-perceptions or officious self-descriptions of the validity claims raised by institutionalised Europe. Instead, we must ask whether these claims “deserve recognition”.³⁴ This type of critical reflection is inevitable simply because we know about the “indeterminacy” of law and its inability to determine its own application.

What is true for legal decision-making holds equally true for the conceptual exercises that lawyers, especially German lawyers, call “theories”. It is essential to understand that these exercises can neither rely exclusively on the authority of our given texts nor on the authority of social science. The insights, debates and approaches of political science cannot be translated literally into the language of law. Law must discover for itself, with categories of its own, whether and how it can overcome “the misery of methodological nationalism”.

30 “Politik in der postnationalen Konstellation. Über das Elend des methodologischen Nationalismus”, in: Christine Landfried (ed): *Politik in einer entgrenzten Welt*. 21. wissenschaftlicher Kongreß der Deutschen Vereinigung für Politischen Wissenschaft, Köln: Verlag Wissenschaft und Politik, 181-203. [“The State in the Post-National Constellation – Societal Denationalization and Multi-Level Governance”, ARENA Working Paper, 35/1999, Oslo]. – Similarly, Ulrich Beck, “Beyond Methodological Nationalism. Towards a New Critical Theory with a Cosmopolitan Intent”, (2003) 10 *Constellations* 453-468 (their differences in the use of the term need not concern us here).

31 My translation; *ibid.*, 188.

32 Immanuel Kant, “The Contest of Faculties”, in *Kant: Political Writings* (Hans Reiss, ed., 2nd ed. 1991).

33 “That may be all right in theory, but does not do in practice” (I. Kant, “Über den Gemeinspruch: Das mag in der Theorie richtig sein, taugt aber nicht für die Praxis” (Vol. 9 of the *Werkausgabe der Wissenschaftlichen Buchgesellschaft Darmstadt*, edited by W. Weischedel), 1971, 125 et seq.

34 See J. Habermas, “Constitutional Democracy: A Paradoxical Union of Contradictory Principles?”, *Political Theory* 29, 766-781.

Jürgen Neyer and I have submitted a response which we coined “deliberative” (as opposed to traditional or doctrinal) supranationalism – and continue to defend and elaborate this concept. In a nutshell,³⁵ we did not suggest that deliberation in transparent or opaque transnational bodies would constitute democratic transnational or European governance. Instead, we started “from below” with the simple observation that no EU Member State can take decisions without causing “extra-territorial” effects on its neighbours.³⁶ Provocatively put, perhaps, but brought to its logical conclusion, this means that nationally organised constitutional states are becoming increasingly incapable of acting democratically. They cannot include all those who will be affected by their decisions in the electoral processes, and, *vice versa*, citizens cannot influence the behaviour of the political actors who are taking decisions on their behalf. It is hence only through a supranationally valid law that democratic governance can be accomplished. “Deliberative” supranationalism seeks to identify principles and rules that serve precisely this end. This concept is already well-anchored in doctrines such as the following: Member States should not enforce their interests and/or their laws unboundedly; they are bound to respect European freedoms; they may not discriminate; they may only pursue “legitimate” regulatory policies approved by the Community; they must design their national regulatory provisions in the most Community-friendly way.

EUROPEANIZATION VIA CONFLICT OF LAWS METHODOLOGY

The primary function of the types of norms described above is co-ordinative. It represents a “proceduralisation” of the category of law in the sense of Jürgen Habermas.³⁷ Deliberative supranationalism pleads for a proceduralised understanding of European law, for a “law of law production” (Frank Michelman).³⁸ In order to illuminate its specific status, I have qualified European law as a new species of conflict of laws.³⁹ Conflict of laws seeks to identify the appropriate legal responses in multi-jurisdictional constellations. It is an old discipline which, in its “modern” (post-1848) development, shares all the weaknesses of methodological nationalism. Its methodology, however, is rich and adaptable to “vertical” conflicts between different levels of governance as well as to “diagonal” conflicts which result from the

35 For a recent re-statement on which the following remarks draw cf. Christian Joerges et al., “Rethinking European Law’s Supremacy: A Plea for a Supranational Conflict of Laws” European University Institute WP LAW 05-12, available at forthcoming in: Beate Kohler-Koch/Berthold Rittberger (eds.), *Debating the Democratic Legitimacy of the European Union*, Lenham, MD: Rowman and Littlefield.

36 This argument was first submitted in Christian Joerges, “Taking the Law Seriously: On Political Science and the Role of Law in the Process of European Integration”, (1996) 2 *European Law Journal* 105-135 and the restated in “The Impact of European Integration on Private Law: Reductionist Perceptions, True Conflicts and a New Constitutionalist Perspective”, (1997) 3 *European Law Journal* 3 378-406.

37 Cf. as a brief summary Jürgen Habermas, “Paradigms of Law”, in: Michael Rosenfeld/Andrew Arato (eds.) *On Law and Democracy: Critical Exchanges*, Berkeley-Los Angeles, CA: Berkeley UP 1998, 13-25.

38 Frank I. Michelman, *Brennan and Democracy*, Princeton, NJ: Princeton UP 1999, 34.

39 Note 38 supra; see previously Christian Joerges, „Transnationale ‚deliberative Demokratie‘ oder ‚deliberativer Supranationalismus‘? Anmerkungen zur Konzeptualisierung legitimen Regierens jenseits des Nationalstaats bei Rainer Schmalz-Bruns”, (2000) 7 *Zeitschrift für Internationale Beziehungen* 145-161 and id, “The Europeanization of Private Law as a Rationalisation Process and as a Contest of Disciplines – an Analysis of the Directive on Unfair Terms in Consumer Contracts”, (1995) 3 *European Review of Private Law* 175-191

assignment of different competences to different levels of governments in constellations which require the co-ordination or subordination of such partial competences.⁴⁰ It is, furthermore, an approach to the resolution of complex conflict constellations which is by no means appropriate only within international settings but also within national legal systems.⁴¹ It is an approach which reflects the continuous need for law production, and seeks to ensure the law's legitimacy through proceduralisation. This need is constitutive to the European Union. To rephrase our initial thesis, the constitutionalisation of Europe should not seek to replace national constitutional law. Instead, it should be prepared to work continuously on Europe's "*unitas in diversitas*". This process can be characterized as a constitutional conflict of laws paradigm.

Deliberative supranationalism continues to do what conflict of laws has done during its long history, namely, to identify the rules and principles which frame multi-jurisdictional constellations. In the European Union, it does this with much more strength and with orientations which form fundamental achievements of the *acquis communautaire*:⁴² the Member States have, in principle, to recognize their laws mutually. However, they remain autonomous in domains and orientations they regard as essential. The guarantee of this type of autonomy can be understood as an *institutionalisation of tolerance* in the trans-legal sense of this notion.⁴³ This is not to say that critiques and scepticism⁴⁴ towards this vision of supranationalism do not deserve to be examined. The strength of the argument – namely, its perception of democracy failure of constitutional states – is also its inherent difficulty.

40 See similarly Christoph Schmidt, "Vertical and Diagonal Conflicts in the Europeanization Process", in Christian Joerges/Oliver Gerstenberg (eds.), *Private Governance, Democratic Constitutionalism and Supranationalism*, Luxembourg: European Commission COST A 7 EUR 18340, 1998, 185-191.

41 Cf., Christian Joerges, "Rethinking Supranationalism" (note 38), at 9 ff.

42 Cf. Armin von Bogdandy, "Doctrine of Principles", in: Armin von Bogdandy/J.H.H. Weiler (eds.), *European Integration -- The New German Scholarship* (note 21). The similarities with von Bogdandy's argument seem striking, even though Bogdandy underlines the unity of the European legal order in his federal vision.

43 Cf. Rainer Forst, "Toleration, justice and reason", in: Catriona McKinnon/Dario Castiglione (eds.), *The Culture of Toleration in Diverse Societies: Reasonable Tolerance*, Manchester: Manchester UP 2003; Jürgen Habermas, "Religion in der Öffentlichkeit. Kognitive Voraussetzungen für den 'öffentlichen Vernunftgebrauch' religiöser und säkularer Bürger", in id., *Zwischen Naturalismus und Religion*, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 2005, 119-154.

44 See the comments by Damian Chalmers, Rainer Nickel, Florian Rödl, Robert Wai in the Working Paper cited above (note 38)

First Interim Observation

Conflict-of-laws responses to these failures as designed by deliberative supranationalism do not leave national law as it is. They impose constraints, they require adaptation and change: their legitimation loses its links to a specific space and polity.⁴⁵ This *problématique* mirrors my concern with the diversity of European histories, and confirms that even though the Europeanized conflict-of-laws paradigm cannot be “deduced” from some historical reconstruction, it is the so-to-speak natural candidate for a transposition of diversity into a common legal framework.

EXEMPLARY ILLUSTRATIONS

Does all this have anything to do with Europe’s *praxis*? Are all these matters merely for a preamble, and not for the actual contents of a Constitutional Treaty? How compatible or dysfunctional are they when brought to bear in the mundane world of European affairs? My thesis is, of course, that Europe’s pasts are present *in our daily business* and not just in debates about memorials for the European Jewry and/or the Roma and the Sinti, about surrender and/or liberation days, about resistance and/or collaboration, or about genocide trials and the remuneration of forced labour. My argument is more specific: it concerns the “bitter experiences” to which European societies have responded individually, in concert, or collectively – and my assertion is that it would be beneficial for Europe to reflect upon its working through its pasts. Two of the topics addressed explicitly and implicitly in our agenda seem particularly appropriate for exemplary discussions, namely, “Social Europe” and “European Identity and European Citizenship”

SOCIAL EUROPE AND THE DISREGARD FOR HISTORY IN THE CONVENTION PROCESS

I do not try here to summarise the vast topical debates on «L’Europe sociale». Instead I will address a neglected dimension of this debate, namely the ambivalent legacy of “the social” as a constitutional issue.

RECHTSSTAAT V. SOZIALSTAAT

The patterns of the debate on social justice, democracy and the rule of law are very stable. It all starts – in the German memory – with Max Weber’s warning that the intrusion of values of social justice into the legal system (the turn to substantive rationality) will threaten the law’s formal rationality and the rule of law as such.⁴⁶ Or should we understand “social

45 Cf. Klaus Günther, „Rechtspluralismus und universaler Code der Legalität: Globalisierung als rechtstheoretisches Problem, in: P. Wingert/K. Günther (eds.), *Die Öffentlichkeit der Vernunft und die Vernunft der Öffentlichkeit: Festschrift für Jürgen Habermas*, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 2001, 539 #ff. See also Oliver Eberl/Peter Niesen, „Demokratischer Positivismus: Habermas und Maus“, in Andreas Fischer-Lescano (ed.) *Neue Theorien des Rechts* (forthcoming).

46 Max Weber, *Economy and Society*; Berkeley: University of California Press, 1978, 873-874; on socialism see his „Socialism“, in Max Weber, *Political Writings*, Cambridge, Cambridge UP, 1994, 272-303.

justice" as an inherent promise of true democracies? Hermann Heller was probably the first to deliver a systematic constitutional theory in which the social and the rule of law were synthesized and the *soziale Rechtsstaat* presented as the best or only conceivable democratic response to the tensions between classes in capitalist societies.⁴⁷ Heller's defence of social democracy resonates famously in the commitments of Germany's Basic Law⁴⁸ but was never uncontroversial. Two types of arguments are particularly important: in the neo-liberal and monetarist view, the quest for a "social" democracy is economically irrational and risks destroying our freedoms. This second aspect was articulated by von Hayek's characterisation of welfarism as a "road to serfdom".⁴⁹ The authoritarian and populist right never cared about the law's rationality. Deformalisation was inevitable, but should – and this was the fascist and national-socialist conclusion in the twenties and thirties – be compensated by strong political leadership representing *il movimento* or *das Volk* directly. This is no longer the vocabulary of modern populism. What remains a common *credo* of populist movements is their anti-modernism, their instrumentalisation of anxieties, their appeal to collective – and always exclusionary – cultural or national identities. How far away is our darker past? The issue just resurfaced in the, at present, most intensively discussed book on the Third Reich in Germany, Götz Aly's *Hitler's Volksstaat*.⁵⁰ Aly not only underlines how the Nazis cared about the welfare of their *Volksgeossen*, he also points to very uncomfortable continuities in social policies. This has become a subtext of the renewed debates on the compatibility of freedom and social justice, between the *Rechtsstaat* and the *Sozialstaat*.⁵¹

SOCIAL EUROPE IN THE DRAFT CONSTITUTIONAL TREATY

Hermann Heller's legacy was strong in post-war Germany. And Germany, in its search for a synthesis of "the social" and the rule of law, did not choose some *Sonderweg*. The responsibility for ensuring welfare, balancing social inequalities and creating infrastructure for economic development has become a common feature of the European nation states. It is in this abstract sense that we can identify "a European social model" as one of the four

47 See Wolfgang Schluchter, *Entscheidung für den sozialen Rechtsstaat: Hermann Heller und die staatsrechtliche Diskussion in der Weimarer Republik*, 2nd ed., Baden-Baden: Nomos 1983; David Dyzenhaus, *Legality and Legitimacy: Carl Schmitt, Hans Kelsen and Hermann Heller in Weimar*, Oxford: Oxford UP 1997. Important texts by Heller have been made accessible by Arthur J. Jacobsen/Bernhard Schlink (eds.), *Weimar: A Jurisprudence of Crisis*, Berkeley: California UP 2000.

48 Article 20 para .1: „Die Bundesrepublik Deutschland ist ein demokratischer und sozialer Bundesstaat“.

49 Friedrich A. von Hayek, *The Road to Serfdom*, Chicago: University of Chicago 1944.

50 Götz Aly, *Hitler's Volksstaat. Raub, Rassenkrieg und nationaler Sozialismus*, Frankfurt a.M.: S. Fischer 2005. For a critical review, cf., for example, Mark Sorer, at <http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/rezensionen/2005-2-143> with many references. -- To mention Aly is not to defend him, but to underline that arguments about past ("National Socialism had a socialist dimension") get turned into arguments in debates about the present ("The defence of the Sozialstaat is a defence also of expropriation and robbery").

51 Götz Aly gets attention for his continuity theses. www.haaretz.com reproduced on 11 August 2005 the report of the Deutsche Nachrichtenagentur on an infamous contribution of Oskar Lafontaine to the electoral campaign of Germany's new Left Party ("The state is obligated to prevent family fathers and women from becoming unemployed because of Fremdarbeiter (foreign workers) taking away their jobs by working for low wages.") together with Götz Aly's comments ("In Lafontaine's propaganda of the past weeks, elements of the national socialist concept can very clearly be recognized.")..

dimensions of "a multi-function state that combines the Territorial State, the state that assures the Rule of Law, the Democratic State, and the Intervention State".⁵²

Given the strength of this tradition, it was predictable that the Convention, even though this was not originally foreseen, would have addressed this precarious dimension of the integration project. The ambition of the Convention to design a document of constitutional dignity left no choice. A refusal to enlarge the agenda would have damaged the political credibility of the whole endeavour. Working Group XI on Social Europe had a belated start, but worked all the more intensively.

This had an impact. Social Europe became a visible dimension of the Draft Constitutional Treaty.⁵³ It mainly rests on three pillars: the commitment to a "competitive social market economy",⁵⁴ the recognition of "social rights"⁵⁵ to be implemented by the European Court of Justice, and the introduction of "soft law" techniques for the co-ordination of social policies.⁵⁶ It is, however, once again both remarkable and deplorable that all of these elements were introduced by political *fiat* and without much reflection on historical experience. Joschka Fischer and Jacques Chirac, to whom we owe the assignment of constitutional dignity to the concept of the "social market economy", knew they were giving a political signal. But apparently not much more. Nobody seems to have explained that the "*soziale Marktwirtschaft*" was Germany's post-war historical compromise, supported by the Christian Democrats, the trade unions and both Christian Churches.⁵⁷ *No one seems to have reminded the ambivalent past of this project.* Nobody seemed to know or to care about the reasons why the German Constitutional Court had rejected the idea of a constitutionalisation of the market economy in

52 Stephan Leibfried/Michael Zürn, "Reconfiguring the national constellation", in Stephan Leibfried / Michael Zürn (eds.), *Transformations of the State*, Cambridge: Cambridge UP 2005, 1-36, at 8.

53 Note 23.

54 Article 3 Section 3. --"Les tenants d'une Europe sociale se félicitent de quelques avancées - la référence à "l'économie sociale de marché", au plein-emploi, aux services publics" noted *Le Monde* on November 10, 2003.

55 See Title IV of the Draft Constitutional Treaty (note 23).

56 See esp. Article I-14 (4) of the DCT; the assignment of a competence "to promote and co-ordinate the economic and employment policies of the Member States" has been repealed. Article I-11(3) as amended on 22 June 2004.

57 Christian Joerges/Florian Rödl, "The 'Social Market Economy' as Europe's Social Model?", EUI Working Paper Law No. 2004/8, in : Lars Magnusson and Bo Stråth (eds.), *A European Social Citizenship? Preconditions for Future Policies in Historical Light*, Brussels: Lang 2005, 125-158.

its seminal *Investitionshilfe* judgment, handed down in 1954.⁵⁸ During the debates on the social dimension of the Convention, the standard response to the openness and indeterminacy of the formula in the Constitutional Treaty was that all modern constitutions need to resort to programmatic commitments. Germany, again, is as an exemplary case. The future *gestalt* of the *soziale Rechtsstaat* was indeed by no means clear at the time of the adoption of the Basic Law. However, as indicated, it was quite clear how the “*soziale Marktwirtschaft*” would try to give a specific content to the social commitments of the Basic Law, and it was apparent that this “Third Way” met with broad political and societal support – this remained a political and economic programmatic which the the constitution did not prescribed.

Would such awareness have made a difference? It might have led at least some of the actors to be more careful with their promises. The same holds true for two other pillars of “social Europe”. *What should make us trust in the capability of the ECJ to accomplish social progress through the powers that it has in the interpretation of the new social rights?* What kind of evidence could the Convention’s Working Group XI produce when considering “that the open method of co-ordination has proved to be a useful instrument in policy areas where no stronger co-ordination instrument exists” *without taking note of the experience which we have had with the deformalisation of social commitments.*

SOCIAL EUROPE AND THE FRENCH REFERENDUM

It was no longer possible to be more cautious in the presentations of “social Europe” after the campaigns in France got off the ground. It seemed that Pandora’s box had been opened.⁵⁹

There is hardly any doubt that the perceived dismantling of the French welfare state through the integration process, the portrayal of Europe as a neo-liberal deregulation machinery, and the anxieties such portrayals of Europeanization and globalization provoked amongst the French had a substantial impact on their “*non*”. Political commentators⁶⁰ and academic

58 Bundesverfassungsgericht in 5 BVerfGE 7 (1954). The much cited pertinent passage reads: „Das Grundgesetz garantiert weder die wirtschaftspolitische Neutralität der Regierungs- und Gesetzgebungsgewalt noch eine nur mit marktkonformen Mitteln zu steuernde 'soziale Marktwirtschaft'.

Die 'wirtschaftspolitische Neutralität' des Grundgesetzes besteht lediglich darin, daß sich der Verfassungsgeber nicht ausdrücklich für ein bestimmtes Wirtschaftssystem entschieden hat. Dies ermöglicht dem Gesetzgeber die ihm jeweils sachgemäß erscheinende Wirtschaftspolitik zu verfolgen, sofern er dabei das Grundgesetz beachtet.

Die gegenwärtige Wirtschafts- und Sozialordnung ist zwar eine nach dem Grundgesetz mögliche Ordnung, keineswegs aber die allein mögliche. Sie beruht auf einer vom Willen des Gesetzgebers getragenen wirtschafts- und sozialpolitischen Entscheidung, die durch eine andere Entscheidung ersetzt oder durchbrochen werden kann. Daher ist es verfassungsrechtlich ohne Bedeutung, ob das Investitionshilfegesetz im Einklang mit der bisherigen Wirtschafts- und Sozialordnung steht und ob das zur Wirtschaftslenkung verwandte Mittel 'marktkonform' ist“. Cf. on the contemporary discussion in Germany Gert Brüggemeier, *Entwicklung des Rechts im organisierten Kapitalismus*. Band 2, Frankfurt a.M.: Syndikat, 1979, 269 ff.

59 Many pertinent analyses are already available and many more will be produced. I found two analyses particularly helpful: Donatella della Porta/Manuela Caiani, “Quale Europa? Europeizzazione, identità e conflitti” (typescript EUI Florence 2005, on file with the author); Joachim Schild, „Ein Sieg der Angst – das gescheiterte französische Verfassungsreferendum”, (2006) 28:3 *Integration* 187-200.

60 Even those who had previously written: “Les tenants d'une Europe sociale se félicitent de quelques avancées - la référence à "l'économie sociale de marché", au plein-emploi, aux services publics”, thus *Le Monde* on November 10, 2003.

observers hold this view; solid opinion polls confirm their point.⁶¹ Hauke Brunkhorst is probably right in pointing out that the heated French debate failed to acknowledge the bright side of granting spheres of autonomy to European citizens and equated the freedoms all too superficially with “Anglo-Saxon neo-liberalism”.⁶² Among the mixed motivations which guided the French, the disappointing insight that Europe could no longer be understood as just a *grande France* may have been as important as Joachim Schild assumes.⁶³ What I seek to underline is the presence of France’s past which manifests itself in the patterns of the debate. It seems to me unsurprising that the kind of European future that the Draft Constitutional Treaty had so vaguely outlined, and its proponents had so confidently proclaimed, could not cope with this past.

Second Interim Observation

The disregard for history by the proponents of the Draft Constitutional Treaty came at a price. The “social question” has been the core conflict of most of Europe’s societies since the 19th century. Most of them went through antagonizing “bitter experiences” before they eventually found a *modus vivendi* in which democracy, welfarism, and the rule of law were somehow synthesized. Their collective memories, however, are not uniform. This is true in the old Member States, and it is particularly true with regard to post-1989 Europe. But I should not overstate my case: The “social question” which was kept latent quite successfully in the formative years of the European Economic Community and for such a long time thereafter does not disappear from the European agenda with the French “non”. We have learned that “the social” continues to be a highly controversial, still antagonizing issue. What are the options? Are we caught in an integration trappola, a dilemmatic constellation in which we become aware of the complexity and sensitivity of the social question in European arenas while we are, at the same time, beginning to realize that the means to respond to it constructively are simply not available? All I have to offer is, once again, a very tentative suggestion, which builds upon the first: Europeans should become aware of their divergent experiences and their impact on their normative aspirations. They should not try to build a uniform social model, but rather to confront and organise diversity. But, as Dieter Grimm reminded us recently: “people expect the constitution to unify their society as a polity”! This, I could answer, is a legacy of “methodological nationalism” in constitutionalism. In contrast, a conflict of laws paradigm does not presuppose such homogeneity.

61 For a detailed discussion cf. Donatella della Porta/Manuela Caiani (note 65).

62 „Taking Democracy Seriously: Europe after the Failure of its Constitution “, on file with author.

63 Joachim Schild, „Ein Sieg der Angst – das gescheiterte französische Verfassungsreferendum“, (2006) 28:3 *Integration* 187-200 (at 199).

IDENTITY AND CITIZENSHIP

What does it mean to be a citizen in the EU? No other issue brings law and history in general, and law and “bitter memories” specifically so intimately together. I cannot resist the temptation to rephrase my suggestion: a constitutional conflict of laws paradigm may help us to avoid the pitfalls which the concept of a European citizenship entails.

It is difficult, even impossible, to avoid Habermas and the notion of constitutional patriotism when one enters this arena. As Jan-Werner Müller explained,⁶⁴ it was not Jürgen Habermas but Dolf Sternberger⁶⁵ who constructed this category. Habermas adopted *Verfassungspatriotismus* transforming it into a cornerstone of his political theory in such a way that he could later, in 1991,⁶⁶ introduce the idea of constitutional patriotism into the European constitutional discourse. Does Habermas’ constitutional patriotism abstract too rigidly from the social, political and cultural embeddedness of “really Existing” human beings – as has been argued so often? This critique is not valid. It is the great achievement of Sternberger-Habermas’ constitutional patriotism that this is not a substantive concept of identity.⁶⁷ It is, nevertheless, a concept which is embedded in a specific culture and *Lebenswelt*, designed to mirror Germany’s transformation into a constitutional democracy.⁶⁸ Is it too “thick” to become a European concept, or, if deprived of its German connotation, too “thin” to represent Europe’s *unitas*?⁶⁹

Habermas has only recently given a restatement. Constitutional patriotism, he insists, does not assume that citizens will identify with abstract constitutional principles.

64 Jan-Werner Müller, «On the Origins of Constitutional Patriotism», 2005 Contemporary Political Theory (forthcoming).

65 “Verfassungspatriotismus”. Rede bei der 25-Jahr-Feier der “Akademie für Politische Bildung” in Tutzing am 29.6. 1982, in: Marie-Luise Recker (ed.), Politische Reden 1945-1990, Frankfurt a.M.: Deutscher Klassiker Verlag 1999, 702 ff.

66 Staatsbürgerschaft und nationale Identität, St. Gallen: Erkner 1991. The short monograph was reprinted in: Faktizität und Geltung, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 1992, 632-660 (= Between Facts and Norms, Cambridge, MA: MIT Press 1998, 491-515).

67 Ibid. See also Jürgen Habermas, Die Zukunft der menschlichen Natur. Auf dem Weg zu einer liberalen Eugenik?, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 2004, 124.

68 On the “militancy” and its credentials in this process cf. Günter Frankenberg, “Der lernende Souverän”, in id., Autorität und Integration. Zur Grammatik von Recht und Verfassung, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 2003, 46-72; this example illustrates perfectly how problematic it would be to try to transmit social learning into another society – and how useful inter-societal observation and critique can be; see V.2 infra.

69 Cf., Mattias Kumm. “Thick Constitutional Patriotism and Political Liberalism: On the Role and Structure of European Legal History”; Matthias Mahlmann, “Constitutional Identity and the Politics of Homogeneity”, both in (2005) 6:2 GLJ. See also Franz C. Mayer/Jan Palmowski, “European Identities and the EU – The Ties that Bind the Peoples of Europe”, (2004) 42 Journal of Common Market Studies 573-598 with historical dimensions and more cautious view than their title suggests.

Verfassungspatriotismus is a conscious affirmation of political principles as citizens experience them in the context of their national histories.⁷⁰ He deepens this point in his discussion on the meaning of culture and of the, in his view, misconceived, idea of guaranteeing cultures through collective rights: culture is of an intrinsic importance for our lifestyle; the human mind (*Geist*) is culturally constituted⁷¹ – and culture is perpetuated only through the acceptance of its addresses and their convictions that it be worthwhile to maintain this tradition.⁷²

A European concept of citizenship which seeks to achieve a deepened integration through some form of intentional “identity politics” would then be fundamentally misconceived. European citizens are not expected – by Habermas – to forget their histories and cultural traditions. They cannot escape from them anyway, they should develop them further – and they should learn to live with this variety. Back in 1991, Habermas opined: “By and large, national public spheres are still culturally isolated from one another....In the future, however, a common *political* culture could differentiate itself from the various *national* cultures.”⁷³ This differentiation between a “European-wide political culture” and many other cultural spheres which remain national resembles an exercise inspired by systems theory and its notion of functional differentiation. It is a conceptually all-too-artificial and, sociologically-speaking, unrealistic suggestion.⁷⁴ A conflict-of-laws approach would be much simpler: Let the differences persist, but subject these national communities to rules and principles which ensure mutual respect and co-existence. *Do not create some élitist public space*, but ensure that the national political cultures observe and criticise each other.⁷⁵

The concept of European citizenship, its inclusion in the Maastricht Treaty notwithstanding, has remained a playing field mainly of political scientists and legal theorists. Lawyers trying to come to terms with Europeanization processes in the fields they examine have difficulties in transforming it into legal concepts with a potential of structuring their inquiries. But it is at this

70 Jürgen Habermas, „Vorpolitische Grundlagen des demokratischen Rechtsstaates?“, in: id., *Zwischen Naturalismus und Religion*, Frankfurt a.M.: Suhrkamp 2005, 106-118, at 111: „Entgegen einem verbreiteten Missverständnis heißt ‚Verfassungspatriotismus‘, dass sich Bürger die Prinzipien ihrer Verfassung nicht allein in ihrem abstrakten Gehalt, sondern konkret aus dem Kontext ihrer jeweils eigenen nationalen Geschichte zu Eigen machen“.

71 “Kulturelle Gleichbehandlung – und die Grenzen des postmodernen Liberalismus”, *ibid.*, 279-323, at 306.

72 *Ibid.*, at 313.

73 “Citizenship and national Identity”, *op. cit.* (note), at 507.

74 Cf. Bernhard Peters, “Public discourse, identity, and the problem of democratic legitimacy”, in: Erik O. Eriksen (ed.), *Making the European Polity. Reflexive integration in the EU*, London: Routledge 2005, 84-124.

75 Cf. Klaus Eder’s intensive work on the Europeanization of public spheres, in particular Klaus Eder, “Zur Transformation nationalstaatlicher Öffentlichkeit in Europa. Von der Sprachgemeinschaft zur issuespezifischen Kommunikationsgemeinschaft”, (2000) *Berliner Journal für Soziologie* 167-184; Klaus Eder/Cathleen Kantner, “Transnationale Resonanzstrukturen in Europa. Ein Kritik der Rede vom Öffentlichkeitsdefizit in Europa”, in: Maurizio Bach (ed.), *Die Europäisierung nationaler Gesellschaften; Die Europäisierung nationaler Gesellschaften*, Wiesbaden: Westdeutscher Verlag 2000, 306-331 See also Hans-Jörg Trenz, “Einführung: Auf der Suche nach einer europäischen Öffentlichkeit”, in: Ansgar Klein et al. (eds.) *Bürgerschaft, Öffentlichkeit und Demokratie in Europa*, Opladen: Leske und Budrich 2003, 161-168. – It is hardly necessary to underline that the conflict-of-law methodology is not pretending to offer ready-made recipes. “Diversity” is precious; but so are the advantages of living together and communication. Cf. on the particularly sensitive language problem Bruno de Witte, “Language law of the European Union: Protecting or Eroding Linguistic Diversity?”, in: Rachael Crauford Smith (ed.), *Culture and European Union Law*, Oxford: Oxford UP 2004, 205-241.

level of concreteness where “European citizenship” can deploy a great potential. It is a concept through which the inherited schism between the European “market citizen” (Hans Peter Ipsen), who enjoys private autonomy in the great European economic space, and the un-Europeanized political citizen – who exercises his political autonomy under the umbrella of a constitutional state – can be gradually overcome. This potential has materialized in many fields. The most interesting example that I know of is from the not so mundane world of European company law, which I will not explore here.⁷⁶

Third Interim Remark

There are many more examples. They all could serve to illustrate in much detail how legal systems are re-constituting legal systems in Europeanization processes. This is by no means a linear and necessarily beneficial process. What seems so important to underline, however, is to understand that it is false to conceptualize European law as a ready made or steadily growing corpus which would gradually replace national legal systems. To put it provocatively: there is no such thing as a uniform European law. All we have is texts which are understood in the light of divergent legal traditions. What we have to develop is an analytical understanding of these processes. What we have to learn is how to organise and stabilize the balance of private and public autonomy in such a way that the European law of law production (Recht-Fertigungs-Recht) deserves recognition. I refrain from substantiating these visions here any further. What should have become plausible, however, is their

“RELUCTANCE TO GLANCE IN THE MIRROR” ⁷⁷

The past, good or bad, is with us. We should try, especially in the cases of an unpleasant past, to learn from it! We may then even have a “duty to remember”,⁷⁸ even if the glance in the mirror tends to have unsettling effects in one’s lifeworld and beyond.

“DO THIS TYPE OF RESEARCH IN GERMANY”

“Europe in Fascist and National Socialist Perspectives – Their Legacy in European Integration” – this was the title of an application for a modest sum of money by my former colleague Massimo la Torre and myself to the Research Council of the EUI back in 1999. The responses were quite unfriendly: “Do that type of research in Germany!” “This Institute must not become a forum for this kind of topic!” But, at the end of the day, and after a redrafting of

⁷⁶ But see Christian Joerges, “The Challenges of Europeanization in the Realm of Private Law: A Plea for a New Legal Discipline”, (2005) 24 *Duke Journal of Comparative and International Law* 149-196, at 173 ff.; also at <http://www.iue.it/PUB/law04-12.pdf>. Fields like anti-discrimination and labour law may appear more exiting. [Mechanisms of “Europeanization from below are instructively documented in the latter field by Silvana Sciarra (ed.), *Labour Law in the Courts. National Judges and the European Court of Justice*, Oxford: Hart].

⁷⁷ Michael Stolleis, “Reluctance to Glance in the Mirror. The Changing Face of German Jurisprudence after 1933 and post-1945”, in: Christian Joerges/Navraj S. Ghaleigh, *Darker Legacies of Law in Europe: The Shadow of National Socialism and Fascism over Europe and its Legal Traditions*, Oxford, Hart Publishing 2003, 1-18.

⁷⁸ Pablo de Greiff, “The Duty to Remember: the dead weight of the past, or the weight of the dead of the past?”, Typescript Princeton 2001 (on file with author).

its title, the project was accepted. The seminars and lectures which we then started to organise, however, did not meet with much interest, neither among students nor among our colleagues. Attention grew only slowly over the years. The whole enterprise retained its somewhat odd *gusto*, a matter of "Joerges and his Nazis".⁷⁹ "This topic is too remote to be of interest for our applicants; it has so little to do with law; to include it in our programme would be incompatible with our mandate", I was told by the Academy of European Law.

It took me time to understand and to accept these reactions. The consternation of our Research Council was, it seems to me now, clearly a defence of the dignity of the European project. After all, the integration of Europe was an act of reconciliation. How can you insinuate that this great and noble response to German atrocities was somehow contaminated! Closely related to this anger is a second sensitive issue. It was not by accident that the organisers of the project came from Germany and Italy. But, by bringing it to the EUI and by its design, we had, albeit more implicitly than consciously, read European dimensions into Germany's past and German guilt. This unsettling aspect coincided with new signals from the outside world, e.g., a considerable number of books and films about German suffering. Were we accomplices of a new brand of memory politics through which the Germans seek some relief from their burden and try to re-distribute their historical guilt? No. It is impossible to insulate our magic academic hill from the outside world to which I therefore turn.

"WHAT IS WRONG WITH INFLECTING SHAME SANCTIONS?"⁸⁰

The outside world is simply there and within it the past is present. This, however, is not a comforting insight. We were informed by Hayden White decades ago about the biases that insert themselves into narrative structures.⁸¹ We are experiencing that this infiltration gets consciously politicised, that it is simply impossible not to instrumentalize the past in general and "bitter experiences" in particular.

And it is all under way, Jan-Werner Müller observes in his essay.⁸² The "politics of regret", exchanges over the recognition of guilt, excuses by political leaders, debates about memorials in schoolbooks, painful self-interrogations in so many quarters about collaboration and involvement in the Holocaust. It usually starts within national societies. Observation from the outside, evaluations and interferences follow. Is there a chance that these often painful processes and contestations create a new sensitivity, that Europeans learn something about themselves, from and for their neighbours, which will be beneficial for their Union? Could one even hope that the European project derives a new legitimacy out of these confrontations with "bitter experiences" in Europe's pasts? Jan-Werner Müller is sceptical and cautious. Mutual

79 See Navraj S. Ghaleigh, "Looking into the Brightly Lit Room: Braving Carl Schmitt in Europe", in Christian Joerges/Navraj S. Ghaleigh (note 85)., 44-54, at 44..

80 James Q. Whitman, "What Is Wrong with Inflicting Shame Sanctions?", (1998) 107 Yale Law Journal, 1055-92.

81 Hayden White, *Metahistory. The Historical Imagination in Nineteenth-century Europe*, Baltimore ; London : Johns Hopkins UP 1973.

82 Jan-Werner Müller, A 'Thick' Constitutional Patriotism for Europe? On Morality, Memory and Militancy, on file with author.

observation tends to provoke cross-border blame and to promote shame as governmental politics.⁸³ Furthermore, Armin von Bogdandy observes in his evaluation of the Preamble,⁸⁴ negative connotations are unlikely to further identity building. He concludes that "identity politics" should be dropped altogether and Europe appeal to more mundane long-term interests of its citizens. This, however, has never been the full story of the European idea. "From the very beginning, the integration of Europe represents the remedy to centuries of imperialism, war and other kinds of inter-state conflict, and is shown as the only possible alternative to Europe's self-destruction and decay".⁸⁵

There are no guarantees against short-sighted political instrumentalisation. There is no rule of law, no code of good practice, which can regulate societal learning. What is our choice? We must try to find answers: "*Was bedeutet: Aufarbeitung der Vergangenheit*", was the question of an essay by Theodor W. Adorno, written in 1959, in which he took issue with what the Germans have coined "*Vergangenheitsbewältigung*".⁸⁶ The kind of debate he helped to initiate turned Germany into a better place. Outside observation, critique from outside, proved to be helpful.

Concluding Observation

Back to the Constitutional Treaty: can Europeans hope to "forge a common destiny" while remaining "proud of their own national identities and history", as the Preamble suggests, *if they fail to confront their pasts*? "Working through the pasts" is a European burden. It may, however, even be Europe's vocation to reconstruct a purged identity through such processes, a more modest, even a humble self-portrayal, but one which could be quite attractive.

The "jurist as such" cannot, and need not, know. But he can learn a lot from history and bring that learning to bear in the ongoing debates about a constitution for Europe. There is knowledge available⁸⁷ about the fragility of constitutions; the indeterminacy of rules; the strength and weaknesses of human rights; the potential and failure of social rights; the values and limits of legal formalism; the context dependency of legal methods and the attraction of power for the legal profession; about the non-legal conditions of legal ordering. To keep all these insights alive in the constitutionalisation of Europe would be a constructive, even indispensable, contribution.

83 Cf., James Q. Whitmann (note 87), 1088-1091.

84 „Europäische Verfassung und europäische Identität“ (note 23 supra), at 57.

85 Fabrice Larat (note 16 supra).

86 "The Meaning of Working Through the Past", in Theodor W. Adorno, *Critical Models. Interventions and Catchwords*, New York: Columbia UP 1998, 89-103.

87 This final remark is the core argument of the whole effort. I cannot develop it here but refer simply to two further contributions in (2005) 6:2 GLJ, namely that of Vivian Grosswald Curran ("Law's Past and Europe's Future") and David Fraser ("National Constitutions, Liberal State, Fascist State and the Holocaust in Belgium and Bulgaria") as well as the latter's more recent *Law after Auschwitz*, Durham, NC: Carolina Academic Press 2005.

V – Faut-il refonder le projet européen sur des principes identitaires ?

Intervention de Tzvetan Todorov (Historien et essayiste, Directeur de recherches honoraire au CNRS)

L'Union européenne constitue aujourd'hui une réalité économique et administrative. De nombreuses voix ont exprimé le souhait que s'affirme en même temps l'identité spirituelle des peuples qui la composent. A quoi servirait une telle affirmation ? Elle donnerait plus de force à l'Union européenne. En employant le vocabulaire du XVIII^e siècle, on dirait qu'un projet politique accroît son efficacité s'il est porté non seulement par des intérêts communs, mais aussi par des passions partagées ; or les passions ne se déclenchent que si nous nous sentons touchés dans notre identité même. En employant le vocabulaire contemporain, on avancerait qu'un projet politique réussi exige la solidarité des hommes et des femmes qui le portent : c'est à cause d'elle qu'ils seront prêts à accepter les privations et les sacrifices qu'il pourrait entraîner. Nous sommes familiers de cette dépendance sur le plan national : en temps de paix, chacun cotise aujourd'hui pour pouvoir être secouru demain ; en temps de guerre, certains risquent leur vie pour que tous continuent de vivre libres. On ne meurt pas volontiers pour que s'abaissent les barrières douanières, on ne se prive pas volontiers d'une part de ses revenus si l'on ne sent rien de commun avec les bénéficiaires de cette contribution. Pour éprouver une solidarité européenne, nous devons aussi nous sentir participer d'une identité européenne.

Une telle identité, il faut l'ajouter aussitôt, n'entrerait pas en concurrence avec l'identité nationale de chacun, ou avec d'autres identités collectives dont il se sent porteur. La raison en est que les êtres humains n'ont aucune difficulté à assumer plusieurs identités à la fois, et donc à éprouver des solidarités multiples. Cette pluralité est la règle, non l'exception. En même temps que, mettons, « français », je me reconnais aussi comme ressortissant d'une région, comme homme ou femme, adolescent ou retraité, appartenant à tel ou tel milieu, exerçant telle ou telle profession, pratiquant telle ou telle religion. Par bonheur, nous n'avons pas à nous soucier d'enseigner comment vivre avec plusieurs identités : chacun, tel un jongleur, manie cette pluralité avec la plus grande aisance. L'abandon de l'identité nationale n'est ni possible, ni souhaitable, car l'appartenance européenne n'élimine pas celle à un pays membre de l'Union ; elle s'y superpose. Du reste, lorsque nous quittons les frontières de notre communauté pour nous rendre en Asie, en Afrique, en Amérique ou même en Russie, nous ressentons spontanément l'air de famille que nous avons en commun avec les autres Européens. Les réactions communes des populations européennes à la dernière guerre d'Irak, quelle qu'ait été la position du gouvernement de leur pays, témoignaient également de l'existence d'un tel esprit européen.

Le sentiment est bien là, pourtant nous éprouvons des difficultés pour le traduire en mots. Nous savons en tous les cas qu'il ne dépend pas des institutions européennes, telles qu'elles existent à un moment du temps, parce que ces institutions ont un rôle purement fonctionnel : nous les apprécions tant qu'elles nous rendent service, mais nous sommes prêts à en changer le jour où elles ne le font plus. Ni la commission de Bruxelles, ni le parlement de Strasbourg, ni l'euro, ni même l'économie de marché ne participent de cet esprit européen. Quand on est prêt à se dire « fier de l'Europe », on évoque plutôt un ensemble de valeurs morales et politiques, les œuvres des grands artistes et penseurs, non les règlements administratifs. Pourtant, quand nous essayons de formuler ces valeurs, de dégager l'esprit commun à ces œuvres, nous découvrons que nommer cette identité est une tâche plus difficile qu'on ne pouvait l'imaginer.

La raison de la difficulté est double, et un peu paradoxale : on pourrait dire que les valeurs auxquelles nous tenons sont à la fois trop générales et trop particulières. Trop générales dans la mesure où elles ont une vocation universelle, et non spécifiquement européenne. La rationalité scientifique et technique a pu s'épanouir en Europe, mais elle est aujourd'hui l'apanage de l'humanité toute entière. Il en va de même d'un ensemble de caractéristiques qui, sans être respectées partout, y sont au moins ressenties comme une façade désirable : la démocratie, l'Etat de droit, le respect de la dignité humaine, les droits de l'homme. La culture elle-même dépasse toute frontière locale : les œuvres européennes se répandent sur tous les continents ; réciproquement, les œuvres des autres cultures infléchissent aujourd'hui la création en Europe.

En même temps, ce à quoi nous tenons le plus ne se situe pas forcément sur le plan européen. Le substrat commun ne suffit pas pour organiser une entité politique viable, il doit être complété par des choix particuliers, enracinés dans l'histoire et la culture de chaque nation. L'exemple de la langue est révélateur : chaque groupe humain parle la sienne au lieu d'adopter une langue universelle ; l'existence d'une langue de communication internationale, comme aujourd'hui l'anglais, ne supprime nullement les langues particulières. De surcroît, au cours de leur longue histoire, les nations européennes ont vu se confronter les options idéologiques les plus diverses, et chaque doctrine dominante a suscité des doctrines qui l'ont combattue. La foi appartient à la tradition européenne – mais l'athéisme aussi, la défense de la hiérarchie mais aussi celle de l'égalité, la continuité comme le changement, l'extension de l'empire comme la lutte anti-impérialiste, la révolution autant que la réforme ou le conservatisme. Les populations européennes sont beaucoup trop diverses pour pouvoir être réduites à quelques éléments communs ; de plus, elles ont reçu l'apport d'autres populations migrantes, qui ont amené avec elles leur religion, leurs coutumes, leur mémoire. On ne peut pourtant s'en tenir à ce seul constat de diversité, l'absence d'unité ne peut servir de base à l'unité ! Pour nous sortir de cette impasse, je suggère d'emprunter brièvement un chemin détourné, celui d'un rappel concernant le Siècle des lumières, une époque décisive pour la constitution de l'Europe moderne.

Il faut dire que, par rapport à d'autres parties du monde, l'Europe se distingue déjà par la multiplicité des Etats établis sur son territoire. Si on la compare à la Chine, dont la superficie est à peu près semblable, on ne peut qu'être frappé par le contraste : un seul Etat, d'un côté,

s'oppose aujourd'hui à une quarantaine d'Etats indépendants, de l'autre. C'est dans cette multiplicité, qu'on aurait pu croire être un handicap, que les hommes des Lumières ont vu l'avantage de l'Europe ; c'est la comparaison avec la Chine qui leur paraît, justement, la plus éclairante. Dans un essai publié en 1742 et intitulé *De la naissance et du progrès des arts et des sciences*, le philosophe écossais David Hume déclare : « En Chine semble exister un fonds considérable de courtoisie et de science dont on aurait pu espérer au cours de tant de siècles qu'il ait éclos en quelque chose de plus parfait et de plus achevé que ce qui en a déjà surgi. Mais la Chine est un vaste empire parlant une langue unique, régi par une loi unique, uni par la même façon de vivre ». Un fonds à l'origine inventif et créateur a été étouffé par l'existence d'un immense empire unifié, où le règne incontesté de l'autorité, des traditions, des réputations établies a provoqué la stagnation des esprits. Contrairement à ce qu'affirme l'adage ancien, ici c'est la division qui fait la force ! Hume est peut-être le premier penseur qui voit l'identité de l'Europe, plutôt que dans un trait partagé par tous (l'héritage de l'empire romain, la religion chrétienne), dans sa pluralité même : non celle des individus, mais celles des pays qui la forment. Il reste à comprendre par quelle opération alchimique on parvient à convertir, non la boue en or, mais une caractéristique en elle-même négative (la différence), en qualité positive ; et comment la pluralité peut donner naissance à l'unité.

Les penseurs du XVIIIe siècle ont voulu savoir en quoi pouvaient consister les bénéfices de la diversité, et ils ont formulé plusieurs réponses, peut-être parce qu'ils ont été confrontés à cette question dans différents domaines. Pour commencer, la pluralité la plus problématique, celle des religions : en voyage à la Haye, Voltaire se réjouit de la tolérance qui y règne, toutes les religions paraissent bonnes mais aucune ne cherche à éliminer les autres. Dix ans plus tard, au cours de son séjour en Angleterre, il observe les mêmes bienfaits de la pluralité, et conclut : « S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperaient la gorge ; mais il y en a trente, et elles vivent en paix et heureuses ». On devine les raisons de cette préférence : si une religion occupait une position hégémonique, ses zéloteurs seraient inévitablement tentés d'opprimer les autres, jusqu'à les faire disparaître. D'un autre côté, la présence de deux religions seulement alimenterait par trop la rivalité : le souvenir des guerres de religion, guerres civiles qui ont ensanglanté la France, est encore frais dans toutes les mémoires. La pluralité commence à partir du chiffre trois, et implique qu'une instance extérieure, donc non religieuse, assure la paix entre elles ; il vaut mieux séparer pouvoir spirituel et pouvoir temporel. Montesquieu, de son côté, ne condamne pas les religions mais les souhaite nombreuses : chacune d'elles cherche à inculquer à ses fidèles de bonnes règles de conduite, « or qu'y a-t-il de plus capable d'animer ce zèle que leur multiplicité ? » La pluralité favorise l'émulation, et aucune bonne volonté n'est jamais de trop.

Hume s'interroge sur ce qui favorise l'épanouissement culturel, et constate : la pluralité d'Etats composant l'espace européen est apparemment un élément favorable. Son avantage est double : ces pays ne sont pas entièrement étrangers les uns aux autres, ils sont « reliés par le commerce et la politique » ; en même temps, leur pluralité crée un espace de liberté. Hume découvre en effet qu'elle favorise l'esprit critique – étouffé, au contraire, par l'unité. Non seulement parce que le grand territoire unifié exige un pouvoir fort et rend ses dirigeants si

éloignés du citoyen ordinaire que celui-ci a tendance à les sacrifier et à les imaginer comme se trouvant au-dessus de tout reproche ; mais aussi parce que, dans un espace unifié, une réputation surfaite n'est jamais l'objet de critiques et risque de se maintenir longtemps. Ce destin funeste est illustré, comme on vient de le voir, par le cas de la Chine, mais aussi par celui du christianisme : la domination uniforme (« catholique ») de cette religion a « entraîné la dégénérescence de tout type de savoir ». Au contraire, depuis la Réforme et la reconnaissance de plusieurs formes de christianisme, un nouveau tournant est pris, les arts et les sciences peuvent reflourir.

L'espace européen contemporain de Hume offre l'avantage de la pluralité qui nourrit la vigilance envers toute affirmation et toute réputation. « Là où de nombreux Etats voisins développent un grand échange d'art et de commerce, leur jalousie réciproque dissuade les uns d'accueillir à la légère la loi des autres en matière de goût et de raisonnement, et leur fait examiner chaque œuvre d'art avec le plus grand soin et la plus grande exactitude. » Un engouement passager pour telle ou telle œuvre à Paris risque de ne pas avoir beaucoup d'impact à Londres, Berlin ou Milan. Si les goûts français avaient été imposés par la force à tout l'espace européen, personne n'aurait osé critiquer la science et la philosophie de Descartes. Comme tel n'a pas été le cas, celles-ci ont été soumises, en dehors des frontières françaises, à une critique vigoureuse, à la suite de quoi elles ont été évincées par la physique de Newton. A son tour, cette dernière a fait l'objet d'examen impitoyables en dehors de l'Angleterre, qui ont permis de l'améliorer. Ainsi chacun peut profiter de la lucidité de son voisin pour guérir ses propres aveuglements. Si une œuvre parvient à s'imposer par-delà les frontières nationales, c'est en revanche le signe de sa qualité supérieure : une telle réputation n'est certainement pas usurpée.

L'Europe n'est pas la première à bénéficier de la pluralité intérieure. Celle-ci avait déjà été responsable de l'épanouissement de la culture grecque ancienne. La disposition géographique des cités grecques, séparées par des chaînes de montagnes, en assurait l'indépendance ; la langue et les intérêts communs favorisaient en même temps la communication. Il en a résulté un bon équilibre entre pluralité et unité : c'était une « constellation de petites principautés » où pourtant « leurs rivalités et leurs débats aiguisèrent les intelligences ». Le continent où vit Hume est bâti sur le même modèle : « L'Europe est à présent une réplique à grande échelle de l'exemple que fut la Grèce en miniature. » De ce que d'autres considèrent comme une entrave naît sa supériorité : « L'Europe est, des quatre parties du monde, la plus morcelée (...). Voilà pourquoi les sciences naquirent en Grèce et pourquoi l'Europe en fut la plus permanente des terres d'accueil ». Les Européens dignes de Hume seraient ceux qui ne se contentent pas de tolérer la différence des autres, mais qui, de cette absence d'identité, tirent une présence : celle de l'esprit critique vigilant qui ne s'arrête devant aucun tabou, qui se permet d'examiner impartialement toutes les traditions, en se fondant sur ce que tous les hommes ont en partage, c'est-à-dire la raison. En cela, il rejoint Montesquieu, dont la grande idée politique est que pour favoriser la liberté, dont le droit à la critique est l'une des principales formes, il faut que les pouvoirs soient pluriels, plutôt que d'être concentrés entre les mêmes mains.

On retrouve enfin le problème de la pluralité et de ses éventuels bénéfices dans l'espace politique, puisque les opinions et les choix des citoyens qui le composent sont en général fort variés ; or la république qui les unit doit, pour finir, parler d'une seule voix. On peut donc observer ici la manière de tenir compte de la pluralité des individus pour voir si elle peut nous servir de modèle pour la coexistence des nations.

La souveraineté populaire s'incarne dans une volonté commune, mais quel rapport celle-ci entretient-elle avec la volonté de chacun ? Pour répondre à cette question, Rousseau introduit une distinction qui n'a pas toujours été bien comprise, celle entre volonté de tous et volonté générale. La volonté de tous est la somme mécanique des volontés particulières. Son idéal est l'unanimité, or sa réalité est la seule majorité des voix. Quand les avis divergent, cette volonté n'est plus celle de tous ; ou alors, elle doit faire en sorte qu'ils s'accordent. L'idée d'une volonté de tous contient en germe le projet totalitaire : tous les citoyens doivent se réclamer du même idéal, les opinions dissidentes – quand il y en a – seront réprimées et éliminées.

La volonté générale au sens de Rousseau, au contraire, est une prise en compte des différences. Sa « généralité » est à entendre comme une égalité devant la loi : aucun citoyen n'est mis à l'écart, ni tenu pour inférieur aux autres. « Toute exclusion formelle rompt la généralité ». En quel sens est-elle commune à tous ? Elle représente, ajoute Rousseau, la « somme des différences » des volontés particulières, « une somme de petites différences ». Rousseau se sert ici du langage du calcul infinitésimal, tel qu'il a été élaboré par Leibniz. La volonté générale n'est pas une somme d'identités, elle s'oppose même à chaque identité individuelle et consiste à chercher une généralité incluant les différences. Leibniz illustre ce passage du particulier au général par une comparaison entre la ville, une, et la vision qu'en ont ses habitants : « Une même ville regardée de différents côtés paraît tout autre, et elle est comme multipliée perspectivement ».

Concrètement, chaque citoyen a son propre intérêt, or l'intérêt diverge d'un individu à l'autre. Si l'on renonce à forcer les gens à se soumettre, la seule solution est de faire en sorte que chacun devienne conscient de la partialité de son point de vue, tel celui d'un habitant quelconque de la ville, qu'il s'en détache (qu'il agisse « dans le silence des passions », selon une expression de Diderot), et qu'il se place au point de vue de l'intérêt général. C'est ainsi, après tout, que, dans une démocratie, les élus sont censés agir dans l'intérêt de tous alors qu'ils ont été élus par les voix de quelques-uns seulement. Pour y parvenir, chacun doit se mettre provisoirement à la place de son voisin, dont l'opinion diffère de la sienne, essayer de raisonner comme celui-ci l'aurait fait, pour pouvoir ensuite adopter un point de vue qui tienne compte de la différence entre l'un et l'autre. Kant, qui poursuit la réflexion de Rousseau sur ce sujet, ne pense pas qu'il s'agisse là d'une tâche surhumaine : « Il n'est en soi rien de plus naturel », affirme-t-il, que de « penser en se mettant à la place de tout autre être humain ». On procédera ainsi à une intégration des différences dans une unité de type supérieur.

La leçon des Lumières consiste donc à dire que la pluralité peut donner naissance à une nouvelle unité d'au moins trois manières : elle conduit à la tolérance dans l'émulation, elle développe et protège le libre esprit critique, elle facilite le détachement de soi conduisant à une intégration supérieure de soi et d'autrui. Comment ne pas voir que la construction

européenne, aujourd'hui, peut tirer profit de cette leçon ? L'identité européenne pourra s'affirmer si on prend pour base de l'unité le statut accordé à nos différences et les manières d'en tirer profit : en favorisant la tolérance et l'émulation, le libre exercice de l'esprit critique, le détachement de soi permettant de se projeter en autrui et d'accéder ainsi à un niveau de généralité qui inclut le point de vue de l'un et de l'autre. Si l'on voulait écrire une histoire identique pour tous les Européens, on serait obligé d'en supprimer toute source de désaccord ; le résultat serait une histoire pieuse qui dissimule tout ce qui fâche, en accord avec les exigences du « politiquement correct » du moment. Si en revanche on tentait d'écrire une histoire « générale », les Français ne se contenteraient pas d'étudier leur histoire en se plaçant exclusivement à leur propre point de vue mais tiendraient compte du regard porté sur ces mêmes événements par les Allemands, ou les Anglais, ou les Espagnols, ou les Algériens, ou les Vietnamiens. Ils découvriraient alors que leur peuple n'a pas toujours joué les rôles avantageux du héros et de la victime, et échapperaient par là à la tentation manichéenne de voir bien et mal répartis des deux côtés d'une frontière. C'est cette attitude précisément que les Européens de demain pourraient avoir en commun, et chérir comme leur plus précieux héritage.

La capacité d'intégrer les différences sans les faire disparaître distingue l'Europe d'autres grands ensembles politiques mondiaux : de l'Inde ou de la Chine, de la Russie ou des Etats-Unis, où les individus sont extrêmement divers mais intégrés au sein d'une nation unique. L'Europe, elle, reconnaît non seulement les droits des individus mais aussi ceux des communautés historiques, culturelles et politiques que sont les Etats membres de l'Union. Cette sagesse n'est pas un don du ciel, elle a été chèrement payée : avant d'être le continent incarnant la tolérance et la reconnaissance mutuelle, l'Europe a été celui des déchirements douloureux, des conflits meurtriers, des guerres incessantes. Cette longue expérience dont elle garde la mémoire, tant dans ses récits que dans ses bâtiments, voire dans ses paysages, est le tribut dont il a fallu s'acquitter pour pouvoir, des siècles plus tard, bénéficier de la paix.

“An Arab has set up stall in Paris: reflections on the Idea of Europe”

After the Constitution

The derailment of the draft Constitution by two national referenda has precipitated an important reflection among Left Europhiles on the popular legitimacy of the European project and its meaning. Most recently, this has led to a vigorous discussion of how the European social model can be renewed and extended in order to address real anxieties about the erosion of welfare gains by neo-liberal integration (see Catalyst, 2005; Social Europe, 2005). The argument is that if it can be shown that Europe can meet material needs and fulfill well-being through tangible policies rolled out by the Union, a new European public ethos will emerge. So, for example, prominent Left integrationists have called for a raft of social and economic reforms held to resonate with long-standing European values.

These include the 'commitment to democracy, the rejection of all forms of discrimination, universal access to education, accessible and good quality health care, gender equality, solidarity and equity, the recognition of the role of social partners and of social dialogue (Spidla, in Catalyst, 2005: 55). The reforms suggested are far ranging, and include the replacement of the Stability Pact and Maastricht macro-economic restrictions by expansionist policies for jobs and growth, a progressive tax system to facilitate government spend, deepened and expanded welfare provision, the replacement of wage and labour flexibility driven routes to competitiveness by investment in skills, education and the knowledge economy, active labour market policies and worker consultation, a new internationalism centred around free trade, solidarity and reflationary policies, and greater social equality (from class and gender to race and immigration).

The proposal is for a New Deal based on economic revitalization *through* social cohesion. This is a welcome departure from the stance hitherto that market liberalism and redistributive social justice can be reconciled – a position that has come under severe strain as a result of the acceleration of market-driven EU economic policies. What is less certain, however, is whether the stated core European values can be taken as read. If not, then the proposed reforms might not carry the public in proposing more rather than less Europe. The solution of a constitutional patriotism underpinned by a reinvigorated European social model might still fall short of winning popular support. It will capture the loyalty of committed Europeanists, anti-nationalists and cosmopolitans, together with various elites who operate at European level, but not the hearts and minds of ordinary citizens. The crucial question, then, is whether the dominant political imaginaries of Europe resonate with existing social imaginaries rooted in grounded processes of social transformation in the Union. As John Erik Fossum notes about the Constitution, 'the European experiment appears premised on the notion that political allegiances can be fostered by legal and political means', but the question raised in 'how far this extends and how permissive of diversity it is' (p. 337).

The argument I wish to advance in this paper is that the gap is considerable, that the prevalent idea of Europe is nostalgic and paradoxically exclusionary, and that a new idea of unity borne out of the plurality, difference and multiple belongings that characterise contemporary Europe (rather than out of its fictive heartland traditions) is more likely to capture the social imagination.

The old idea of Europe

The idea of Europe that has stood for so long as a defining feature of the old continent - in opposition, at different times, to tribal 'barbarism', religious society, communist or communalist organisation, and American individualism - draws on four core values that are supposed to define Europe's distinctive contribution to modernity. The first is a commitment to the rule of (Roman) law. The second is solidarity based on Christian charity and mutuality. The third is a commitment to the institutions of liberal democracy, rooted in the recognition of the rights and freedoms of the individual. The fourth value is an appeal to community based on reason, other Enlightenment universals, and a humanism that binds people wherever they are in 'civilised' association.

These are the values invoked in the Preamble to the draft Constitution in the name of a common European social and normative order. For many post-Communist aspirants to the Union they make up the very 'soul of Europe' (Havel) that must be recovered. In large measure, they are also the values that the integrationist Left invokes for a more social Europe. Across different currents, thus, lies the belief that these values can carry Europe forward as a distinctive entity in world affairs, promising peace, well-being and solidarity. Indeed, after 9/11, Madrid, 7/7 and all that they have led to in terms of the rushed and often thoughtless association between Islam, rogue states and terrorism (Fekete, 2004), many Western liberals have consciously returned to these core values to propose them as a new world standard, against the excesses of Americanism and, above all, the 'terrors' of religious fundamentalism.

An urgency is growing around the idea of Europe, beyond its deemed role in European integration. It is seen to be indispensable for world civilization. This invocation - despite the appeal to universal values that are not reducible to ethnic or national moorings - is potentially explosive in a Europe of multicultural and multiethnic belongings. The gathering War of Crusade between Islam and the secular or Christian West, arising out of the debris of terrorist attack, Palestine, Afghanistan, Guantanamo Bay, and Iraq, is forging a Euro-centric imaginary of a world split in two camps. On the one hand, a 'West' seen to be peace-loving and civilised because of its Enlightenment and Christian humanist values and, on the other hand, an 'East' seen to be bellicose and infantile or irresponsible because of its religious zealotry and tribalism. The old idea of Europe is once again lending its name to demarcate a space of progress and superiority against other worlds.

The consequence is that the idea of Europe is being read by a world majority judged as backward and irresponsible, as a standard of imperial intrusion, rather than a messenger of cultural understanding and dialogue. Western liberals are mistaken to believe that the superiority of the values that underlie the idea of Europe lies in their universality and ethno-

cultural neutrality. Most civilization projects invoke similar principles and so their clash has to be read, as Latour argues (2002), as a war of the worlds, each side defending itself as universal and reasonable, but never that far from ethno-cultural or faith-based moorings. The old idea of Europe is no different from Islam, Republicanism, animism, or the Socialist International in this regard. It too is a fetish that weaves together belief, disciplinary practices and cultural routines. To pretend otherwise serves only to minoritize other imaginaries of human worth, meaning and emancipation that are now manifold, on the march, and no longer prepared to know their place.

A plural and cosmopolitan Europe

Beyond the question of its civilizational superiority, we also have to ask whether the old idea of Europe can succeed as a force for unity in a Europe that has become so pluralized on the ground. Europe is now home to millions of people from non-European backgrounds, many religious and cultural dispositions, and networks of attachment based on diaspora connections and cultural influences from around the world. Much of Europe has become multi-ethnic and multi-cultural in ways that are no longer reducible to its 'indigenous' ethno-cultural traditions. Europe is a site of longings rooted in myths of origin and tradition – regional, national and European – as well as a site of trans-national and trans-European identities and attachments. The latter are no longer confined to so-called third country people or cosmopolitans in the fast lane of global travel. They include most 'ordinary' people, routinely enmeshed in plural and global consumption norms and patterns, even if they might consciously be averse to all things 'foreign'.

In their recent book on Europe, Gerald Delanty and Chris Rumford (2005) argue that such shifts on the ground demand a new political imaginary for Europe, one that can no longer afford to draw on the presumption of uniquely European traditions and values. The authors identify two major social transformations that call for a new language of unity. The first is the displacement of a modernity centred around the nation state and class and promising progress through rationalism, science and technology, by a much less certain and much less utopian modernity that lives with risk, accepts minor gains and many temporary coalitions, and relies on affect, faith and other markers of belonging (see also Beck, 1999 and Bauman, 2003). One consequence is the fragmentation of a uniform political imaginary, associated with the rise of multiple narratives of belief and loyalty based on ethnicity, religion, neo-liberalism, social movements, environmental awareness, human rights, ethno-nationalism, and a general mistrust of politics. A second consequence is the displacement of the social imaginary of collective utopia, autonomy, and emancipation (rooted in social democracy, workerism, feminism) by one increasingly structured around a diffuse politics of identity based on the rights, capacities and responsibilities of the individual or ethnic/lifestyle community.

The second major transformation noted by Delanty and Rumford, along with many other social and political commentators, relates to the reorientation of Europe as a spatial entity no longer reducible to itself or to notions of indigeneity, as a result of globalization. The rise of new spaces of relational connectivity that transcend territorial boundaries across all areas of social

life – from diaspora, consumption and travel, to organisation, supply and politics – cannot be seen as simply a new layer of organization added to older spatial arrangements. It would be a mistake to liken the spatial ontology of Europe to an onion, with each layer held to be relatively autonomous and intact. Instead globalization represents a thorough mixing of relational and territorial geographies, resulting in a new spatial grammar consisting of network arrangements of varying reach, duration and demarcation worked in as constitutive elements of embedded territorial formations. Accordingly, any given entity – Paris, France, the European Union – has to be imagined as a hybrid assemblage of many relationally-defined spatial arrangements that, at once, include ghostly presences from the past, the geographies of multi-level governance, the impact of faraway decisions and developments, links into a plethora of trans-local networks, and the constant traverses of people, cultures, ideas, and things. Globalization has to be seen as a thorough redrawing of the map of Europe, away from a hierarchy of nested territorial spaces towards formations that are once local, national and cosmopolitan, fixed, fluid and transient, and scalar, relational and topological.

This geographical re-mapping of Europe, involving the ‘banal cosmopolitanization’ (Beck, 2004) of social life nourished by multiple geographies of identity and affiliation, renders the old idea of Europe a particularly blunt instrument for invoking unity and commonality. Europe has become intricately woven into world culture through globalization. Delanty and Rumford (2005), controversially, conclude from this that there is nothing unique about European identity, culture and belonging as there is no fundamental essence to the European people. What, then, can the old idea of Europe convey to cosmopolitans and everyday consumers riding the swell of global, made-up-as-you go affiliations? How can it fire the imagination and loyalty of minority ethnic groups with loyalties split between host nation and imagined communities dispersed around the world and in non-European histories? Indeed, can it mean much to the growing number of everyday folk in majority communities, who, destabilised by the presence of strangers in their midst, as well as the complexities of multiple assaults on their identities, yearn for the simplicity and security of local community and ethno-national belonging? The old idea of Europe will find itself trapped between cosmopolitanism and nationalist backlash against it.

A new idea of Europe

If a new idea of Europe is to have any meaning it will have to negotiate its way through the contradictions linking cosmopolitanism and ethno-nationalist longings, with the help of a non-foundational and fluid definition of European identity so that difference, exteriority and contradiction can be allowed to be on the inside. The contrast between a Europe that pretends to know itself from its myths of origin, from a Europe that comes to know itself through its living culture is eloquently captured by Iain Chambers (2001), an English scholar who lives in Naples, as he muses over the implications for European identity raised by the presence of a traditional Arab scribe who has set out stall on the corner of a busy street in the centre of Paris:

Wearing sandals, a turban, wrapped in a djellaba against the autumnal chill, sitting opposite a brand new school, a multicoloured tubular-steeled piece of postmodern architecture, the immobile dignity of this public writer emphasises the disturbing presence of the stranger. His pen, his language, his being, is coeval with mine. I could turn away and pretend that he no longer exists; that he is merely a quaint remnant of yesterday's immigration from the 'Third World', from the Maghreb. I can choose to see in his presence merely the intrusion of the exotic and the archaic in the mundane of modernity...

Instead of accepting an ethnicized definition of the native and the outsider, Chambers proposes a different way of interpreting the figure of the stranger, one that places difference on the inside of self-identity:

But I can also register a trace, not merely of another world largely hidden from my eyes and understanding, but rather the trace of a language and history that seeks a response, and a responsibility, in mine. Apparently a foreigner, this, too, is clearly his city – certainly more than it is 'mine'. Forced to consider the composite realisation of modern space as it comes into being in this cosmopolitan place called Paris, I also register the alterity that is both integral to it and to the modernity I presume to possess.... Separate, yet indissolubly linked, his presence both interrupts and reconfigures my history, translating the closure of my 'identity' into an aperture in which I meet another who is in the world, yet irreducible to my will.

Implicit in Chambers' interpretation is a relationally defined understanding of identity and of the encounter with difference as an opportunity to re-think hierarchies of belonging. Extending the analogy, the idea of Europe could be loosened from its mooring in core European cultural and political values and relocated in a deeper philosophy of human subjectivity and emancipation that makes light of culture and soil. In a plural and cosmopolitan Europe, the pre-Socratic definition of subjectivity and freedom as the product of engagement is an appropriate place to start in defining the *encounter between strangers as the essence of what it is to be 'European'*. Thus, presence – temporary or permanent, by birth, by right or by concession – becomes the first step to recognition, with all treated as strangers, with the second step resulting from the always only temporary settlements that follow from the encounter between strangers.

At this level of definition, the alternative idea of Europe is clearly of limited use to those who want it as a prescriptive standard, or for those who wish to see the clash between strangers resolved in particular directions, say towards agreement and consensus. This is not a limitation that should be resolved through detailed refinements to the idea of Europe, since with each qualification comes the risk of losing the many autonomies that characterise a plural and post-utopian Europe. Equally, an idea of Europe that comes with no ethic of commonality is too vague normatively, and potentially also dangerous if placed in the hands of those who wish to use difference and the clash of strangers as a weapon of social harm and preservation of the status quo. A fine path needs to be found between cultural prescription and ethical orientation.

Two clarifications consistent with the pre-Socratic understanding of subjectivity and freedom might be made, to give the new idea of Europe an ethical orientation towards positive uses of difference. The first is the principle of *hospitality*, which Kristeva has linked etymologically to the Greek 'ethos', originally defined as the habit of regular stay or shelter. This is a motif for Europe that Derrida had championed in recent years, interpreted by many as a reason for cities in a state-centred Europe to regain their old role as sites of refuge and hospitality for travellers and those in need of sanctuary. Interpreted in this way, however, the provision of hospitality runs the risk of becoming an act of charity or condescension on the part of citizens secure of their identities and rights, towards strangers defined as outsiders, and often as pre-formed people, by conventions of statehood and domestic culture. The insider and the outsider and the hierarchy between the two come already pre-defined, so when the host feels inhospitable, the obligation can be turned down as was so often the case in days when the absence of state welfare protections left provision at the mercy of charitable whim. But if we grasp hospitality to be integral to all forms of subjectivity and claim, we could imagine Europe, as Agamben explains, as 'an aterritorial space in which all residents of European states would be in a position of exodus' and 'the status of "European" would mean the being-in-exodus of the citizen'. In practical terms, this implies a post-national regime of rights of personhood, stripped from citizenship restrictions, as well as an ethic of care towards the stranger, now seen as the majority and the minority on the move and out of place.

A second ethical orientation for a new idea of Europe associated with the pre-Socratic belief that we are not born free but become free through engagement, is the principle of *mutuality*. In the contemporary impasse between multiculturalist and assimilationist thinking in Europe on integration, mutuality has come to be understood as a kind of stand off between different cultural and ethnic communities. For assimilationists, the burden falls on the outsider to show respect for the mainstream culture as defined by the state and other public institutions, in exchange for recognition as a potential subject with specific cultural needs (in private). For multiculturalists, mutuality goes much further, as respect for difference so that different communities can flourish independently of the mainstream as pre-formed subjects, and in return, live by the generic rules of the society for the freedom granted. The understanding of mutuality – and the demand made on living with difference – is quite distinct in each case, but both share the assumption of pre-defined identities (even though multiculturalists expect shifts to take place through interaction).

The meaning I have in mind for mutuality in a new idea of Europe is more radical, less about assimilationist 'pooling' or multicultural 'sharing', than about a solidarity formed out of the formative entanglements of human life. The pre-Socratic 'I' or 'we' is the product of ontological dependence on, and publicity for, the stranger in and among, because without the stranger constituted as 'other' the self cannot be defined and because the stranger – like it or not – works away at the purity of self-identity. This has implications for individual subjectivity, in revealing the impurities and obligations that make up the self, but it has implications for collective identity too: what counts as European, or a European public ethos can only be as a hybrid and relationally constituted entity from the very start, along with every other identity. The practical implication of this is to accept the idea of Europe as a temporary coalition, with

its core properties distilled only as resonances in the public sphere resulting from the vigorous clash of difference; an identity to come through mutual engagement and not one pre-formed.

A minor politics

This idea of freedom based on fundamental entanglements of human existence, demands a shift in the politics of design, one requiring a considerable degree of modesty and accommodation among political elites. It requires moving on from a politics of state-centred programmes based on pre-given notions of where Europe's historic mission for itself and for the world at large lies, towards the more difficult politics of guiding the clash between its various nationalist and cosmopolitan movements and tendencies towards an ethic of hospitality and relational solidarity (Amin, 2004). Following Deleuze, this might be described as politics of diagram (not a politics of programme) where the central role of those with normative ambition is to trace potentialities, immanent tendencies and engagements at or below ground level, to make them visible, to circulate them in the public sphere, and to extract a fragile truce between them. Design, here, stems from neither a 'major' politics of total/totalitarian vision delivered through the state machinery, nor a 'minority' politics of recognition in Europe based on fictive ethnicities crying out to be rewarded, but a 'minor' politics that works the grain of multiplicity from a heterotopic stance, questioning the very idea of a majority.

The proposition of a minor politics for Europe is not as bizarre as it first sounds to those used to the idea of the social as a machinic order and of the political as an ordering privilege in the hands of the few. We already live to a large extent in a time of minor politics, even if those claiming the political pretend certainty of motive, origin and destination. Hidden under the shadow of state politics and grand narratives exists the febrile activity of a vast network of institutions and actors shaping the cultural map of Europe by tapping deep into the practices of different communities. In the field of ethnic relations alone, this network includes the politics of national imaginaries of assimilation and integration, structures of opportunity, welfare and cultural autonomy, business, popular and media practices towards majorities and minorities, the clash of racist and anti-racist organisations, public rhetoric on nation, Europe and strangers, and everyday negotiations of race and ethnicity in the labour market, in public spaces, in schools, and in neighbourhoods. Such assemblages are *de facto* an arena of minor politics, pulling people in different directions of ethno-cultural practice and attitude dependent on the balance of power and formative influences in given spatial and social contexts.

Back to the ground

Europe has a clear choice to make. Aided by a nostalgic white Europeanist ideal of the good life, it could deny the processes of cultural heterogeneity and hybridisation daily at work, to allow the many ethnicity-based claims that abound today, to grow in antagonism. Alternatively, it can build on a living Europe of plural cultures to develop a commons based on an ethic of engagement with the stranger that carries no threat to tradition and autonomy. This requires an idea of Europe stripped of ethno-national valuation, so that all those who find themselves in Europe, irrespective of status, are obliged to share this ethic equally.

The current escalation of hostilities between the West and the Islamic world, within and beyond Europe, requires such a radical rethink. It demands an attitude on both sides of critical self-reflexivity, honest respect for difference, celebration of common ground where it exists, and active engagement so that philosophy and practice on both sides can be nudged in new directions. A new idea of Europe without pretensions of purity, grandeur or superiority in its values would be a welcome first step towards what William Connolly (2005) describes as the 'bicameral orientation', or reflexivity of interdependence, required in a pluralist democracy.

Vexed by the question of how pluralism can offer more than a hostile politics of difference in these Crusade-like conditions, with secularists hiding behind the veil of reason and religious communities behind the veil of faith in the public sphere, Connolly suggests that a first step towards encouraging a bicameral orientation is for Europe to recognize all faiths in the public culture, and as equals. A necessary second step for Connolly, however, is to ensure that the public culture evolves through interaction between its elements. For this to occur, two conditions are vital: firstly, the constant multiplication of diversity in all fields and sites of the public sphere so that a certain interdependence emerges to ensure the cross-ventilation of belief systems; and secondly, an openness within faiths to elements of mystery, rupture or difference, so that it embeds 'the religious virtue of hospitality and the civic virtue of presumptive generosity into its relational practices' (p. 64). This sets the stage for a pragmatic virtuosity:

The ennobling of pluralism, to the extent that it occurs, moves back and forth between microscopic negotiation of mundane issues among multiple minorities, reflexive work upon the relational dimension of their own faith practices by specific constituencies, and public engagement with larger issues of the day. It is the endless circuits back and forth that do the most productive work (Connolly, 2005: 66).

There is always the risk that the 'circuits back and forth' will nourish envy and malcontent, or an ethic of care that can be switched on and off at will. This is where the Left's emphasis on the European social model is so crucial. Presumptive generosity is not the child of want or greed and their attendant ideologies, but of a redistributive and egalitarian social contract and of the war on want and inequality. As Tony Judt (2005) concludes in his massive history of Europe since 1945, what binds the Europeans to the idea of a society (only just, one might add) is the acceptance of a balance between the rights offered by the welfare state and responsibilities which include an acceptance of high taxes, restrictions to wages and working time, and redistributive justice.

An extension of the social model along the lines suggested at the start of the paper can help to prepare the material ground for a bicameral pluralism, although, as already suggested, the two should not be treated as one and the same. One reform that seems vital at the level of Europe is the upward harmonisation of welfare rights, extended to non-citizens too, in order to ensure that long-standing residents without EU citizenship, along with the long-standing poor and marginalised, are protected by adequate social, economic and political rights. A constitutionally protected commons that offers to all in Europe a harmonised set of generous welfare protections, basic economic rights, and the right to political expression and protection,

can help as a buffer against the politics of envy that currently exists between national communities, and towards disadvantaged and socially excluded groups, fuelling ethnic and cultural suspicion and intolerance. A Europe of universal rights of personhood based on residence rather than citizenship alone, might temper the knee-jerk vilification of the stranger and the xenophobia that daily feeds on competition for scarce material resources.

It seems clear from the recent civic unrest in France and in Northern England in 2001, involving disenchanted youths from minority ethnic backgrounds, that the twin necessities of autonomy and well being are inextricably woven together. In both instances, the youths have demanded recognition of their right to be different and their right to be served as national subjects. The anger of both sets of youths has been against a state/public that wants to domesticate their identities and against the desperation and hopelessness that comes from living in poor and demoralised communities. Any new idea of Europe cannot forget this tight relationship between rights and recognition, which, if enveloped in a habit of care for the stranger (now extended to mean all of us), might make a virtue out of difference in Europe. The engineering of diversity for conformity through repatriation, punishment, and domestication is far too brutal. No idea of Europe – old or new – should lend itself to this ethos.

Intervention d'Henryk Woźniakowski (Directeur de la maison d'édition Znak, Cracovie)

« Pour un surcroît d'imagination européenne »

La notion d'identité peut être approchée, soit comme un « fait objectif », soit comme un « état d'esprit ». Dans la première acception, l'identité renvoie à la correspondance d'un homme ou d'un groupe avec un ensemble de critères. Par exemple, l'Européen serait celui qui est citoyen d'un des pays d'Europe, qui parle une ou plusieurs langues européennes, qui respecte les règles de l'État de droit, etc. Cette acception se passe de la conscience du sujet, qui peut reconnaître ou non cette identité.

C'est plutôt l'identité en tant qu'état d'esprit (ou de conscience) qui nous intéresse ici. L'expérience identitaire – dans ce sens – a un caractère relationnel qui est conscience de l'appartenance ou de la non-appartenance à un ensemble social. Il ne s'agit pas de n'importe quelle appartenance à un ensemble social – mais de celle qui est constitutive de mon « moi », à travers laquelle je me définis de manière fondamentale. Je peux ainsi avoir de nombreuses identités, ou, plutôt, mon identité peut avoir un certain nombre d'aspects ou de niveaux : je suis un homme, je suis chrétien, je suis Polonais – et ces éléments me constituent, tout en désignant mon appartenance à des ensembles humains plus ou moins larges. Je suis aussi éditeur, je suis joueur de tennis, mais ces aspects ne sont pas constitutifs ou essentiels – ils sont plutôt accidentels, interchangeables, temporaires.

Pour que je m'identifie en tant que Polonais ou Européen il faut que j'absorbe profondément un certain nombre de signes sensoriels, émotionnels et intellectuels qui forment ma « polonité » ou « européanité ». C'est là la condition nécessaire pour que je puisse me « retrouver » dans un ensemble donné. Retrouver, c'est-à-dire m'en rendre compte, en être conscient, l'accepter – que cette acceptation soit critique ou apologétique. *La relation identitaire est donc une relation qui se forge dans le temps*, elle est historique.

L'histoire de mes relations aux ensembles auxquels je me sens appartenir, avec lesquels je m'identifie, me conduit à l'autoréflexion : qui suis-je en tant que Polonais / Européen ? Suis-je un bon ou un mauvais Polonais / Européen ? Suis-je bien à l'aise en tant que Polonais / Européen ou pas ? Il faut bien souligner ce double caractère de la relation identitaire, ses deux volets : moi et les autres / moi et moi-même. Une telle relation crée la communauté et la définit, ainsi qu'elle crée l'individu. Ce n'est pas une relation contractuelle, c'est une relation « organique » ou « spontanée ».

S'il en est ainsi, l'identité est un fait de conscience sur lequel notre pouvoir est très limité. Elle s'accumule au fur et à mesure de nos expériences et de nos émotions, tandis que notre savoir raisonné et rationnel joue le plus souvent un rôle secondaire. Les exemples de construction consciente de l'identité sont rares et – peut-être – appartiennent plutôt au

domaine de la psychanalyse. On peut donc se demander dans quelle mesure, puisque l'identité ne se construit pas, les interrogations identitaires sont une bonne chose dans le processus de construction européenne. Ne court-on pas le risque de découvrir que, pour la plupart, le sentiment d'appartenance à la communauté, ou à la « société européenne », est inexistant ?

C'est l'opinion de l'écrivain suisse Adolf Muschg : « Je me déclare en faveur de la fédération politique de l'Europe qui est le projet historique le plus important et le plus prometteur. Mais je crois qu'il faut être très critique par rapport à l'idée d'identité européenne, et le mieux serait de ne pas l'utiliser du tout. Si l'histoire de l'Europe ne suffit pas, à l'avenir, pour fonder cette identité au niveau pragmatique, au-delà des mots, alors que faire ? Le problème de la consolidation et de l'adaptation mutuelle peut être laissé tranquillement à ce minimum existant d'habitudes communes, basées sur le respect partagé des droits de l'homme et du citoyen. A l'échelle planétaire ce minimum est un maximum élaboré nulle part ailleurs et portant toujours un caractère utopique. Chaque définition de l'Europe plus étroite peut avoir de mauvaises conséquences et diviser l'Union au lieu de la consolider ».¹

Voilà donc une conclusion possible : laissons le problème de l'identité dans le non-dit, tout en poursuivant nos efforts pour consolider les institutions européennes selon des orientations pragmatiques, en appelant tacitement à ce qui est largement accepté. « Pratiquer l'Europe » est peut-être plus important que délibérer sur son identité. Ceci évoque le conseil prodigué par Saint-Augustin à ceux qui perdent leur foi : qu'ils pratiquent, en attendant le retour du zèle authentique. Mais contrairement à la foi religieuse, il n'y a, dans la « foi européenne » ni Révélation ni Ecritures. La démarche (la pratique) dépend donc en grande mesure de l'image que les Européens se font d'eux-mêmes, de la possibilité de la relation identitaire, des intérêts et des volontés mutuelles...Ce qui est en jeu, c'est la question de la légitimité dont la construction européenne a besoin à toutes ses étapes – et qui ne peut pas être toujours assurée par les processus démocratiques. A l'étape du marché commun l'adhésion a été plus facile à gagner – puisque les solutions proposées par l'économie communautaire se sont vite trouvées légitimées par leur rendement. Les solutions politiques, en revanche, apportent rarement des profits immédiats. Elles peuvent exiger des efforts, voire même des sacrifices.

Il me semble donc qu'une analyse du problème de l'identité, ainsi qu'une sage « politique identitaire », sont nécessaires pour accélérer les processus d'affiliation à l'Europe et mieux assurer la construction de cette Europe. Il ne faut pas craindre la confrontation de nos différences et de nos identités particulières : l'Europe doit apprendre à « vivre de ses différences », à se constituer comme ensemble cohérent, comme « communauté », à partir d'identités particulières.

1 Adolf Muschg, *Lekcja Sokratesa* (Leçon de Socrate), Rzeczpospolita Plus-Minus, 14.05.2005

Le « déficit d'identité » est peut-être caractéristique de l'Europe, de sa culture. Comme le dit Zbigniew Bauman², le questionnement permanent, l'esprit critique, propres à la culture européenne, sont le signe de ce déficit généralisé. Leszek Kołakowski parle quant à lui d'un « refus de l'auto-identification close et durable »³ qui serait propre à l'esprit européen. Nous questionnons systématiquement toutes nos identités, qu'elles soient humaine, religieuse, nationale, etc. Nos identités sont mises en doute de manière récurrente – et elles se forment, se forment, dans ce processus. Si ce doute et ce questionnement sur notre identité européenne se manifestent, c'est sûrement la preuve qu'elle n'est pas inconsistante, qu'elle s'articule peu à peu, de manière dynamique.

On peut donc légitimement encourager la recherche et le débat sur les principes identitaires dans l'Europe – ne serait-ce que pour mettre en relief ce qui ne sont que des prémices de cette identité européenne. Nous devons accepter la part de risque que comporte une telle recherche. Pour de nombreux Européens ce débat sera plus intéressant et plus révélateur que le débat technocratique sur la construction européenne dans ses aspects institutionnels et fonctionnels. S'il est conduit par des hommes et des femmes de talent et de charisme, ce débat en appellera aux émotions, dont on sait combien leur rôle est crucial dans le processus de construction identitaire. Le pape Jean Paul II en a donné un exemple particulier. Ses grands discours européens, à Santiago de Compostella, à Luxembourg, à Strasbourg, à Gniezno et ailleurs – si contestables soient-ils pour ceux qui sont moins disposés à identifier l'esprit de l'Europe et le christianisme, ou qui interprètent différemment le rôle de l'Eglise – n'ont laissé personne indifférent. En Pologne, ils ont beaucoup contribué au progrès de la conscience européenne, tout en ranimant une certaine fierté nationale. La rhétorique du pape était celle de la ré-intégration⁴ dans son double sens, éthique et politique. Elle proclamait « le retour de l'Europe à elle-même », à ses racines chrétiennes partiellement oubliées, au nom de l'universalisme des valeurs défendues par le christianisme. Elle en appelait à une vision dans laquelle l'histoire est non seulement le terrain du combat des passions humaines, mais aussi, ou surtout, le terrain temporel du conflit éternel entre le Bien et le Mal. C'était la « grande narration » par excellence qui en appelait aux cœurs et aux imaginations. Cette rhétorique proclamait aussi le droit et le devoir de réintégrer les peuples du Centre et de l'Est dans la famille européenne, d'où ils avaient été tenus à l'écart par les sentences injustes de l'histoire.

Pour l'ancien Pape, l'existence de la « société européenne » ne faisait aucun doute. Mais, comme les frontières géographiques de l'Europe sont difficiles à dessiner, l'étendue de la « société européenne » ne se laisse pas facilement définir. Elle existe dans la conscience de certaines élites, vieilles et jeunes, entre personnes qui participent à une même culture,

2 Zbigniew Bauman, *Europa – niedokończona przygoda* (Europe – une aventure infinie), Kraków 2004

3 Leszek Kołakowski, *Czy może Europa zaistnieć* (L'Europe – peut-elle s'arroger l'existence ?), «Gazeta Wyborcza» 1.04.2003

4 Zbigniew Pucek, *Tożsamość w kontekście integracji* (L'identité dans le contexte de l'intégration), dans : *Narody wobec Europy*, Kraków 2004

partagent des langues et, dans une certaine mesure, des modes de vie, qui voyagent, se sentent pleinement Européens. Il en a toujours été ainsi : la « *respublica litterarum* » et ses avatars consécutifs sont présents en Europe depuis le Moyen Âge. (Même si actuellement, c'est peut-être la république des hommes d'affaires qui est la plus évidente). Les standards démocratiques enlèvent aujourd'hui aux élites de culture leur « potentiel exécutif ». Malgré l'accès de celles-ci à des moyens de communication sociale plus puissants que jamais, il est douteux qu'elles soient capables de transmettre leur sentiment européen, leur identité européenne, aux couches plus larges de nos sociétés. Elles ne sont plus des modèles à suivre. Combien d'habitants de l'Europe sont des lecteurs assidus de Milosz, de Havel, de Marai ou d'Enzensberger ? Ceux qui travaillent la matière de la parole ou de l'image, et qui voient dans l'Europe leur patrie, ne pourraient-ils néanmoins s'efforcer, tout en restant fidèles à leurs vocations, de mettre en évidence certains éléments passés ou présents, qui sont des repères-clés de l'identité européenne ? L'Europe – comme les nations – est une « communauté imaginée⁵ », et c'est dans ce monde de l'imaginaire, des symboles, des mythes, de la narration historique, que les esprits européens s'expriment.

C'est peut-être le rôle des esprits européens que de s'adresser aux émotions à travers l'appel à de grandes images. Comme autrefois les images innombrables des combats contre les Turcs ou les Arabes, ou bien l'iconographie religieuse omniprésente, animaient la conscience de l'Europe-chrétienté, ainsi nous avons besoin de représentations symboliques de l'Europe d'aujourd'hui largement accessibles. Les images des combats contre les maux internes européens, les films ou récits de la dernière guerre mondiale, ont en partie joué ce rôle. L'affrontement du communisme ne s'est pas ancré dans l'imaginaire collectif avec une force comparable, l'expérience de ce totalitarisme ayant été limitée à l'Outre-Rideau de fer. En Occident, malgré la lecture de Soljenitsyne et quelques autres, le communisme n'a pas vraiment enlevé son masque de séducteur pour montrer le visage du vampire. Avons-nous fait assez pour incarner en images saisissantes des expériences vives et constitutives de l'Europe ? L'explosion de Solidarność en Pologne de 1980 ? Les terrorismes ? L'« *annus mirabilis* » 1989-1990 ? L'immigration et le pluralisme ethnique et culturel ? Nos rêves européens – qui sont différents, nous assure Jeremy Rifkin, des rêves américains – ont-ils trouvé une expression forte et lisible ? Il semble que la participation émotionnelle aux grandes expériences européennes, au travers d'images pertinentes, fait toujours défaut – et cela malgré (ou à cause) du flot d'images qui nous submergent. Dans l'ordre des remarques politiquement incorrectes, il faut bien souligner que, pour de bonnes raisons historiques, les habitants des anciennes colonies sont bien plus présents dans l'« *ordo amoris* » de nombreux Européens de l'Ouest que ceux des nouveaux membres de l'Union.

5 Benedict Anderson, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London-New York, 1991

Pour George Delanty⁶, les quatre dimensions de l'appartenance au groupe qui créent « la communauté » – dimension politique, culturelle, sociale et cosmopolitique – sont faibles en Europe, en dehors du cadre des États-nations. L'Europe est trop diverse dans tous ses aspects, ses institutions sont trop neuves pour qu'un sentiment d'identité commune puisse s'ancrer dans l'Union des Vingt-cinq. La recherche d'un tel « principe unique d'identité » me paraît trop abstraite, trop anhistorique et trop « positiviste ». Je ne crois pas qu'on puisse trouver ce principe dans la citoyenneté postnationale d'Habermas, basée sur des lois communément respectées, ou dans le « knowledge society », qui, d'après Delanty, pourrait devenir une dimension identitaire par excellence. La citoyenneté, pour être réelle, doit s'appuyer sur un « passé », un fond, un minimum d'identité commune. L'identité se forge dans le temps, elle ne peut être pensée en faisant abstraction du passé, bien au contraire. Certes la citoyenneté est plutôt orientée vers le futur. Mais sans « héritage » identitaire elle me paraît beaucoup trop « froide » pour pouvoir créer un lien politique durable.

Il me semble malgré tout que nous pouvons nous identifier avec d'autres Européens – et donc avec l'Europe – selon des principes assez variés mais qui sont tous légitimes. Premièrement, je crois qu'il faut chercher des ressources identitaires à partir de nos identités nationales plutôt qu'en dehors ou au-dessus d'elles. Les sociologues et les politologues nous assurent que pour la grande majorité des Européens, les nations seront encore longtemps une réalité incontournable : « l'universalisme européen est enraciné dans les cultures nationales⁷ ». Les autres chemins de l'Europe seront frayés à travers les valeurs de protection et de solidarité sociale, très largement partagées. Ceux qui vivent avant tout dans le cercle du travail et de la consommation, vont s'identifier avec les opportunités apportées par des marchés de plus en plus ouverts et accessibles. D'autres, enfin, satisferont leur soif de spirituel ou de religieux grâce aux communautés de foi qui puisent aux sources de l'Europe et les enrichissent.

Je crois donc que l'identité européenne se formera, à moyen terme, autour de principes différents mais ayant des points communs. Ces principes sont comme des pignons qui s'emboîtent, parfois grincent, mais travaillent ensemble. Ils ne s'excluent pas, ils restent en contact, dans une ouverture mutuelle. Cette mécanique a besoin d'huile, huile distillée au travers d'expériences partagées, grâce aux contacts individuels, à l'éducation, au travail et aux loisirs, aux médias, et à toutes les autres formes de communication culturelle. Ce lubrifiant nous permet, à travers des représentations plus ou moins emblématiques, de partager les vies de nos prochains, les Européens.

6 G.Delanty, Social Theory and European Transformation: Is there an European Society? Sociological Research Online, vol. 3 n.1,1998, www.socresonline.org.uk

7 Milowit Kuniński, Czy Europejczycy mogą być dobrymi obywatelami Unii (Les Européens peuvent-ils être des bons citoyens de l'Union?) dans: Kryzys politycznej tożsamości a proces integracji europejskiej, Warszawa 2005

VI – Synthèse des débats et perspectives de recherche

En organisant un premier séminaire sur le thème de « L'identité européenne dans la construction de l'Union », la visée de *Notre Europe* était de faire émerger quelques idées fortes apportant des **éléments de cadrage** à la recherche entreprise autour de la notion foisonnante d'identité européenne. La synthèse ci-dessous reprend donc les principaux arguments formulés par les participants lors des discussions ayant suivi chacune des sessions de cette journée de réflexion collective.

1. L'identité européenne, une identité pacifiée.

Les Européens, héritiers échaudés de Verdun et d'Auschwitz, se représentent aujourd'hui leur identité sur un mode *pacifié*. C'est donc d'une conception de leur identité collective dépourvue d'agressivité, purgée de son complexe de supériorité, que les participants au séminaire se font les porte-paroles. Pour **Antonio Padoa-Schioppa**, bien qu'ayant un caractère universel, les valeurs aujourd'hui partagées par les Européens ont des racines historiques profondes, puisant notamment dans les valeurs religieuses attachées à la *Personne*. Ainsi, les droits de l'homme correspondraient à un processus de sécularisation de valeurs nées dans le domaine religieux. Ils seraient une réponse aux anti-valeurs que l'Europe a propagées dans le monde au cours du XX^e siècle, « une victoire contre nous-mêmes », en quelque sorte. Selon **Renaud Dehousse**, ce qui fait l'originalité du projet de construction européenne, est qu'à la différence des tentatives antérieures d'unification du continent, **celle-ci ne s'est pas faite sur une base hégémonique**. A la question : « Comment faire société ? », la construction européenne a donné, à sa façon fonctionnaliste, discrètement, sans hisser les couleurs de façon criante, des réponses identitaires. Au négatif, la réponse de la construction européenne a été de veiller à ne pas répéter les erreurs du passé en permettant la domination de l'Europe par une ou deux puissances hégémoniques. La version positive a consisté à faire du respect de l'Autre, parce que différent, l'identité première de l'Europe. C'est donc ce jeu subtil entre identité et différence qui fait l'originalité fondamentale de la construction européenne, son caractère atypique. Ces éléments d'ouverture à l'Autre se retrouvent tous les jours dans le fonctionnement et les structures institutionnelles de l'Union européenne : dans le « principe de reconnaissance mutuelle » appliqué par les Etats membres, ou dans l'architecture de la Commission européenne, organe pluri-national et pluri-partisan, impossible à résumer de façon simpliste.

Dialectique entre identité et altérité, entre unité et diversité, rejet de l'auto-affirmation conquérante, refus de l'auto-identification close et définitive sont des aspects récurrents du discours des intellectuels européens sur leur propre identité. **Tout se passe comme si les Européens ne pouvaient penser leur identité qu'avec des précautions extrêmes**. Sans doute le souci de toujours prendre en compte les leçons du passé explique-t-il en partie cette grande prudence. Les interventions des personnalités rassemblées par *Notre Europe* illustrent

parfaitement cette propension à l'auto-critique, ce souci de la complexité et de la diversité, communément attribués aux « esprits européens ». Ainsi, pour **Pavel Fisher**, la réflexion sur l'identité européenne est avant tout un **appel au dépaysement**. Dépaysement géographique, voyages, mais aussi dépaysement spirituel, familiarisation avec la culture des autres, sont pour lui des dimensions incontournables de la construction de cette identité commune. Ces dépaysements devraient être favorisés par les institutions européennes, à travers le soutien financier apporté, par exemple, aux traductions d'œuvre écrites dans toutes les langues, y compris les moins répandues. Sensible lui aussi au jeu entre unité et diversité, **Heinz Wismann**, pense que la particularité européenne se situe dans la respiration unissant aspiration à l'universel, à l'Un, et aspiration à la diversité. L'Europe est l'héritière de Hume, qui, prenant la Grèce ancienne pour modèle, a montré tous les bienfaits du *principe de différence* qui travaille en profondeur la culture européenne. Mais elle est aussi l'héritière de Fustel de Coulanges, lequel, dans *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains* a montré en quoi consiste la légitimité romaine (soit la tendance à l'unification). Wismann plaide donc pour la reconnaissance d'une tension irréductible au sein du devenir européen – tension où la diversité a sa place, mais où le projet de l'unité est irremplaçable.

Comment, cependant, interpréter la qualité purement relationnelle, purement négative, de la diversité, en termes positifs ? Cette question, formulée par **Tzvetan Todorov**, est cruciale à l'heure où la vivacité du sentiment d'appartenance des citoyens européens à l'Union semble s'éroder. La plupart des participants s'accordent pour dire que l'Europe traverse actuellement une profonde crise identitaire. Certes, comme le souligne **Robert Badinter**, personne n'a contesté la Charte des droits fondamentaux lors des discussions sur la ratification du projet de Traité Constitutionnel Européen, en 2005. Mais le respect des droits de l'homme, l'attachement à l'Etat de droit, l'amour des libertés, la valorisation de l'esprit critique, l'héritage des monothéismes, celui des Grecs ou des Romains – autant d'aspects retenus par l'un ou l'autre des participants, selon le prisme qui est le leur, comme des marqueurs de l'identité européenne – ne semblent plus suffire pour mobiliser les citoyens autour du projet de construction européenne. Tout se passe comme si ces idéaux s'étaient désincarnés, comme si les citoyens européens ne parvenaient plus à les relier à leurs pratiques. Ils ne semblent pas y trouver de réponses satisfaisantes à leurs aspirations, ni une source d'inspiration pour leur « vouloir vivre ensemble ».

2. LES DEFIS DE LA GLOBALISATION

Ces incertitudes quant au sens et à la nature du projet européen sont à mettre en perspective avec le phénomène d'intensification des flux de personnes, de biens, de capitaux, d'images, de savoirs, qui caractérise la période contemporaine. La globalisation, et les effets qui lui sont attribués dans les discours savants et profanes, sont devenus une grande source d'angoisse pour une partie des populations européennes. Selon **Tommaso Padoa-Schioppa**, si l'on inclut dans ce terme de « globalisation » tous les phénomènes à travers lesquels nos sociétés s'ouvrent, alors l'intégration européenne participe de ce phénomène d'ouverture. Une idée que partage **Jacques Delors**, pour qui la construction européenne **est aujourd'hui**

perçue avant tout comme l'antichambre d'une mondialisation non régulée (et non plus comme un instrument de maîtrise du chaos). **Christian Joerges** se félicite de ce que ces débats sur l'identité européenne établissent un lien avec le domaine de l'économie. Il souligne la coexistence en Europe de configurations socio-économiques et de systèmes de production différenciés. Une réalité qui, d'après lui, pèse de façon significative dans la vie quotidienne des Européens et que les décideurs ne prendraient pas assez en compte. De façon sous-jacente, ce sont les interrogations quant à la légitimité et l'*efficacité* du processus d'intégration européenne qui se trouvent ravivées par les discussions sur la globalisation. Quel est l'échelon optimal pour organiser la réponse à ces nouveaux défis ? **Le cadre européen reste-t-il pertinent pour réguler les effets induits par cette globalisation ?** Faut-il plutôt aménager le retour au giron protecteur de la Nation ? Ou bien, au contraire, organiser la régulation au sein d'instances supra-nationales *au-dessus* de l'échelon européen ? Pour **Jacques Delors**, il y a, depuis les débuts de la construction européenne, une dialectique permanente entre *résultats obtenus* et *sentiment d'appartenance* à l'Europe. Si, ayant défini clairement ses objectifs, l'Union apporte des résultats visibles pour tout le monde, alors nous aurons déjà fait un très grand pas en matière de stimulation de l'identité européenne. Selon Jacques Delors, ces objectifs sont au nombre de trois : la paix entre les peuples ; le soutien apporté à la diversité culturelle européenne face à la diffusion de modèles standardisés ; et un *cadre* pour un développement économique. Est-ce que l'on peut ajouter durable ? Est-ce que l'on peut ajouter solidaire ? Cela dépend de la volonté politique des intéressés. La question reste donc ouverte de savoir quel contenu donner aux politiques communes susceptibles d'emporter l'adhésion des citoyens européens.

Plusieurs intervenants insistent sur les dimensions spatiales et temporelles des bouleversements induits par la globalisation. Selon **Jean Ollivro**, la civilisation de vitesse et de flux dans laquelle nous sommes plongés induit des bouleversements sans précédent pour les sociétés européennes. De plus en plus d'hommes et de femmes se trouvent déconnectés des lieux, coupés de tout collectif, dépossédés de leur mémoire et de leur passé. A ses yeux, de tels *déracinelements successifs* seraient accentués par les hypothèses économiques actuellement dominantes – hypothèses caractérisées par des temporalités très courtes, de la recherche de la compétitivité immédiate à la loi des flux tendus. Or **ces temporalités ont un impact sur le plan de l'identité européenne, car elles rendent très compliquée la formulation de projets de moyen et long termes**, tant à l'échelle individuelle que collective. Il plaide pour des politiques européennes portant une grande attention aux *territoires*. Ceux-ci, dans la mesure où ils permettent une capitalisation du passé, sont les lieux privilégiés de la construction de l'identité européenne. **Jeanne-Françoise Hutin** déplore quant à elle le déclin des idéaux d'éducation humaniste. Déclin se manifestant notamment dans le développement des formations techniques et ultra-spécialisées, qui ne permettent pas aux jeunes étudiants de s'arracher aux impératifs de rentabilité qui régissent leur quotidien. Il serait donc urgent d'imaginer des solutions afin de *donner du temps aux hommes pour réfléchir*, leur permettre de s'élever au-dessus des questions d'immédiateté. **Jan Sokol**, à partir de la notion allemande de « *Geborgenheit* » (retraite, abri), développe l'idée selon

laquelle les hommes ont besoin, pour se sentir en sécurité, de *domaines protégés*. **Il faut donc toujours compter avec le principe de subsidiarité. L'Europe ne peut s'opposer à la globalisation, mais elle doit ménager pour ses habitants des espaces où ils se sentent chez eux.** Une idée reprise par **Louis Chauvel**, lorsqu'il affirme que dans une société de flux, les hommes développent une aspiration légitime à un apaisement de ces flux.

Pour **Jacques Masurel**, la globalisation correspond en fait à une montée de complexité dans le monde, générant un affolement de la raison pratique. Nous serions en train d'atteindre un seuil où **les problèmes sont si complexes qu'il est devenu impossible pour les hommes de prédire avec précision les conséquences de leurs actes**. Certes, ce n'est pas la première fois dans l'histoire de l'humanité, depuis l'âge de la pensée magique jusqu'à celui de la rationalisation scientifique, que les esprits vacillent devant la complexité du monde. De même, l'angoisse du déclin a obsédé les Européens bien avant la période actuelle. Il n'en reste pas moins qu'à l'échelle temporelle qui est celle de nos contemporains, à l'aune des références qui sont les leurs depuis les débuts de la construction européenne (références largement informées par le rôle protecteur de l'Etat Providence), l'insertion dans un monde globalisé soulève des interrogations angoissées. Interrogations qui, dans des sociétés européennes largement sécularisées, restent sans réponses toutes faites.

3. VOLONTARISME OU ABSTENTION ?

Au-delà des observations sur la crise de sens que traverserait actuellement l'Union européenne, les participants au séminaire de *Notre Europe* se sont divisés sur la question de **savoir s'il faut ou non faire preuve de volontarisme et répondre à cette crise en s'efforçant de construire l'identité européenne**. Le nœud du problème, tel que formulé par **Antonio Padoa-Schioppa**, résiderait dans le fait que tout sentiment d'identité ne touche pas seulement à la raison, mais fait aussi appel aux passions. Nous retrouvons ici la situation paradoxale décrite dans la première partie des débats : l'« apaisement identitaire », la disqualification des nationalismes guerriers qu'incarne la construction européenne depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, ne suscite plus l'enthousiasme des citoyens européens. Contre l'idée répandue du patriotisme juridique développé à l'échelle de l'Etat-nation, **Robert Badinter** argue que la construction européenne a progressivement développé chez les juristes la conscience qu'il y a un ordre juridique supérieur, mais auquel tous les Etats appartiennent à part égale. Une inflexion qui correspond, selon lui, au type même des imprégnations culturelles lentes, mais décisives. Tout en convenant que les *résultats* obtenus dans la sphère du droit sont énormes, **Tommaso Padoa-Schioppa**, souligne cependant que **l'intégration juridique n'a qu'un faible impact sur le plan de l'attachement des citoyens à l'Union**. L'avènement des droits de l'homme, leur garantie par une Cour de justice supranationale, la gestion de la pluralité permise par l'architecture atypique de l'Union, constituent-ils un socle suffisant pour permettre l'épanouissement de l'identité européenne ? Ou bien la construction européenne est-elle avant tout guidée par des impératifs de gestion d'intérêts économiques

bien compris, étant entendu que ceux-ci s'épanouissent mieux en temps de paix qu'en temps de guerre ?

Plusieurs voix plaident pour l'abstention en matière de construction de l'identité européenne. Pour **Renaud Dehousse**, la paix, la prospérité, ou le marché, ne sont pas liés uniquement à des questions d'intérêts, mais correspondent aussi à la projection d'un certain nombre de valeurs. Il se déclare donc hostile à toute tentative de construction d'un discours identitaire sensé rallier les affections et sortir l'Europe de l'impasse. De telles tentatives auraient un effet contraire à celui recherché. Elles ne feraient qu'ouvrir la boîte de Pandore, en déplaçant sur le terrain idéologique le débat sur des valeurs qui sont d'ores et déjà incarnées dans le fonctionnement des institutions européennes. **Ferdinando Riccardi**, craignant pour sa part que toute tentative de définition n'aboutisse inéluctablement à une réduction de la richesse intrinsèque de l'Europe, s'oppose lui aussi à l'idée de refonder le projet européen sur une base identitaire. Quant à **Heinz Wismann**, il encourage les personnalités présentes à **s'inscrire en faux par rapport à tous les discours identitaires**, même si le discours européen prétend dépasser les discours nationalistes, qui ont fait tant de ravages en Europe.

Développant une acception différente de la notion même d'identité, **Tzvetan Todorov** défend au contraire l'idée selon laquelle **l'Europe a besoin d'un « supplément d'âme »**. Une fois les barrières douanières abaissées, nous avons besoin d'écouter *Don Giovanni*. Nous avons tous besoin d'entrer en contact avec un sens – sens qui fait actuellement défaut en Europe, et auquel un travail sur l'identité européenne est en mesure de nous donner accès. Ainsi, la question se poserait un peu dans les mêmes termes que celle de la recherche fondamentale, dont on ne voit pas bien à quoi elle va servir exactement au moment où elle est menée, mais qui fait qu'un pays se retrouve ou non oublié par l'Histoire. Exprimant sa conviction que le fait d'être Européens sera important pour les enfants de la génération actuelle, Tzvetan Todorov ne voit **pas de contradiction entre la méthode des petits pas et celle des grands desseins**, ou, pour reprendre les mots de Karl Popper, celle du bricoleur, et celle de l'ingénieur. Mieux vaut, même lorsque l'on fait des petits pas, avoir une idée de la direction dans laquelle on avance... Pour **Robert Frank**, il s'agit de bien distinguer les différentes couches archéologiques que contient la notion d'identité européenne, afin de comprendre qu'il **n'y a pas d'automatisme de passage de l'une à l'autre**. Il faudrait ainsi différencier la vieille « identité culturelle européenne » (qui précède les identités nationales, et désigne l'attachement d'une petite élite à un patrimoine européen commun), de « l'idée d'Europe » (ancienne elle aussi, et renvoyant au projet politique d'unir les Européens), de la « conscience européenne » (correspondant à la prise de conscience de la nécessité de faire l'Europe, extrêmement vive aux lendemains des deux conflits mondiaux, et réactivée à chaque crise) et, enfin, de « l'identité politique européenne », qui désigne le sentiment d'appartenance à la communauté politique de l'Union européenne. Pour lui, la culture ne suffit pas : *Don Giovanni* – œuvre européenne – n'a pu empêcher les guerres napoléoniennes. Ce n'est pas parce que l'on se *sent européen* que l'on veut la construction d'une communauté *politique*

européenne. Il plaide donc pour un certain volontarisme. Il faut certes, face à la globalisation, dépasser certains cadres – dont le cadre national – pour en créer d’autres, mieux adaptés aux grands défis contemporains. Mais la construction d’un espace économique ne suffit pas, **nous devrions également nous attacher à la construction d’espaces de sens au niveau européen**. Reconnaisant l’importance des symboles et des espaces de référence, **Marc Abélès** affirme qu’il reste beaucoup à faire, sur le plan structurel, pour construire cette identité européenne. Le temps « du mécano » a eu son heure de gloire, mais l’Union européenne ne s’en sortira pas, selon lui, avec seulement de la construction *institutionnelle*. On peut, certes, imaginer des solutions de ce type, prévoir par exemple l’élection d’un Président commun, d’un « grand fétiche » auquel les citoyens européens pourraient s’identifier – ce qui est assez amusant du point de vue des anthropologues. Mais tout le monde sait très bien que même les sociétés archaïques ne fonctionnent pas tout à fait comme cela...

Sur la question de savoir *qui* devraient être les artisans de l’identité européenne, un vrai consensus se dégage au fil des discussions. Plusieurs intervenants ayant exprimé leur attachement au principe de subsidiarité, **Tommaso Padoa-Schioppa** rappelle que **personne ne voudrait, en Europe, de nos jours, que le pouvoir politique s’empare des domaines de la culture et de l’identité**. Cela pose un vrai problème, car la question identitaire est devenue une question qui influence les attitudes politiques, alors même que cette question ne peut être livrée au domaine de la politique. Un point de vue partagé par **Tzvetan Todorov** lorsqu’il affirme que **l’on ne peut confier aux décideurs la tâche d’asséner une identité aux Européens. Le travail de construction de l’identité européenne ne peut qu’être confié à la société civile**. Or celle-ci n’agit pas par décrets et par lois, elle se construit au travers de l’éducation, de la conviction. C’est donc à chacun, professeur, syndicaliste ou homme des médias, de prendre au sérieux ce rôle d’éducation. Et **Tommaso Padoa-Schioppa** de conclure les débats en appelant chacun des participants à faire preuve de pédagogie, à prendre au sérieux son rôle politique d’*illustration*, en tant que penseur, et non en tant que gestionnaire du pouvoir.

4. CONCLUSIONS PROVISOIRES

Au-delà de la diversité de points de vue exprimés au cours de ces débats, l’objectif de *Notre Europe* a largement été atteint. Les discussions ont permis la mise à jour de quelques éléments qui serviront de fil conducteur dans la conduite de nos recherches sur l’identité européenne. Le caractère anxiogène des mutations induites par la globalisation a été identifié par plusieurs intervenants comme l’un des grands défis à relever pour relancer la dynamique de la construction européenne. **Ce prisme de la globalisation, de ses effets déstabilisants sur les sociétés européennes, tiendra donc lieu de problématique transversale à l’ensemble de notre recherche**. Nous ne pourrions résoudre, à la petite échelle de *Notre*

Europe, la question immense des réponses à donner aux aspirations des Européens, ou des solutions à apporter à leurs angoisses. Nous pouvons, en revanche, identifier quelques secteurs emblématiques dans lesquels l'attente d'Europe est d'autant plus grande que les anxiétés et les incertitudes sont vives. Plusieurs critères conditionnent le choix des trois ou quatre domaines sur lesquels nous centrerons notre analyse :

- Nous sélectionnerons des *domaines-clés dans la formation des identités collectives*.
- Nous privilégierons des thèmes qui nous permettent de développer une *approche de type « bottom-up »*. L'identité ne se décrète pas « d'en haut », un projet de civilisation doit pouvoir vivre pour chacun des membres de cette civilisation. Les propositions formulées devraient donc pouvoir être déclinées à tous les échelons – européen, national, régional et local.
- Nous choisirons des *domaines dans lesquels une action de l'Union européenne est envisageable* (parce que ces phénomènes ont une dimension européenne, mais aussi parce que la demande d'Europe y est potentiellement forte), dans le respect du principe de subsidiarité.
- Enfin, les participants au séminaire nous ont mis en garde contre toute tentative de définition trop étroite de ce qu'est, ou – pire – de ce que *devrait être* l'identité européenne. Notre objectif n'est pas de formuler un programme identitaire pour l'Union européenne. Nous nous garderons donc de fermer les contours de l'identité européenne autour d'un patrimoine européen de valeurs gravées dans le marbre.

En tant que think-tank militant pour l'intégration européenne, le but poursuivi par *Notre Europe* en entreprenant cette recherche sur l'identité européenne, est la **formulation de quelques propositions susceptibles de guider les décideurs politiques, responsables syndicaux, ou militants associatifs, dans leur action et dans leur réflexion**. Seul un travail préalable de mise à jour et de réévaluation de ce que sont aujourd'hui les pratiques et les aspirations des Européens, peut permettre, comme le suggère Jacques Delors dans sa contribution, de « remettre du charbon dans la locomotive européenne ». Les responsables européens ont aujourd'hui besoin de définir plus clairement leurs objectifs. Ils ne pourront s'assurer que ces objectifs correspondent effectivement aux attentes de leurs concitoyens en faisant plus longtemps l'économie d'un profond travail de réflexion. *Notre Europe* se propose de les y aider, et a mis au point une méthode originale, en partant du constat suivant : les décideurs européens se nourrissent essentiellement des travaux produits par des juristes, politologues et économistes – eux-mêmes occupés à résoudre de vertigineux problèmes d'équilibre institutionnel, ou d'intégration économique et juridique. La circularité du phénomène est d'autant plus grande que les fonctionnaires bruxellois sont bien souvent issus de ces mêmes disciplines universitaires dont ils sollicitent les théories. Le questionnement sur l'identité européenne ne saurait être limité à de telles analyses, qui tournent à vide.

Nous nous efforcerons de rompre cette circularité en sollicitant, tout d'abord, le point de vue de non-Européens. **Ce choix d'un « détour par l'extérieur » correspond à un parti pris**

méthodologique et philosophique. Il nous semble important d'en passer par le regard de l'Autre pour mieux saisir comment les Européens sont perçus, ou *identifiés* (décrits) hors de l'Europe. Pour mieux saisir, également, la nature des « appels du large » qui sont lancés à l'Europe. Cette démarche nous permettra d'incorporer à la structure même de notre recherche cette oscillation constante entre *intérieur* et *extérieur*, entre *identité* et *différence*, dont de nombreux participants au séminaire nous ont rappelé qu'elle est constitutive de l'identité européenne. Nous échapperons ainsi aux dangers inhérents à toute réflexion « en vase clos », prenant en compte l'analyse de Jacques Delors, pour qui « l'Europe ne se construit pas en elle-même, *elle se construit face aux défis de l'histoire* ».

Notre Europe a également décidé d'**élargir le débat au-delà des disciplines habituellement associées à la construction de l'Union**, en collaborant avec des personnalités qui, par leur activité, leur réflexion, leur parcours ou leur sensibilité, sont susceptibles de guider notre recherche. Nous travaillerons donc avec des chercheurs en sciences sociales – historiens, géographes, ou anthropologues – mais aussi avec des urbanistes, cinéastes, écrivains, scientifiques ou musiciens. Nous faisons ainsi le pari que donner la parole à des observateurs privilégiés des pratiques des Européens et à de libres interprètes de la culture européenne va nous permettre d'élaborer des pistes de réflexion décalées et stimulantes par rapport à celles formulées par les spécialistes de la construction européenne.

Liste des participants

Marc Abélès, *Anthropologue, Professeur à EHESS, Paris, Directeur du Laboratoire d'Anthropologie des Institutions et des Organisations Sociales- LAIOS/CNRS*

Ash Amin, *Géographe, Université de Durham*

Robert Badinter, *Sénateur, Commission des lois, Ancien Président du Conseil Constitutionnel*

Louis Chauvel, *Sociologue, Observatoire Sociologique du Changement, Professeur à l'IEP Paris et à l'Université de Genève*

Alain Dauvergne, *Notre Europe*

Renaud Dehousse, *Notre Europe, Professeur à l'IEP de Paris, Directeur du Centre d'études européennes de Sciences Po*

Jacques Delors, *Président fondateur de Notre Europe*

Elvire Fabry, *Vice-présidente Europanova*

Pavel Fischer, *Ambassadeur de la République Tchèque en France*

Robert Frank, *Historien, Directeur du Centre d'Histoire des Relations Internationales Contemporaines, Institut Pierre Renouvin, Paris*

Aziliz Gouez, *Notre Europe*

Jacqueline Hénard, *Journaliste, Cause Commune, France Culture*

Jeanne Françoise Hutin, *Présidente de la Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne*

Christian Joerges, *Professeur de droit économique européen, Chaire Jean Monnet, Institut européen de Florence*

Marjorie Jouen, *Notre Europe*

Axel Krause, *Journaliste, Secrétaire Général, Association de la presse anglo-américaine à Paris*

Jacques Masurel, *Ancien dirigeant d'entreprise, Vice Président de l'Association Teilhard*

Jean Ollivro, *Géographe, Université de Rennes*

Antonio Padoa-Schioppa, *Historien du droit, Ancien doyen de l'Université de Milan*

Tommaso Padoa-Schioppa, *Président de Notre Europe*

Gaëtane Ricard Nihoul, *Secrétaire Générale, Notre Europe*

Ferdinando Riccardi, *Directeur de l'Agence Europe, Bruxelles*

Ben Rosamond, *Politologue, Département de Sciences Politiques et de Relations Internationales, Université de Warwick*

Jan Sokol, *Philosophe, doyen de la faculté des Humanités, Université Charles, Prague*

Barbara Spinelli, *Journaliste, La Stampa*

Daniel Tarschys, *Politologue, Président du département de Science politique, Université de Stockholm, Ancien Secrétaire Général du Conseil de l'Europe*

Tzvetan Todorov, *Historien et essayiste, Directeur de recherches honoraire au CNRS*

Leila Vignal, *Géographe, Université d'Oxford*

Heinz Wismann, *Philosophe et philologue, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris*

Henryk Woźniakowski, *Directeur de la maison d'éditions Znak, Cracovie*

Liste des Etudes et Recherches déjà parues

Disponibles sur le site Internet de Notre Europe

- Rapport sur l'intégration en Asie de l'Est : occasions avancées par une coopération économique avancée et obstacles prévisibles
Coordonnée par Heribert Dieter, avec les contributions de Jean-Christophe Defraigne, Richard Higgott et Pascal Lamy – Disponible en anglais (janvier 2006)
- Un médiateur honnête : la présidence autrichienne de l'Union
Sonja Puntischer-Riekman, Isabella Eiselt et Monika Mokre – Disponible en français, anglais et allemand (décembre 2005)
- Constitution européenne et délibération : l'exemple des *Focus Groups* délibératifs à la veille du référendum du 29 mai 2005
Henri Monceau – Disponible en français et anglais (novembre 2005)
- Le "non" Français du 29 mai 2005 : comprendre agir
Gaëtane Ricard-Nihoul – Disponible en français, anglais et allemand (octobre 2005)
- Pour un nouveau contrat social européen
Marjorie Jouen et Catherine Palpant – Disponible en français et anglais (septembre 2005)
- La présidence britannique de l'Union européenne placée sous le signe de l'efficacité
Anand Menon et Paul Riseborough – Disponible en anglais (juin 2005).
- Le budget européen : le poison du juste retour
Jacques Le Cacheux – Disponible en français et anglais (juin 2005).
- Vers un espace public européen ? les élections européennes de juin 2004
Céline Belot et Brunon Cautrès – Disponible en français (juin 2005).
- Pourquoi ils ont voulu l'Europe
Jean-Louis Arnaud – Disponible en français (mai 2005).
- La ratification et la révision du Traité établissant une Constitution pour l'Europe
Henri Oberdorff – Disponible en français (avril 2005).
- Le Luxembourg aux commandes : détermination, expérience et abnégation
Mario Hirsch – Disponible en français et anglais (décembre 2004).

- Moteur malgré tout : les relations franco-allemandes et l'Union européenne élargie
Martin Koopman – Disponible en français (novembre 2004).
- L'Europe et ses think tanks : un potentiel inaccompli
Stephen Boucher, Diego Cattaneo, Juliette Ebelé, Benjamin Hobbs, Charlotte Laigle, Michele Poletto, Radoslaw Wegrzyn – Disponible en français et anglais (octobre 2004).
- La présidence néerlandaise de l'Union européenne en 2004
Mendeltje Van Keulen et Monica Sie Dhian Ho – Disponible en français et anglais (juin 2004).
- Le regard des autres : le couple franco-allemand vu par ses partenaires
Matt Browne, Carlos Closa, Søren Døsenrode, Franciszek Draus, Philippe de Schoutheete, Jeremy Shapiro – Disponible en français et anglais (avril 2004).
- L'Europe élargie peut-elle être un acteur international influent ?
Franciszek Draus – Disponible en français uniquement (février 2004).
- Le Royaume-Uni et le traité constitutionnel européen : le pilotage par l'arrière
Anand Menon – Disponible en français et anglais (janvier 2004).
- L'Irlande et l'Europe : continuité et changement, la présidence 2004
Bridget Laffan – Disponible en français et anglais (décembre 2003).
- L'attitude des Etats-Unis envers l'Europe : un changement de paradigme ?
Timo Behr – Disponible en français et anglais (novembre 2003).
- Dynamiser l'esprit de coopération euro-méditerranéen
Bénédicte Suzan – Disponible en français uniquement (octobre 2003).
- L'Italie, l'Union européenne et la présidence 2003
Roberto Di Quirico – Disponible en français, anglais et italien (juillet 2003).
- Les attitudes des européens et les relations transatlantiques entre 2000 et 2003 : une vision analytique
Anand Menon et Jonathan Lipkin – Disponible en français et anglais (mai 2003).
- Grands et petits Etats dans l'Union européenne : réinventer l'équilibre
Kalypso Nicolaïdis et Paul Magnette – Disponible en français et anglais (mai 2003).
- L'investissement direct vers les nouveaux Etats adhérents d'Europe centrale et orientale : ce que l'élargissement pourrait changer
Bérénice Picciotto – Disponible en français et anglais (mai 2003).

- La nouvelle architecture de l'Union européenne : une troisième voie franco-allemande ?
Renaud Dehousse, Andreas Maurer, Jean Nestor, Jean-Louis Quermonne et Joachim Schild
Disponible en français et anglais (avril 2003).
- Un nouveau mécanisme de coopération renforcée pour l'Union européenne élargie
Eric Philippart – Disponible en français et anglais (mars 2003).
- La Grèce, l'Union européenne et la présidence 2003
George Pagoulatos – Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- La question du gouvernement européen
Jean-Louis Quermonne – Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- Le Conseil européen
Philippe de Schoutheete et Helen Wallace – Disponible en français et anglais (septembre 2002).
- Les Danois, l'Union européenne et la prochaine présidence
Søren Døsenrode – Disponible en français et anglais (juin 2002)
- Réformes sur la voie de la décentralisation pour trois pays d'Europe Centrale et Orientale candidats à l'adhésion, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque (1999-2001)
Michal Illner – Disponible en français et en anglais (juin 2002).
- Les racines internes de la politique européenne de l'Espagne et la présidence espagnole en 2002
Carlos Closa – Disponible en français, anglais et espagnol (décembre 2001).
- La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux : une méthode d'avenir ?
Florence Deloche-Gaudez – Disponible en français et anglais (décembre 2001).
- L'approche fédérative de l'Union européenne ou la quête d'un fédéralisme européen inédit
Dusan Sidjanski – Disponible en français, anglais et allemand. (juillet 2001).
- La présidence belge 2001
Lieven de Winter et Huri Türsan – Disponible en français et anglais (juin 2001).
- Le débat suédois sur l'Europe
Olof Petersson – Disponible en français, anglais et suédois (décembre 2000).

- Un élargissement pas comme les autres ... Réflexions sur les spécificités des pays candidats d'Europe Centrale et Orientale
Franciszek Draus – Disponible en français, anglais et allemand (novembre 2000)
- Les Français et l'Europe, l'état du débat européen en France à l'ouverture de la présidence française
Jean-Louis Arnaud – Disponible en français, anglais et allemand (juillet 2000).
- Portugal 2000 : la voie européenne
Alvaro de Vasconcelos – Disponible en français, anglais et portugais (janvier 2000).
- Le débat intellectuel finlandais sur l'Union européenne
Esa Stenberg – Disponible en français, anglais et finlandais (août 1999).
- Le système de la réserve fédérale américaine : fonctionnement et accountability
Axel Krause – Disponible en français, anglais et allemand (avril 1999).
- Réussir l'Union Economique et Monétaire
Partenariat Notre Europe – Centro Europa Ricerche – Disponible en français, anglais, allemand et italien (mars 1999).
- Le débat intellectuel sur l'Europe au Royaume-Uni
Stephen George – Disponible en français, anglais et allemand (octobre 1998).
- Le Royaume-Uni dans l'Europe de demain
Centre for European Reform, Lionel Barber – Disponible en français, anglais et allemand (avril 1998).
- L'Europe sociale. Historique et état des lieux
Jean-Louis. Arnaud – Disponible en français et anglais (juillet 1997).
- Les coopérations renforcées : une fausse bonne idée ?
Françoise de la Serre et Helen Wallace – Disponible en français et en anglais (septembre 97).
- Déficit de croissance et chômage : le coût de la non-coopération
Pierre-Alain Muet – Disponible en français, anglais et allemand (avril 1997).

Etude disponible en français et anglais sur le site <http://www.notre-europe.asso.fr>



Education et culture

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.

La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© Notre Europe, janvier 2006